

La banque joue un rôle fondamentale dans la mise en relation des agents économiques et ce en collectant de l'épargne et en octroyant des crédits, la principale mission de la banque fut et reste encore aujourd'hui l'intermédiation financière entre agents économiques à intérêts et objectifs différents, elle assure par la création monétaire une grande partie du financement de l'économie (les crédits à l'économie) ainsi que la circulation de la monnaie scripturale, institutionnellement sont considérés comme banques « toute institution a effectuer des opérations de banque c'est-à-dire la gestion des moyens de paiements, l'octroi de crédits et la réception de dépôts »¹, Économiquement, les banques sont des intermédiaires financiers dotés du pouvoir de création monétaire qui se traduit par la création en ex-nihilo de fonds prêtables, c'est-à-dire « la possibilité de créditer le compte d'un de leur client sans que cette opération soit compensée par le débit du compte d'un autre agent ou un dépôt préalable.»².

Les banques sont des acteurs majeurs des économies contemporaines ; partenaires habituels des entreprises et des particuliers, intervenants quotidiens sur les marchés de capitaux, elles sont constamment confrontées à la prise de décision en avenir risqué. En tant que firmes, elles présentent des spécificités qui nécessitent et justifient l'existence de techniques, d'outils d'analyse et de gestion qui leur sont propres. Elles jouent le rôle d'intermédiaire entre les différents opérateurs quelle que soit leur nature (entreprises ou particuliers), offreurs ou demandeurs de fonds. Elles s'efforcent à concilier la satisfaction de leur clientèle avec la rentabilité en gérant de manière optimale et efficace leur liquidité, de sorte à garantir la sérénité et la croissance.

Depuis l'apparition de l'activité bancaire à nos jours, la gestion de liquidité dans une banque a connu une évolution considérable en termes de techniques et mécanismes permettant à la banque d'accroître ses opérations. Cette gestion de liquidité consiste à organiser le mouvement des fonds de telle façon à assurer l'équilibre et mieux prévoir les risques de la liquidité, issus généralement « du rôle de transformateur d'échéances des intermédiaires financiers dont l'échéance des emplois est supérieure à celle des ressources »³, ou bien causés par le phénomène de retraits massifs et inattendus des dépôts. Elle doit assurer à la banque la capacité de couvrir ses engagements vis-à-vis de ses créanciers et lui permettre d'exercer

¹ Alain Beitone, Christine Dollo, Jean Pierre Guidoni, Alain Legardez, Dictionnaire des sciences économiques, édition Armand Colin, Paris 1991, p.20

² Alain Beitone, Christine Dollo, Jean Pierre Guidoni, Alain Legardez p.20

³ Sylvie de Coussergues, « Gestion de la banque, du diagnostic à la stratégie », 4^{ème} édition DUNOD, Paris 2005, p.52

aisément ses activités sans avoir recours à l'emprunt et /ou à la cession d'actifs dans des conditions défavorables pour subvenir à ses besoins de liquidités.

Cependant, dans le cas où le système bancaire connaît un excès de liquidités et que les banques n'ont point besoin de recourir ou chercher des ressources de refinancement, elles se retrouvent donc dans l'obligation de bien gérer leur surliquidité. Dans le but de préserver la bonne santé de l'économie et d'assurer son épanouissement, l'intervention de la Banque Centrale est plus que nécessaire pour la bonne gestion de ces surliquidités.

En Algérie, la situation monétaire actuelle nous renseigne sur l'abondance de la liquidité bancaire, qui se chiffre à environ 2 730,88 milliards de dinars en fin décembre 2014⁴.

L'effort fourni pour réaliser le passage d'une économie d'endettement à une économie de marché financier, caractérisé par une volonté de stabilisation macroéconomique et d'ajustement structurel, entrepris entre 1994 et 1998, a permis à l'économie algérienne de réaliser des performances macro financières appréciables et d'asseoir un sentier de croissance positive, dans un contexte de libéralisation soutenue du commerce extérieur et de convertibilité du Dinar pour les transactions extérieures courantes.

En effet, dans un contexte d'évolution macroéconomique caractérisé par un excès de liquidités notamment depuis 2002 , l'économie algérienne s'est caractérisée par une position financière solide, qui se traduit par la viabilité de la balance des paiements, la réduction de la dette extérieure, la stabilité du taux de change effectif réel, l'amélioration de la situation des finances publiques et de la liquidité bancaire, et un faible niveau d'inflation. Le déséquilibre entre les capacités financières des banques algériennes et les capacités d'absorption de l'économie nationale a donné naissance à une surliquidité qui demeure depuis une dizaine d'années, le souci fondamental de la Banque d'Algérie, qui cherche comme objectif final la stabilité du dinar et comme objectif intermédiaire le contrôle de la croissance des agrégats monétaires.

La problématique que nous nous posons dans ce travail de recherche repose sur la question principale suivante : pourquoi les banques algériennes comptabilisent aujourd'hui un excès de liquidité et comment ce surplus est-il actuellement géré ? Il s'agit dans notre travail, d'essayer d'appréhender l'existence d'une masse de surliquidité bancaire en Algérie,

⁴ <http://www.bank-of-algeria.dz/> rapport annuel de 2014 de la banque centrale sur la situation monétaire en Algérie, consulté le : 15 septembre 2015.

d'identifier ses causes et d'examiner la manière dont cette masse est gérée, aussi bien par les banques que par la Banque Centrale. Pour cerner la problématique de notre thème, il est important d'énoncer des hypothèses sur lesquelles nous fonderons notre champ d'analyse.

- Hypothèse 1 : Partant du fait que la santé de l'économie algérienne repose toujours sur le revenu des hydrocarbures. De ce fait, cette situation de surliquidité est liée principalement à la hausse des cours du baril du pétrole, qui ont permis une augmentation importante des avoirs extérieurs de l'Algérie qui s'est chiffré, à fin décembre 2014, à 15 734,5 milliards de Dinars⁵.

Ces ressources importantes ont permis aux banques d'assainir leur portefeuille et de se recapitaliser.

- Hypothèse 2 : En comptabilisant un excès de liquidité, les banques algériennes ont actuellement deux possibilités : - Soit, une augmentation du volume des crédits à l'économie, mais souvent, pour financer l'importation et pas l'investissement ; - Soit, procédé à des placements à terme, sur le marché interbancaire. L'utilisation des surplus de liquidité par les banques en Algérie, pose effectivement problème. Outre le rôle quasiment marginal de la Bourse d'Alger et l'absence de dynamisme du marché monétaire, la non performance des banques dans la gestion de la surliquidité illustre le mauvais état de santé du système bancaire algérien.

⁵ <http://www.bank-of-algeria.dz/> rapport annuel de 2014 de la banque centrale sur la situation monétaire en Algérie, consulté le : 15 septembre 2015.

La banque est un établissement de crédit ayant pour objet principal la procuration de services financiers aux particuliers et aux entreprises. Sa fonction principale est d'accorder des crédits qui ont un rôle dans le processus d'évolution économique et d'innovation (J.A.Schumpeter). Elle n'est pas une entreprise comme les autres car, elle reçoit les fonds du public et gère les moyens de paiements (créateur de monnaie).

La banque intervient dans l'économie par plusieurs voies, elle est considérée comme l'intervenant principale dans le processus de la finance indirecte avec une législation spécifique et une clientèle et structure complexe.

En exerçant ses activités, la banque effectue des opérations accompagnées par des entrées et sorties de capitaux, et le département le plus concerné est bien la trésorerie de la banque, qui est un ensemble d'instruments mis en place pour garantir une gestion optimale des ressources et emplois, qui sont les deux éléments essentiels pour chaque établissement de crédit. La banque est connue pour transformer des ressources à court terme en emplois à long terme, celle-ci doit mener à bien sa gestion de trésorerie pour éviter les défaillances et les insuffisances qui peuvent toucher une banque une fois le risque survenu.

Ces activités exercées par la banque sont toujours associées à une gamme trop large de risques, que le banquier doit déterminer, mesurer et gérer. Pour cela il faut utiliser des procédures et des techniques de prévention propres à la banque, et des règles et normes édictées par les autorités bancaires nationales et internationales.

Dans ce premier chapitre, nous allons définir le concept « Banque », utilisé à la fois pour désigner l'entreprise, la profession, l'institution, le métier et le secteur

La première section de ce travail sera réservée à la définition de la banque et le rôle essentiel de l'entreprise bancaire ainsi qu'à la classification des banques et à sa clientèle.

La deuxième section traitera des éléments relatifs à la trésorerie de la banque les objectifs centraux d'une bonne gestion de la trésorerie qui est en relation étroite avec le sujet traité (la liquidité bancaire), et préciser aussi le rôle et les missions du trésorier.....

La troisième section sera axée sur les risques bancaires, leur typologie et l'ensemble de moyens et instruments mis en place pour lutter et prévenir les risques bancaires par les réformes de la réglementation dite prudentielle.

Section 1-Présentation de la banque et ses métiers

1 Définition de la banque :

La banque est une entreprise à caractère commercial, elle comprend plusieurs définitions :

1-1 Définition juridique :

Aux termes des articles 66, 67, 68 et 69 de l'ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003, complétant et modifiant la loi n° 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit, sont considérées comme Banque toute personne morale qui a pour profession habituelle les opérations de banques qui sont :

- La collecte des fonds du public ;
- L'octroi des crédits ;
- La mise à disposition de la clientèle des moyens de paiement et la gestion de ceux-ci.

1-2 Définition économique

Les banques sont des entreprises ou établissements qui font profession habituelle de recevoir du public sous forme de dépôts ou autrement des fonds qu'ils emploient pour leur propre compte en opérations d'escompte, en opération de crédit ou en opérations financières

2 Rôle de la banque :

Les définitions ci-dessus ne rendent compte des multiples services offerts par les banques cependant elles précisent bien le rôle d'intermédiaire entre les détenteurs de capitaux et les demandeurs de capitaux et les personnes qui ont besoin de fonds.

Le rôle de la banque consiste à collecter les capitaux disponibles pour son propre compte et les utiliser sous sa responsabilité à des opérations de crédit.

2-1 La collecte des dépôts :

Les dépôts bancaires sont des fonds reçus du public sous forme de dépôts avec le droit de disposer pour son propre compte mais à charge de les restituer (art 111 de la loi N° 90-10 du 14/04/1990 relative à la monnaie et au crédit .)

La notion de dépôts sous-entend :

- les dépôts à vue (comptes chèques, comptes courants, et les comptes sur livrets d'épargne),
- Les dépôts à terme (comptes à terme, bons de caisse etc...).

Les déposants sont représentés par des particuliers et des entreprises (commerçants, industriels etc....).

Les fonds déposés dans divers comptes en banques constituent l'essentiel des ressources de la banque qui lui permettront d'accorder des crédits.

2-2 La distribution des crédits :

Les fonds recueillis par la banque auprès de ses clients déposants sous forme de dépôt à vue (mouvants) ou à terme (stables) constituent des ressources importantes qui ne doivent pas rester immobilisées dans ses caisses. La loi lui permet de les utiliser en partie sous son entière responsabilité pour accorder des crédits aux agents économiques dignes de confiance qui ont besoin de capitaux pour investir, produire et consommer.

En collectant les sommes disponibles et en centralisant les demandes de crédits, le banquier permet l'utilisation de tous les capitaux quels que soit leur montant et la durée de leur disponibilité⁶.

3 La classification des banques :

Le développement de l'économie mondiale et les changements intervenus sur les plans financiers, économiques et politiques, l'organisation de la profession bancaire est devenue une nécessité pour une nation moderne...

Certains événements financiers illustrés par des «faillites.» de banques qui utilisent d'une manière irrationnelle les dépôts des clients, les tendances politiques des dirigeants au pouvoir et à la spécialisation des secteurs économiques (agriculture, industrie, service etc....) sont à la base des règles de la spécialisation des banques dans le monde.

En général, les banques peuvent être classées en trois catégories essentielles à savoir : les banques de dépôts, les banques d'investissement et les banques d'affaires.

3-1 Les banques de dépôts :

Les banques de dépôts sont celles dont l'activité principale consiste à effectuer des opérations de crédit et à recevoir du public des dépôts de fonds à vue et à terme.

3-2 Les banques d'investissement :

Les banques d'investissement sont également appelées banques à moyen et long terme, leur activité consiste à accorder des crédits dont la durée est supérieure à deux ans.

3-3 Les banques d'affaires :

Les banques d'affaires sont celles dont l'activité principale est outre l'octroi des crédits, la prise et la gestion de participations dans des affaires existantes ou en formation.

⁶ GAUDMINE G MONTIER J, :Banque et marché financier édition, ECONOMICA, PARIS 1999 p.85.

Les opérations de financement engagées par les banques d'affaires immobilisent des capitaux pour une longue période d'où l'utilisation de leurs capitaux propres.

Elles peuvent également utiliser les fonds de dépôts stables dont la durée est égale au moins à deux (02) ans.

4 L'organisation d'une banque (services communs aux banques)

Pour jouer son rôle d'intermédiaire entre les détenteurs et les demandeurs de capitaux et assurer à ses clients certains services, la banque doit avoir une organisation adéquate.

Chaque banque dispose d'une structure propre et les attributions de chaque service ainsi que leurs dénominations varient d'une banque à une autre.

Cependant, les banques comportent les services communs suivants :

4-1 Le siège de la banque :

Le siège de la banque comporte la direction générale ainsi que les directions centrales spécialisées dans les opérations bancaires et techniques.

La direction générale fixe la politique de la banque et coordonne l'activité de l'ensemble des directions.

4-2 La direction de l'exploitation ou des agences :

Cette direction anime et contrôle le travail des agences. Elle est organisée en départements ou services spécialisés dans l'animation commerciale, le crédit, le contrôle et l'administration.

Des directions régionales peuvent être créées et regrouper un certain nombre d'agences.

4-3 L'agence :

L'agence constitue la structure d'exploitation qui est en relation directe avec la clientèle. Son rôle est de servir le client à travers la collecte des ressources (ouverture de comptes) et la distribution des crédits ainsi que les différents produits (services) qu'elle met à la disposition de ses relations.

L'agence est organisée en fonction des prestations qu'elle assure au profit de ses clients, En général, on trouve les services suivants :

La direction de l'agence ;

Le service caisse ;

Le service portefeuille ;

Le service des opérations avec l'étranger ;

Le service des engagements bancaires (crédits) ;

Le service administratif.

5 La clientèle de la banque :

La clientèle de la banque est composée de deux catégories d'agents à savoir : les entreprises et les particuliers.

5-1 Les entreprises :

Les entreprises sont des agents économiques qui ont pour rôle essentiel de produire des biens et services et les mettre à la disposition des demandeurs.

Les entreprises peuvent être classées en entreprises industrielles, commerciales et de prestations de services.

L'entreprise a besoin de biens divers (immobilisations, matières premières, produits finis etc....) Pour pouvoir fonctionner et maintenir son activité.

Pour acquérir les biens durables, constituer les stocks et assurer son activité, l'entreprise a besoin de ressources financières de durée variables mais égales à la durée de vie des biens ou objets à financer.

Les capitaux de longue durée servent à financer les immobilisations. Cependant les capitaux à courte durée servent à financer les stocks et reconstituer la trésorerie.

L'entreprise doit compter d'abord sur ses fonds propres. En cas de besoin, elle peut faire appel aux tiers (banques, fournisseurs).

Afin de répondre aux besoins des entreprises, les banques ont mis en place différents types de crédits à long et moyen terme (achat d'équipements) et à court terme (découverts, facilité de caisse, escompte d'effets de commerce, avals, cautions etc...).

La banque peut également proposer ses services en matière de conseil, renseignements, assistance et son savoir-faire en relation avec les marchés de capitaux).

5-2 Les particuliers :

La notion de particuliers signifie les personnes physiques et ce quel que soit leurs positions sociales et professionnelles.

L'activité humaine revêt deux aspects essentiels à savoir

- Aspect privé : consommation ou utilisation de biens ou de services à des fins personnelles ;
- Aspect professionnel : Apport de travail intellectuel ou manuel aux entreprises.

Les particuliers agissent pour leur propre compte. De ce fait, les actes et les opérations accomplis par eux n'ont aucun caractère commercial.

Les besoins des particuliers sont nombreux. D'après leur durée, les besoins sont classés comme suit :

- Difficulté passagère de trésorerie ;
- Dépenses exceptionnelles (mariage, travaux de réparation etc...);
- Achat d'équipements (électroménagers, meubles, véhicule etc...);
- Investissements immobiliers : Acquisition de terrain, construction d'une maison etc...);

La satisfaction de ces besoins nécessite des sommes importantes. En l'absence d'une épargne, les particuliers doivent recourir à la banque.

Selon les besoins exprimés, les banques proposent généralement les types de crédits suivants :

- Les crédits de trésorerie (octroi de prêts) ;
- Les crédits d'équipement ou crédits à la consommation (acquisition d'ameublement, de véhicules etc...);
- Les crédits immobiliers ;

En plus des crédits, les banques proposent à leurs clients les services tendant à couvrir les besoins de sécurité et de commodité (ouverture de comptes, virements, formules de placement, locations de coffres forts etc...).

Les services et les produits de la banque évoluent en fonction du développement économique, social et culturel de la société.

Section 2 : La trésorerie de la banque

Le département trésorerie d'une banque est un simple intermédiaire des mouvements de capitaux entre deux départements de la banque : celui de la collecte des dépôts et de l'octroi de crédits suite à cette fonction, le département trésorerie est considéré comme le centre de court interne à la banque qui n'a aucun contact avec le marché financier car il ne fait que transférer les fonds d'un département à un autre, en appliquant <le taux de cession interne>.

1 Définitions :

1-1 Définition1 : pour DOV OGIEN, la trésorerie est définie comme un <<stock monétaire dont le niveau est le résultat de deux flux, le flux des entrées (flux d'approvisionnement) et le flux des sorties (flux d'écoulement)⁷ >>.

⁷ OGIEN. D, « Comptabilité et audit bancaire » DUNOND, Paris, 2008, p 299.

1-2 Définition2 : pour MARTEAU ET DE LA CHAISE, la trésorerie est <<l'ensemble des instruments qu'un agent entend mettre en œuvre pour assurer les paiements de ses engagements⁸>>

2 Les ressources de la banque

Si l'on peut définir la trésorerie comme étant l'ensemble des moyens de financements liquides ou à court terme dont dispose un agent économique, on peut se demander d'où les banques tirent leurs ressources. A partir de ce point, il sera question de passer en revue les différentes sources de la trésorerie dont dispose une banque commerciale.

2-1 L'épargne

L'épargne est le cerveau moteur de tout développement, elle constitue la principale source de revenus des banques commerciales. Elle est constituée des dépôts à vue et des dépôts a termes.

- **Les dépôts à vue :** comprennent les dépôts effectués par les clients de la banque, les particuliers, les entreprises commerciales, les entreprises industrielles, avec l'intention de pouvoir en disposer rapidement. C'est-à-dire la restitution des sommes déposées à tout moment sur simple demande a celui à qui elle doit être faite.

La principale qualité de l'épargne à vue est la disponibilité ; son principal défaut est sa faible rentabilité. Ces dépôts sont enregistrés dans des comptes à vue ou des comptes chèques postaux ou encore des comptes courants dont le solde est généralement créditeur.

- **Les dépôts a termes :** constitués par des dépôts effectués par des tiers avec l'intention de n'en disposer qu'à un terme fixe, c'est-à-dire pas après une certaine échéance ou encore après signification d'un préavis plus ou moins long. La banque peut donc disposer de ces fonds pendant un temps plus ou moins long.

Ces comptes de dépôts à vue sont automatiquement renouvelés pour un terme identique lorsque le dépositaire n'a pas averti la banque de sa décision de mettre fin aux dépôts.

2-2 Les moyens propres

Il s'agit du capital social et des réserves constituées par affectation dans des emplois durables de la banque. Pour une question de gain de confiance de la part des clients, ainsi que

⁸ MARTEAU.D et DE LA CHAISE « Le marché monétaire et la gestion de la trésorerie des banques » DUNOND, Paris 1981, P. 131.

dans le cadre du marketing, les banques sont tenues à effectuer leurs activités dans des bâtiments très somptueux, ainsi le client n'a aucune peur de perdre son argent.

2-3 Le marché interbancaire

C'est un marché réservé uniquement aux banques. Il est question de crédits entre banquiers, c'est à dire des avances que les banquiers s'accordent mutuellement avec intérêt pour une période d'un à douze mois, le taux d'intérêt y est déterminé par les lois de l'offre et la demande. Quand ces genres d'opérations sont ramenés à un délai de très court terme, on parle de <call money>, ainsi toute banque commerciale à excédent de liquidité mettra de l'argent à la disposition des autres banques en besoin.

2-4 La banque centrale

La banque centrale est la principale prêteuse des fonds aux banques commerciales, cela peut se faire par plusieurs procédés tels que le réescompte des effets des banques commerciales, l'intervention sur le marché monétaire par le mécanisme d'open market (Marché des obligations et des bons de trésors), les avances en compte courant.

2-5 Les transferts nationaux et internationaux

Au niveau national : les opérateurs économiques, au lieu de se déplacer avec des fonds, ils donnent ordre à leurs banquiers de transférer des fonds d'un lieu à un autre dans le même pays.

Au niveau international : c'est lorsque deux pays différents interviennent, que l'opérateur d'un pays donne ordre à son banquier de transférer l'argent vers une banque d'un autre pays.

Ces ressources sont collectées sous de différentes commissions⁹ à savoir :

- **Les commissions de change :** perçues sur les mouvements de recettes et de dépenses dès lors qu'ils sont libellés en devise.
- **Les commissions de transfert :** perçues sur tous les mouvements de devises destinées à l'étranger en cas de paiement d'une opération d'importation, règlement des dividendes, remboursement sur effets de commerce et chèques appliqués sur des flux de devises entrantes.
- **Les commissions d'encaissement sur effets de commerce et les crédits documentaires :** ces commissions sont pratiquées de différentes manières selon qu'ils s'agissent d'exportation ou d'importation.

⁹ DE COUSSERGUES. S, Economie bancaire P 78.

Toutes ces ressources une fois mobilisées ne doivent pas rester improductives, elles doivent être plutôt, mises à la disposition des agents économiques sous forme de crédits.

3 Les objectifs de gestion de la trésorerie bancaire

La gestion de la trésorerie bancaire est fortement en apport avec l'activité même de la banque, qui consiste à collecter l'épargne et à financer l'économie par les crédits et les placements.

Elle vise donc, sur le plan pratique, non seulement à faire face à la politique budgétaire de toute la banque, mais aussi à aligner les deux préoccupations bancaires en terme de délai et en terme de disponibilité¹⁰.

La gestion de la trésorerie conserve ainsi le souci constant du maintien de l'équilibre permanent entre, d'une part, la capacité totale de paiement et les besoins à vue ou à terme, et d'autre part, la force de recouvrement des financements accordés. Il d'agit d'être capable à tout moment de maintenir l'adéquation entre les dépôts collectés et les crédits accordés.

Donc les objectifs de la trésorerie sont la gestion des actifs et des passifs de la banque, ainsi que la vente ou l'achat de titres : assurer la liquidité, gérer des positions de gap, ouvrir des positions de changes et ouvrir le capital.

4 Les outils de la trésorerie bancaire

Puisque tous les départements de la banque ont la même position hiérarchique, le trésorier n'est pas en position d'imposer ses choix quel que soit l'opération, le montant, la devise ou l'échéance. Cependant, le trésorier peut avoir un contrôle sur les départements prêteurs et emprunteurs de fonds grâce aux outils suivants¹¹ :

4-1 Les outils directs :

4-1-1 Le comité de trésorerie

Ce comité est considéré comme étant une opportunité pour influencer les prix cotés par les autres départements de la banque, en général les participants se réunissent une fois par mois et beaucoup plus fréquemment durant les moments de crises ou de volatilité car leur travail consiste à arrêter un plan d'action selon des prévisions d'un mois au maximum, pour avoir plus de fiabilité. Pour cela le comité doit être constitué du :

¹⁰ MPERE. B. S, « Economie monétaire générale » cours inédits, ISC-goma, 2000, P 180.

¹¹ ERIC. L « Gestion de la banque » E-NODE et PEARSON EDUCATION, Paris, 2003, p 39.

- **Directeur général de la banque** : le premier responsable habilité à engager la banque, donc son rôle est d'approuver les stratégies ainsi que les plans d'actions arrêtés.
- **Le trésorier** : c'est l'occasion pour lui de présenter son point de vue sur les conditions en cours de marché car il est le mieux placé pour suivre leurs évolutions et par conséquent, en mesure de prévoir leurs conditions futures. En effet, sur la base de ses propres prévisions ainsi que sur celles présentées par les autres membres, la trésorerie peut proposer des stratégies à suivre.
- **Le responsable de la clientèle** : son rôle est de soumettre au comité de trésorerie les prévisions de collecte de dépôts ainsi que celle de l'octroi des crédits pour permettre l'élaboration d'un plan de trésorerie très fiable qui peut être pris en considération pour l'élaboration des stratégies de gestion. Le responsable de la clientèle est aussi contraint d'appliquer les décisions prises par le comité et approuvées par le directeur général de la banque.
- **L'économiste** : c'est une personne indispensable pour ce genre de comités car il est en mesure de déterminer l'impact des grandeurs macroéconomiques, et monétaires sur l'équilibre des marchés sur lesquelles la banque intervient.

Une analyse générale, détaillée, à un horizon très court, permet l'élaboration d'un plan d'action adéquat à la situation de la banque et celle du marché.

En résumé ce comité se réunit pour :

Analyser les positions des marchés et celles des banques par rapport à ces conditions ;

- Mettre en place les grandes lignes concernant les montants, les échéances, les devises des opérations prochaines ;
- Déterminer les stratégies à suivre ;
- Assigner les responsabilités à chaque responsable de département.

4-1-2 Le taux de cession interne

C'est le taux de transfert de liquidités d'un département à un autre. Il permet, dans la banque, aux fonds de passer des mains d'un client à excédent de fonds (département collecte) au département trésorerie ensuite, aux mains d'un client à besoin de fonds mais à capacité de remboursement (département octroi de crédit).

4-2 Outils indirects

4-2-1 L'intermédiation directe sur le marché

On peut se rendre compte que le système de taux de cession interne n'est pas suffisant pour influencer les secteurs commerciaux de la banque afin de ramener les montants, les échéances et les devises comme on le souhaite¹². Donc, il devient nécessaire de créer une structure à l'intérieur de la trésorerie qui collecte les fonds directement de la clientèle quand il y a besoin et placer le surplus s'il y a excédent.

Le département trésorerie peut donc intervenir directement sur le marché monétaire pour prêter ou emprunter des fonds, comme il peut intervenir sur le marché de change pour ouvrir ou clôturer une position de change. Ces deux possibilités permettent à ce département d'influencer les taux proposés par les autres départements de la banque car ils sont obligés d'aligner leurs taux à ceux du marché.

5 Rôle et missions du trésorier

5-1 Rôle du trésorier

Le trésorier joue un rôle très important au sein de la banque, il doit maîtriser plusieurs domaines (la réglementation bancaire, le système d'information, les techniques de prévisions et les outils de mesure de risques) afin d'accomplir ses tâches quotidiennes. Aussi, le trésorier doit être capable d'interpréter les indicateurs afin de prendre les bonnes décisions au moment opportun. Il doit aussi :

- Utiliser tous les moyens susceptibles d'entraîner des conséquences positives au niveau des frais financiers ;
- Négociation avec les banques ;
- Réduire ou éliminer certains déficit par un arbitrage entre les différentes banques ;
- Il doit suivre les conditions appliquées par les banques ;
- Les échelles des intérêts et de tickets d'agios ;
- Le taux d'intérêt ;
- Le barème des commissions ;
- Conditions appliquées sur les comptes multiples d'une même banque.

¹² ERIC. L , P 41.

5-2 Missions du trésorier¹³

Quelles que soient la taille et l'activité des banques dans lesquelles ils exercent leurs fonctions, les trésoriers sont fondamentalement chargés premièrement, de la gestion des liquidités et deuxièmement, de la maîtrise des risques financiers.

5-2-1 La gestion de la liquidité

Dans le cadre de sa première mission, le trésorier doit constamment veiller au respect de deux contraintes essentielles. La première étant la contrainte de liquidité qui, lorsqu'elle est satisfaite, cette dernière garantit à la banque la possibilité d'honorer tous ces engagements immédiats. Tandis que lorsque cette contrainte n'est pas respectée, le trésorier doit obtenir des liquidités en mobilisant des crédits de trésorerie, généralement sur le marché. Selon l'ampleur et la nature du déséquilibre financier, celui-ci exigera une prime de risque substantielle qui renchérra les ressources financières mobilisées par la banque. De plus le trésorier doit s'assurer que les engagements actuels qui exerceront à terme une contrainte de liquidité, seront amenés à être honorés lors de leur échéance contractuelle.

Dans ce contexte, le trésorier doit tout mettre en œuvre pour que la banque ait à chaque moment les ressources suffisantes pour remplir et mener à bien ses engagements financiers. Cette mission est sans contestation à placer au premier plan car la liquidité constitue la condition de base de la survie de la banque, en effet une banque ne respectant pas ses échéances sera déclarée en cessation de paiement, et devra déposer le bilan, celle-ci sera éventuellement liquidée.

Le trésorier est la personne la mieux placée pour suivre l'évolution de la trésorerie car il est le premier chaque matin à collecter les soldes financiers¹⁴. Il lui revient par conséquent de tirer la sonnette d'alarme lorsqu'il constate une dégradation et si possible, d'en définir les causes. Cette mission passe inaperçue dans les banques qui ont une trésorerie excédentaire ou qui ne rencontrent pas de problèmes pour réunir les lignes de crédits nécessaires.

Afin de mener à bien sa fonction, le trésorier va tout d'abord réaliser un budget de trésorerie afin de mesurer le besoin de financement à court terme de la banque. De même, il vérifiera régulièrement la liquidité à terme de la banque grâce à un plan de trésorerie glissant, à un horizon déterminé. Il sera ainsi en mesure de détecter à l'avance une dégradation éventuelle de la trésorerie et d'y remédier en déclenchant un plan d'actions correctives.

¹³ SION.M, « Gérer la trésorerie et la relation bancaire » DUNOND, PARIS, 1998, P 27-29.

¹⁴ DE COUSSERGUES. S, Op cité, P 82.

5-2-2 La maîtrise des risques

Chacune des décisions prises par le trésorier comportent des risques financiers spécifiques qu'il faut évidemment maîtriser. Il s'agit fondamentalement du risque de signature qui réside dans le non-respect des engagements de la contrepartie (risque de contrepartie) ou dans la défaillance de celle-ci (risque de défaut).

A ceux-ci s'ajoute le risque de change et le risque de taux d'intérêt que l'on couvre à l'aide des opérations sur le marché d'options, qu'il soit organisé ou de gré à gré (swaps, caps, floors.....).

La réduction du risque est toutefois coûteuse et génère des conséquences, ce qui peut entrer en conflit avec l'un des rôles du trésorier, qui consiste à minimiser les coûts financiers supportés par la banque. Aussi en matière d'optimisation du niveau d'encaisses, le trésorier peut être conduit à effectuer certains arbitrages. Ces aspects renvoient à la question de la marge de manœuvre laissée au trésorier et de la définition de cette dernière par la direction de la banque.

Au total on peut spécifier des avantages et sans prétendre à l'exhaustivité, les différentes tâches devant être accomplies dans le cadre des activités de gestion des liquidités et de maîtrise des risques financiers, qui seront assumés par le trésorier, le directeur financier ou le directeur général de la banque selon le niveau de décentralisation retenue :

- Définition d'une politique de relations interbancaire ;
- Prévisions des flux financiers ;
- Les opérations d'arbitrage ;
- Choix des modes de financement et des formes de placement ;
- Définition d'une politique de couverture et de gestion des risques de change et de taux d'intérêt ;
- Participation à la définition et à la mise en œuvre des aspects organisationnels de la gestion de la trésorerie.

A côté de ces deux grandes missions, le trésorier doit aussi :

5-2-3 Améliorer le résultat financier

Cela signifie concrètement moins de frais ou plus de produits financiers. Pour ce faire, le trésorier doit négocier les conditions de financement, chose qui nécessite, d'un côté, une maîtrise du calcul du taux effectif global, seule méthode de comparaison des différentes propositions de crédits et de l'autre côté, l'élaboration d'une prévision fiable afin de prendre les décisions de financement ou de placements les plus justes.

Pour placer les excédents au meilleur taux, plusieurs banques sont mises en concurrence et chaque trésorier mettra en place une procédure de gestion quotidienne en date de valeur avec comme objectif la « trésorerie zéro ». En effet, par des équilibrages journaliers, il réduira les découverts couteux et les soldes créditeurs non rémunérés.

5-2-4 Assurer la sécurité des transactions

C'est une préoccupation grandissante pour le trésorier compte tenu du nombre croissant des tentatives de fraude. Pour diminuer ce risque, il convient de mettre en place des procédures internes et d'utiliser des moyens de paiement et de circuits télématiques sécurisés.

6 Les éléments constitutifs de la trésorerie bancaire

La position de la trésorerie d'une banque permet d'égaliser les deux colonnes du bilan qui est la photographie de son actif (emplois) et de son passif (ressources) à un instant t^{15} .

6-1 Le passif

Retrace les diverses ressources qui sont à l'origine des fonds dont dispose une banque à un moment donné :

- Capitaux permanents : dont les capitaux propres et les dettes à long et moyen terme (> 1 an)
- Dettes à court terme ($< à 1$ an) tel que les dettes fournisseurs, l'impôt sur le bénéfice.....

6-2 L'actif

Retrace les emplois qui sont l'utilisation des fonds :

- Emplois durables : dont l'immobilisation qui constitue les terrains, bâtiments, titres de participations.....
- Emplois à court terme : se rattachant au cycle d'exploitation, principalement les stocks et les créances client.

A l'égalité suivante : $ACTIF = PASSIF$ et $EMPLOIS = RESSOURCES$

7 Mode de calculs et ratio de trésorerie

7-1 Mode de calcul

La trésorerie est définie comme étant la part de fonds de roulement (FR) qui excède le besoin en fonds de roulement (BFR), elle est égale à : $trésorerie = FR - BFR$

¹⁵ OGIEN. D, OP. cité P 300-302.

Le fond de roulement (FR) :

Par le haut du bilan :

$$FR = \text{Actifs circulants} - \text{Dettes à court terme}$$

Par le bas du bilan :

$$FR = \text{Capitaux permanents} - \text{Actifs immobilisés net}$$

Le besoin en fonds de roulement (BFR) :

$$BFR = [\text{Valeurs d'exploitation} + \text{Valeurs réalisables}] - [\text{Dettes à court terme} + \text{Dettes financières}]$$

Elle peut être définie aussi comme étant la différence entre l'actif de la trésorerie (AT) et le passif de la trésorerie (PT), elle est égale à :

$$\text{Trésorerie} = \text{Valeurs disponibles} - \text{Dettes financières (découverts et concours)}$$

La trésorerie peut s'évaluer à trois cas possibles :

- Trésorerie positive (excédentaire) : Ressources > Emplois ;
- Trésorerie nulle (équilibre) : Ressources = Emplois ;
- Trésorerie négative (déficitaires) : Ressources < Emplois.

7-2 Ratio de trésorerie

Il mesure la capacité d'emprunt à court terme. L'encours global de crédit de trésorerie ne doit pas dépasser certaines limites. Le calcul du ratio de trésorerie s'effectue de la manière suivante :

$$\text{Ratio de trésorerie} = [\text{crédit de trésorerie} / \text{total des crédits}] < 60 \%$$

8 Les variables clés dans la gestion des fonds

Pour gérer les fonds de la banque, la trésorerie doit multiplier quelques variables financières clés. Ces variables sont le montant, l'échéance, la devise, le risque¹⁶.

- **Le montant** : le montant de l'actif (prêt, titre, actif réel... etc.) est coordonné avec le montant passif (dépôts à vue et à terme, placement reçus, capital...etc.) afin d'avoir le cash suffisant pour assurer la liquidité de la banque. Cela permet à cette dernière d'accomplir une de ses plus importantes fonctions : « faire face à ses obligations sans délai ».
- **L'échéance** : si les échéances des actifs et des passifs sont coordonnés, le cash sera disponible au moment où la banque en a besoin. En effet, le timing des cash-flows détermine les gaps et les positions de gapping de la banque. Ainsi le gap dans les

¹⁶ VERNIMEN. P, « Gestion et politique de la banque » DALLOZ, Paris, 1981, P 78.

transactions du marché monétaire est la période entre les maturités des placements (prêts) et les maturités des emprunts (dépôts). Cependant, dans le marché de change, le gap est la période entre la maturité des achats et les maturités des ventes pour chaque monnaie étrangère.

- **La devise** : la valeur de chaque monnaie, du côté de l'actif ainsi que du côté du passif est utilisée pour déterminer la position de change de la banque. En effet, la position de change est égale à la valeur présente des achats spot (au comptant) et forward (à terme) d'une monnaie, diminuée de la valeur présente des ventes spot forward de la même monnaie.
- **Le risque** : toute acquisition d'actif ou contrat de dette donne naissance automatiquement à une exposition au risque. Autrement dit, il existe toujours une exposition au risque lorsque la banque acquiert un actif ou contracte une dette.

La gestion de trésorerie consiste donc, à gérer les fonds de manière à maintenir en priorité la liquidité et maximiser les profits de la banque, cette maximisation ne peut se faire sans l'optimisation de l'ensemble des risques.

Section 3 : Risques bancaires et évolution réglementaire

La réglementation bancaire dite « prudentielle » a pour objectif majeur d'assurer la sécurité et la stabilité du système bancaire par l'adoption de certaines normes prudentielles qui s'appliquent aux établissements bancaires.

Mais ce qui est évident que ces réglementations prudentielles ont vu le jour suite aux perturbations dans le paysage financier et bancaire (crise et faillite) afin de faire face au monté de risque, la protection des déposants, la sécurité du système de paiement ainsi que la prévention du risque systémique. Alors les instances réglementaires à l'échelle internationale, dans ce monde globalisé et instable cherchent à mettre en place certaines règles de sécurité « loi bancaire » pour limiter l'évolution massive des risques et réguler les conditions de la concurrence entre les banques.

1 Le risque bancaire :

1-1 Typologies du risque bancaire :

Les établissements financiers, et bancaires en particulier, dans cette situation actuelle marquée par divers bouleversements, sont soumis aux différentes catégories des risques¹⁷.

- **Le risque de crédit :**

Appelé aussi risque de contrepartie ou risque de défaut, c'est le principal risque qui menace le bien être des établissements de crédit, d'où il désigne le risque de défaut des clients ainsi que la dégradation de la situation financière d'un emprunteur face à ces obligations. D'après Godlewski C. J « le risque de crédit peut être défini comme une non performance de la contrepartie engendrant une perte probable au niveau de la banque » De plus ce risque dépend de la probabilité de défaillance de contrepartie que ce soit un pays, un particulier, une entreprise ou un établissement de crédit avec laquelle la banque est engagée.

- **Le risque de solvabilité :**

Désigne l'insuffisance des fonds propres afin d'absorber les pertes éventuelles par la banque, en effet, ce risque ne découle pas uniquement d'un manque de fonds propres mais aussi des divers risques encourus par la banque tel que, le risque de crédit, du marché, du taux et de change. L'exposition des banques à ce type de risque peut mettre en danger son activité, d'où l'objectif recherché par les institutions financières c'est d'essayer d'ajuster les fonds propres aux risques afin de faire face à ce genre de risque d'insolvabilité.

- **Le risque de liquidité :**

Ce type de risque désigne l'insuffisance de liquidité bancaire pour faire face à ces besoins inattendus. En effet, ce risque peut conduire à la faillite de la banque suite à un mouvement de panique des déposants, qui peuvent demander leurs dépôts au même temps. Le recoure aux retraits massifs des fonds par les épargnants, ainsi que leurs inquiétudes sur la solvabilité de l'établissement bancaire, peut aggraver la situation de cette dernière et entraîne ce qu'on appelle « une crise de liquidité brutale »

- **Le risque de taux d'intérêt :**

C'est un risque qui concerne essentiellement les opérations de crédits ainsi que celle du marché, ce type de risque concerne toutes les catégories d'intervenants que ce soit financier ou autre, tant qu'ils sont prêteurs ou emprunteurs sur le marché. Selon Joël

¹⁷ SARDEI, A « audit et contrôle interne » AFGES, Paris, 2002, P 77.

Bessis, ce risque est identifié par le fait de voir les résultats affectés défavorablement, par les mouvements des taux d'intérêt¹⁸. En outre, une banque supporte un risque de hausse des taux si elle prête à un taux fixe et se refinance au taux variable et vice versa pour le cas de baisse des taux. De même toute évolution inattendue du taux d'intérêt peut influencer négativement sur l'activité bancaire, en affectant la crédibilité de la banque et provoquant des retraits des dépôts de la part des clients.

- **Le risque de marché :**

Il correspond à la baisse de la valeur du portefeuille d'actifs (obligation, action, ...) détenu par la banque à la suite d'une évolution défavorable de la valeur des cours sur le marché, en d'autre terme ce risque provient de l'incertitude de gains résultant de changement dans les conditions du marché. Ce type de risque découle principalement de l'instabilité des paramètres du marché (taux d'intérêt, indices boursiers et taux de change), d'où l'effet des marchés volatils, de la libéralisation, et des nouvelles technologies sont accompagnés par un accroissement remarquable de risque de marché.

- **Le risque de change :**

Ce type de risque trouve sa naissance dans les établissements financiers, à partir des opérations de prêts et d'emprunts à plus d'un an, en monnaie étrangère. En d'autre terme la banque supporte cette catégorie de risque lorsqu'elle se trouve face à une évolution défavorable du taux de change. En outre, il est aussi remarquable qu'il existe une interaction entre le risque du taux et celui de change.

- **Le risque opérationnel :**

Le nouvel accord de Bâle (développé dans la section II) définit les risques opérationnels « comme le risque de perte provenant de processus internes inadéquats ou défectueux, de personnes et système, ou d'événements externes ». D'une manière générale c'est le risque qui résulte d'un événement externe qui perturbe la réalisation des objectifs de l'établissement (catastrophes naturelles, incendies, changements de loi ou de réglementation) ou erreur humaine (fraude, erreur), ainsi que au dysfonctionnement de système d'information.

- **Le risque pays :**

D'après Mikdashi Z. (1998) « le risque pays, s'applique aux différentes formes d'endettement qu'ils s'agissent de créances non négociables (bancaires ou non bancaires), ou de titres de portefeuille d'investissement ou de négoce et provient de

¹⁸ BESSIS. J « Gestion des risques et gestion actif-passif des banques » DALLOZ, Paris, 1995, P 17.

l'incapacité ou de refus d'un pays à fournir des devises nécessaires pour satisfaire les engagements financiers de l'Etat ou des agents économiques privés opérant dans ce pays »¹⁹.

Ce risque constitue un autre aspect du risque bancaire, il est appelé aussi le risque souverain puisqu'il se manifeste suite au non remboursement de la créance étrangère, qui est due à la condition économique, politique, sociales et financière de pays débiteur. Il trouve son origine dans deux principaux phénomènes, une incapacité de paiement et le refus de remboursement des dettes, qui sont liées aux opérations internationales. On d'autre terme ce risque représente tous les éléments d'incertitudes qui se matérialisent par une volatilité spécifique de l'investissement international par rapport à un investissement domestique.

1-2 La concurrence bancaire et risque de crédit :

Le premier type de risque est traditionnel, c'est le risque de crédits, ce risque se manifeste dans la défaillance de la contrepartie et peut provoquer des crises financières dues à un surendettement. Du fait l'excès de risque peut être considéré comme le résultat d'une décision de crédit qui peut engendrer un risque de défaut de l'établissement financier qui est supérieur au niveau acceptable désigné par les partenaires de la banque.

En effet le risque de crédit a été le principal risque pris en compte par la réglementation prudentielle, puisqu'il aggrave la situation de la banque et le conduit à l'instabilité ainsi que l'illiquidité, ce genre de risque peut être généré par la concurrence. De ce fait, la suppression de l'encadrement de crédit, le décroissement financier ainsi que la libre circulation des capitaux, ont fait perdre à la banque sa position monopolistique d'où il y a recouru au finance du marché (finance direct).

Du fait un besoin de financement de la part des clients sera réglé sur le marché direct, ce qui représente un déclin dans la fonction traditionnelle des banques. En d'autre terme une concurrence intense peut entraîner à la fois une baisse de la rentabilité des opérations traditionnelles (effet prix) et le recouru d'un nombre important des clients vers le marché financier, ces doubles effets ont poussé les banques à supporter un niveau de risque élevé. Un environnement très concurrentiel, en particulier sur le marché de crédit, peut inciter les banques à accepter des mauvais risques qui ne correspondent pas à la politique de crédit de l'établissement.

¹⁹ Mikdashi Z. (1998).

D'après les études menées par Diesch M. (2005)²⁰, il existe deux grandes raisons de douter du caractère souhaitable de la concurrence (trop forte) dans l'industrie bancaire. D'une part une forte concurrence, en affectant les marges bancaires, peut détériorer l'instabilité et accroître le risque systémique, d'autre part, une genèse de l'application de certaines techniques bancaires notamment en matière de gestion du risque et une entrave du processus de répartition des revenus et des pertes qui conduisent à une allocation efficiente du capital dans l'économie. En effet il existe des modèles qui s'intéressent à cette relation entre l'excès du risque et le niveau de concurrence, d'où Hellmann et al. (2000) mettent en évidence la possibilité d'un comportement de risque excessif sur un marché fortement concurrentiel.

En outre la banque occupe la position pivot entre l'emprunteur et le prêteur, cette position pousse l'établissement de crédit à concurrencer à la fois sur le marché de dépôt et celui du prêts, cette double concurrence réduit la marge bancaire et le rend plus exposé au risque.

1-3 L'asymétrie d'information :

L'octroi du crédit ainsi que l'information sont considérés comme les deux inputs fondamentaux de l'activité bancaire, en matière d'intermédiation financière. Du fait que chaque problème lié au crédit (évaluation de risque de défaut) découle essentiellement de l'asymétrie informationnelle, qui existe entre prêteurs et emprunteurs qui engendrent des conséquences néfastes, et qui se traduit par un rationnement de crédit ou du taux d'intérêt très élevé.

En effet, accorder un crédit est une décision qui est à la fois irréversible et risquée puisque la qualité et la rentabilité de l'investissement sont liées à un futur incertain, ainsi qu'à la situation actuelle. D'où l'asymétrie d'information sur le comportement de l'emprunteur est particulièrement préjudiciable au moment de l'octroi de crédit, puisqu'elle réduit la capacité du prêteur à distinguer les bons clients de ceux mauvais, donc les banques, et pour garder leurs stabilités, sont appelées à collecter et exploiter efficacement les informations disponibles afin d'évaluer correctement leur risque crédit.

Divers auteurs ont montré que cette asymétrie d'information est à la source du phénomène de sélection adverse et de l'aléa moral.

- **La sélection adverse :**

D'après les études de G. Akerlof (1970) qui est presque le premier à mis en évidence ce phénomène de sélection adverse (information cachée), suite à son célèbre exemple du marché des voitures d'occasion, selon laquelle l'incertitude sur la vraie qualité de produit crée la

²⁰ DIESH. M, 2005

possibilité de fraudes, en d'autre terme c'est l'incapacité à obtenir une information correcte et exacte sur les caractéristiques des biens.

En ce qui concerne le secteur bancaire, l'anti sélection ou la sélection adverse apparaît lorsque certaines informations pertinentes sur la situation de l'emprunteur ne sont pas connues ou publiées aux prêteurs, ce type d'asymétrie d'information conduit à une allocation inefficace du crédit et notamment à un phénomène de rationnement de crédit (J. Stiglitz A. Weiss 1981). Ce dernier trouve sa naissance en cas de manque de transparence afin de différencier les projets d'emprunts.

En effet, en appliquant des taux d'intérêts élevés, la banque se trouve face à des demandeurs de crédit de mauvaise qualité, ce qui pénalise les individus dont les projets sont moins risqués. D'après Stiglitz et Weiss un taux d'intérêt élevé peut pousser les établissements de crédit à entreprendre les projets dont la probabilité de succès est faible du fait cet effet d'évolution du taux peut inciter les emprunteurs les moins risqués de quitter le marché de crédit, alors qu'un taux inférieur les attirera. Ce type d'information (ex-ante) est au centre de genèse de risque découlant de l'octroi de crédit.

- **L'aléa moral :**

Appelé aussi le risque de moralité (asymétrie ex-post) il est identifié par l'incomplétude de l'information qui provient du comportement non observable susceptible d'être entrepris suite à la signature du contrat.

A la suite de l'octroi de crédit, le prêteur se trouve dans un cadre d'insuffisance d'information à propos des actions prises par l'emprunteur et surtout la situation exacte du projet, en effet l'établissement de crédit est appelé à contrôler l'activité de l'investisseur pour vérifier qu'il ne cherche pas à dissimuler les rendements réels découlant de son projet d'investissement, pour ne pas avoir rembourser sa dette qui peut se manifester par la probabilité de défaut et un surcroît de risque crédit.

En d'autre terme les problèmes liés à l'aléa moral apparaissent lorsqu'un individu, une entreprise, ou un particulier entreprend une action inefficace ou reçoit une information impertinente, par ce que est simplement son intérêt individuel se trouve incompatible avec celui du collectifs, d'où un comportement de surendettement de la part des emprunteurs peut être considéré comme un choix favorable en matière de solvabilité de l'entreprise mais au détriment des prêteurs qui peut créer un excès de risque crédit en cas de non remboursement.

D'après H. E. Leland et D. H. Pyle (1977), l'intermédiation financière reste insuffisante pour qu'elle puisse résoudre le problème d'aléa moral et de sélection adverse, puisque le savoir bancaire reste d'une part incomplet, tant que le rendement du projet d'investissement est lié à

l'évolution de l'environnement, et d'autre part asymétrique dans le sens où l'information est inégale entre prêteur et emprunteur. D'où, cette distribution informationnelle inéquitable entre l'établissement et les demandeurs de crédit encourage le recourt au financement direct en générant des coûts de transactions.

En présence de ces deux type d'information (ex-ante, et ex-post) la banque se trouve incapable d'offrir des contrats pertinents qui répondent au même temps aux exigences de prêteur ainsi que la sienne, en effet la collecte d'information sur l'emprunteur est très coûteuse ce qui peut engendrer un excès de risque crédit.

2 L'évolution de la réglementation bancaire :

La naissance du comité de Bâle en 1974 était comme l'une des réactions le plus importantes dans cette période à partir du lancement des documents qu'elle propose en matière de réglementation prudentielle.

Ce comité mis en place par les gouverneurs des banques centrales du G10¹⁴ sa principale réussite était par la construction et l'adoption d'un ratio international de solvabilité (ratio Cooke), son évolution était pour mieux prendre en compte les mutations de la finance mondiale marquées par les reformes (Bâle II) dans laquelle l'approche qualitative vient compléter celle quantitative.

2-1 L'accord de Bâle I

Les accords de Bâle ont pour objectif de recommander aux banques, de structurer leur bilan d'une certaine façon que le ratio qui doit être respecté appelé le Ratio Cooke.

L'accord de Bâle sur les fonds propres de 1988, est considéré comme un résultat de la montée des risques bancaires ainsi que de la dégradation des fonds propres, dans les grandes banques internationales. Elle encadre le risque de crédit par le respect d'un ratio unique et simple appelé le « ratio Cooke ». Ce ratio a pour objectif principal l'amélioration de la solidité du système bancaire à l'échelle national et international, ainsi que de réduire les inégalités concurrentielles entre les banques.

Le principe de ce ratio, c'est le rapport entre les fonds propres (composé du capital et réserve) et les éléments complémentaires, tel que les provisions, les titres subordonnés et les engagements hors bilan pondérés aux risques, du fait qu'il ne dépasse pas le 8%.

Tableau N° 01 : Echelle de pondérations prévues par le comité de Bâle :

Pondérations	Contreparties
0%	Actifs sans risque (liquidité, créances vis-à-vis des Etats et des banques centrales de l'OCDE). OCDE : Organisation pour la coopération et le développement économique
20%	Créances sur des banques et collectivités locales de l'OCDE, créance sur les banques dont le siège social est situé dans un pays de l'OCDE.
50%	Engagements garantie par des hypothèques ou un crédit-bail mobilier.
100%	Tous les autres éléments d'actifs, dont les crédits à la clientèle (entreprises et particulier), la dette des PVD et des pays hors OCDE.

Source : Joël Bessis (1995) «gestion des risques et gestion Actif-Passif des banques » Edition DALLOZ.

Afin de s'adapter aux innovations financières et faire face au apparition des nouveaux risque qui n'étaient pas prises en considération par la première configuration puisque ce ratio couvrait uniquement le risque de crédit, des nouveaux travaux ont été entrepris en 1996 pour la prise en compte du risque de marché (risque de change, risque de taux).

Malgré les apports bénéfiques de ce comité dès son commencement en 1988 a était un sujet de critique à cause de certaines limites. Si ce ratio a permis de définir un minimum réglementaire commun des fonds propres en adoptant un système simplifier d'évaluation du risque, il n'est pas évidant qu'il présente certaines faiblesses.

On ce qui concerne les pondérations forfaitaires uniquement basés sur une logique institutionnelle, ne prennent pas en considération les probabilités de défaut qui peuvent être élevé ce qui signifie que la pondération des risques s'effectue selon la nature juridique de l'emprunteur et non pas au risque réel supporté par la banque, du fait que toute les entreprises sont considérées comme ayant le même risque de crédit. De plus ce ratio ne prend pas en considération les autres catégories des risques (sauf risque de marché) qui peuvent influencer négativement sur l'activité bancaire, puisqu'ils sont considérés comme les principaux facteurs des crises récentes dans les pays émergents.

La simplicité de l'application de ce ratio a eu pour conséquence une appréciation erronée des risques, un écart entre le capital réglementaire et le capital économique (capital calculer par les banques pour mesurer les risques réels) ainsi que sa non adaptabilité aux nouveaux instruments financiers tel que la titrisation. Compte tenu de l'impact du ratio Cooke sur le processus de décision interne des banques, une sérieuse correction apparaissait nécessaire.

2-2 Le nouvel accord de Bâle :

Actuellement, l'accord de Bâle est en cours d'évolution et de renégociation, d'où pour combler les lacunes ainsi que les différentes critiques subies par la Bâle I, le ratio Cooke devrait laisser la place en 2004 au nouveau ratio appelé « Mac Donough » qui ne change pas l'esprit de l'accord initial mais l'enrichit, et repose sur une exigence du type :

Ratio MacDonough

Ni la définition des fonds propres et des fonds propres complémentaires, ni la limite des 8% ne changent. Seul le dénominateur varie car il faudra prendre en compte trois types de risques : le risque de crédit et le risque de marché, ainsi que le risque opérationnel. Le nouveau projet de l'accord est conçu pour permettre de sortir de schéma « un ratio unique pour tous et tous les engagements »

Cette réglementation prudentielle imposera aux banques de couvrir leurs risques de crédit et de marché, mais également leur risque opérationnel. En termes quantitatifs c'est la couverture du risque de crédit qui revêtira la plus grande importance. L'objectif essentiel de lancement de cet accord c'est de contenu à promouvoir la sécurité et la solidité du système financier, assurer des meilleures conditions de concurrence (au niveau international), développer une approche qui tienne compte de niveau réel de risque, propre à chaque institution financière, et surtout créer une méthode plus sophistiquée pour le traitement des risques, ainsi que rendre les fonds propres plus sensibles aux risques.

Tous ces objectifs déjà cités pour assurer la stabilité financière des établissements, ne sauraient pas donc réaliser, uniquement à travers les exigences minimales ou fonds propres, d'où il y aura une prise en compte des trois piliers de réformes mise en place par ce comité tel que, l'exigence minimale en fonds propre, (pilier1), la surveillance prudentielle (pilier 2) et finalement un processus d'examen individuel par le contrôleur et discipline de marché (pilier3).

2-3 Les trois piliers de la réforme :

- **Exigences minimales en fonds propres :**

Cette première réforme vise à corréliser la charge des fonds propres avec le risque de crédit des actifs et de mettre en place d'autres exigences concernant les risques qui n'ont pas été pris en compte, tel que le risque opérationnel nouvellement entrepris, en ce qui concerne le risque de crédit, il a été étudié selon deux approches, l'une quantifiée de méthode standard et l'autre fondée sur la notation interne des banques. L'objectif de ces nouvelles approches est d'affiner les éléments de calcul et de pondération en fonction de risque.

- **L'approche standard :**

Qui consiste à classer les emprunteurs en tenant compte de leur type, ainsi que de leur probabilité de défaut en recourant aux agences de notation externe. En adoptant cette approche il y aura un passage d'une méthode quantitative à une autre à la fois quantitative et qualitative. Donc une nouvelle matrice de pondération a été élaborés, elle se fonde non seulement sur le critère institutionnel mais également sur la probabilité de défaut apprécié par les agences spécialisées (agences de rating externe).

- **L'approche de notation interne :**

Visé à calculer les fonds propres selon une méthode qui prend en considération les notes de crédits internes donnés par la banque. La méthode de notation interne retenue par la banque devra lui permettre de mesurer ces risques (risque de crédit, risque du marché) et de définir sa propre provision, en d'autre terme la banque est appelée à estimer par ses propres moyens, et leurs informations internes, la charge en capital c'est-à-dire le montant de fond propre nécessaire pour couvrir le risque de crédit.

- **La surveillance prudentielle :**

L'objectif principal de la surveillance prudentielle est de s'assurer que les banques évaluent d'une manière efficace l'adéquation de leurs fonds propres au regard de leur profil de risque du fait que la réalisation de l'objectif visé par les instances de réglementation nécessite la mise en place d'un niveau de contrôle interne lié au engagement de chaque banque, des procédures et de certaines méthodes en ce qui concerne l'affectation en matière de fond propre, pour évaluer les risques de crédit. De plus il était remarquable que ce Bâle II, défini les prérogatives du comité, en matière de contrôle en ce qui concerne la possibilité d'intervention sur les exigences et les processus de gestion de risque afin de garantir le respect des normes.

En d'autre terme, un processus rigoureux de surveillance doit être mis en œuvre comprenant notamment :

La surveillance par le conseil d'administration et la direction générale, de fait que celle-ci a la responsabilité de déterminer les objectifs et les limites de la banque par rapport aux risques. Il doit s'assurer que la direction met en place un système de mesures permettant d'évaluer les différents risques.

L'évaluation complète des risques, d'où les divers types de risques auxquels la banque est exposée, doivent être pris en compte dans le processus d'évaluation des fonds propres nécessaires.

Le suivi et le reporting, à cet égard les banques doivent mettre en place un système adéquat pour suivre et rendre compte de l'exposition aux risques et de la façon dont une modification du profil de risque de la banque affecte les besoins en fonds propres.

La surveillance par le contrôle interne, puisque le dispositif de contrôle interne d'une banque reste un élément essentiel dans le processus d'évaluation des fonds propres. La banque doit examiner périodiquement son processus de gestion des risques pour garantir son intégrité, son exactitude et son caractère raisonnable.

- **La discipline du marché :**

Appelé aussi exigences en matière d'information publiée, ce pilier vise à rendre l'information bancaire que ce soit quantitative ou qualitative sur la nature de leurs risques, transparente ainsi les exigences de communication financière qui sont basés sur la structure du capital, les politiques et les méthodes de mesurer les divers type de risques.

D'après les documents publiés par le comité du Bâle (document soumis à consultation) janvier 2001 « les banques doivent mettre en place une politique de communication adoptée à leur conseil d'administration de plus les banques sont appelées à réfléchir à la qualité de transparence et de fréquence de leur communication ».

Les investisseurs et les acteurs de marché ont toujours besoin d'une information comparable, fiable et pertinente afin d'évaluer les banques en se basant sur des critères d'importance de leur activité et de la couverture de leurs risques par des fonds propres.

Il s'agit également pour les banques de publier des informations générales sur la méthodologie et les données utilisées dans le modèle interne de risque de crédit :

Notification d'acceptation de l'approche fondée sur la notation interne par les autorités de contrôle.

Pour chaque portefeuille, préciser si une estimation propre ou un vecteur réglementaire pour les probabilités de défaut (et les expositions en cas de défaillance) est utilisé.

Pour chaque portefeuille, les méthodes utilisées pour l'estimation et la validation des probabilités de défaut.

Les informations nécessaires pour l'évaluation du modèle, l'usage fait en interne par la banque des estimations outre les besoins en fonds propres fixés par l'approche de notation interne, la responsabilité et l'indépendance du processus de notation.

Les rapports entre les notations internes et externes.

Le processus de gestion et de reconnaissance des techniques de réduction du risque de crédit.

2-4 Bâle III:

La réforme dite de « Bâle III », qui constitue la réponse du Comité de Bâle à la crise financière, vise principalement à :

- Renforcer le niveau et la qualité des fonds propres (« tier one et core tier one ») ;
- Mettre en place un ratio de levier (« leverage ratio ») ;
- Améliorer la gestion du risque de liquidité par la création de deux ratios de liquidité (ratio de liquidité à un mois « Liquidity coverage ratio » et ratio de liquidité à un an « Net stable funding ratio ») ;

Pour plus de précisions sur la mise en œuvre en France de la réglementation relative à la gestion du risque de liquidité :

- Renforcer les exigences prudentielles concernant le risque de contrepartie.

Elle vient compléter une première série d'amendements à l'accord de Bâle II intervenus en juillet 2009 relatifs au risque de marché visant à :

- renforcer le suivi des activités de marché (introduction d'une mesure de risque supplémentaire IRC ; alignement du traitement des positions de titrisation sur celui du portefeuille bancaire). Cette partie entrera en vigueur dès le 31 décembre 2011.

À ces réformes micro-prudentielles visant à renforcer la résilience propre des établissements de crédit, s'ajoutent des propositions de nature macro-prudentielle, en cours d'élaboration, visant à réduire la pro cyclicité (ex : coussin de capital contra cyclique) ainsi que le risque systémique.

L'Accord de Bâle III comprend un ensemble de mesures destinées à renforcer la résilience des grandes banques internationales ainsi que des mesures spécifiques sur le risque de liquidité. Ces deux textes ont été publiés le 16 décembre 2010. Une version révisée de l'Accord de Bâle III complétée sur le risque de contrepartie a été publiée le 1er juin 2011.

Une version amendée du standard relatif à la liquidité à court terme (LCR) a été publiée le 6 janvier 2013.

Sa mise en œuvre sera progressive :

- les premières mesures entreront en vigueur le 1er janvier 2013 ;
- l'ensemble des mesures devront être appliquées au 1er janvier 2019.

Afin de faciliter une mise en œuvre harmonisée du dispositif, un système de questions/réponses est disponible sur le site internet du Comité de Bâle, sur les thèmes du capital et de la liquidité, mais également sur le risque de contrepartie.

L'environnement macroéconomique défavorable, la non adaptabilité des banques à la libéralisation financière, ainsi que le non-respect du cadre réglementaire et légal, sont au centre de multiplication de nombre des crises déclenché dans divers pays du monde.

En effet les établissements de crédit, et dans ce contexte national et même international instable, se trouvent face à divers types de risques qui menacent leurs performance et les fragilises, mais le risque de crédit reste toujours au cœur de la défaillance bancaire à cause de la montée de la concurrence, et le déséquilibre informationnelle entre prêteur et emprunteur.

Dans cet égard le nouveau cadre réglementaire présenté par le comité du Bâle représente l'une des principaux travaux pour faire face au risque bancaire et limite son évolution, en proposant des différentes méthodes de mesurer les risques et surtout le risque crédit. Donc une évaluation de risque de contrepartie (crédit) devient nécessaire pour mieux maîtriser les probabilités de défaut que doivent supporter les établissements de crédit.

Il serait difficile de comprendre les principales caractéristiques et les enjeux de la gestion des surliquidités bancaires si la liquidité elle-même n'étant pas définie.

La banque est appelée quotidiennement à effectuer de multiples et différentes opérations (achat de titres, opérations de change, octroi de crédits et collecte de dépôts). De plus, actuellement la banque est considérée comme étant une firme dont les produits vendus sont de plus en plus segmentés.

En vue de rentabiliser ses fonds, la banque doit gérer d'une manière rationnelle ses avoirs pour éviter les situations d'incapacité de régler ses transactions quotidiennes, et cela par une concordance parfaite entre ses différents départements et une gestion préventive de sa liquidité.

Section 1 : notions sur la liquidité

La notion de « liquidité » est très vaste et englobe plusieurs sens selon le contexte et son emplacement dans une phrase.

Dans cette première section, nous exposerons les différentes définitions relatives à la liquidité, pour ensuite se focaliser sur la liquidité bancaire au sens strict.

1 La liquidité dans ses différents sens

1-1 Signification du mot « Liquide »

Avant de parler de la liquidité, on est censé savoir que signifie intrinsèquement le mot «liquide» : « cela se dit de ce qui est déterminé dans son montant : créance liquide, dette liquide.

On parle d'argent liquide ou de liquide tout court, pour parler de l'argent immédiatement disponible, en espèce, par opposition aux chèques »²¹.

1-2 La liquidité au sens large

La liquidité désigne les moyens de paiement disponibles sans délai de mobilisation (sans échéance), leur utilisation est immédiate (billets, pièces, comptes à vue). Ces moyens de paiement sont plus au moins liquides selon la facilité que l'on aura à les transformer en moyens de paiement purs, c'est-à-dire en monnaie.

Autrement dit, tout ce qui nous permettra de régler immédiatement des transactions ou à saisir des occasions d'achat avantageuses est considéré comme étant une liquidité. Nous effectuerons quotidiennement des achats que nous réglons en espèce, des opérations spéculatives, des dépenses imprévues ne sont pas éloignées (panne de voiture, soins...). Peu importe le motif des dépenses que nous effectuons chaque jour, mais la détention de l'argent liquide s'avère d'une importante nécessité quant au règlement de celles-ci. Pièces, billets ou comptes à vue, ce sont des avoirs plus au moins liquides, ils sont utilisés immédiatement. Or que les traites, les actions ou d'autres placements sont considérés comme étant des avoirs moins liquides vu leur délai de transformation, qui rend leur utilisation conditionnée par une échéance qui peut être le terme du placement ou les conséquences de la cession de titres, même si parfois nous parvenons à céder des titres dans des conditions défavorables engendrant des pertes des fois très importantes.

D'après Sari²², rendre liquide des instruments financiers signifie qu'à tout moment on trouve un acquéreur solvable qui, lui-même, est certain de pouvoir négocier, au moment où il le désire, les titres ou dérivés qu'il aurait acquis. Ainsi sur le marché financier, liquidité et négociabilité sont intimement liées et le degré élevé de liquidité des titres et dérivés dépend étroitement de leur forte négociabilité. (...)

Néanmoins, comme le précise Besson, « quel que soit l'amélioration de la négociation des titres permise par le développement et le perfectionnement des marchés, il est impossible de garantir la liquidité du marché. Nul ne peut assurer que tout vendeur trouvera un acheteur pour la quantité qu'il propose et au prix qu'il demande »²³. Comme Perroux du capital, Barrère dit de la liquidité en soi qu'elle n'existe pas : elle est l'attribut d'un « élément » qui donne à l'agent qui la détient le pouvoir de disposer, avec le maximum de commodité et de sécurité, d'une

²¹ S. BOUMENDJEL, Bréviaire économique de l'étudiant et du chercheur, Publication de l'université Badji Mokhtar Annaba, 2003, P 347

²² M, SARI, Le marché financier est-il viable en Algérie- Revue « Perspective » de l'URAS, Annaba, N°4-décembre 1998, cité par S. BOUMENDJEL Op. Cite, p 347

²³ Besson Jean Louis, Monnaie et Finance, OPU, Alger, 1993, p 37

richesse quelconque, en un lieu et un moment quelconques. La monnaie est l'élément qui est pourvu du plus haut degré de liquidité, avec d'ailleurs des différences selon les facilités de mobilisation de l'instrument monétaire.

1-3 Liquidités :

Considérée au pluriel, « ce terme désigne les sommes immédiatement disponibles pour faire face à des dépenses ou à des dettes exigibles »²⁴

1-4 Liquidité externe :

En sciences économiques, il s'agit des services que rend la monnaie aux agents économiques autres que le détenteur de celle-ci.

1-5 Liquidité de l'économie

Il existe plusieurs mesures possibles de la liquidité de l'économie. Toutefois, cette dernière, est généralement appréhendée à travers les agrégats de la partie monétaire du patrimoine des agents économiques encore appelés agrégats monétaires.

Il s'agit, selon le dictionnaire **Larousse**²⁵, d'actifs détenus par les particuliers et consistant en moyens de paiement immédiatement utilisables (comme l'épargne liquide ou à court terme) et susceptibles d'être convertis rapidement sans risque de perte de capital (bons du Trésor, comptes postaux, compte sur livret, etc.). La notion de liquidité de l'économie est plus large que celle de masse monétaire.

Le taux de liquidité de l'économie s'exprime par un rapport entre un agrégat monétaire et un agrégat **économique**²⁶ : par exemple soit : - Taux de Liquidité de l'économie=**L** ;

- La masse monétaire =**MM** ;
- Le produit intérieur brut= **PIB**.
- Donc on aura : **L= MM / PIB**

Ce taux exprime le comportement de thésaurisation des agents économiques et varie à l'inverse de la vitesse de circulation de la monnaie (**V**).

On aura donc: **V= PIB / MM**

En d'autres termes, on dit qu'une économie est très liquide, lorsque le plus gros des transactions est réglé en espèce (la culture du cash).

²⁴ S. BOUMENDJEL Op. Cite, P 347

²⁵ Grand Dictionnaire Encyclopédique Larousse (GDEL), 1984.

²⁶ Serge Bosc, Claude-Danièle Echaudemaison , Frank Bazureau , Jean-Pierre Cendron, Pascal Combemale, Jean Pierre Faugère , « Dictionnaire d'Economie et de Sciences Sociales », édition Nathan, 2009, P 242

Tableau N° 02 : Exemple de calcul du taux de liquidité de l'économie :

Année 2009	
MONNAIE	4 944 159 000 000 DA
QUASI MONNAIE	2 228 893 000 000 DA
Masse Monétaire (MM)	5 173 052 000 000 DA
Produit Intérieur Brut (PIB)	10 135 600 000 000 DA
Liquidité de l'économie (L)	0,510384387

Tableau réalisé à partir des données de la Banque d'Algérie²⁷

L'interprétation qu'on peut faire à ce tableau concernant le taux de liquidité de l'économie, est qu'en 2009, 51,04 % des transactions en Algérie sont réglées en espèces, ce qui montre l'ampleur de la culture du cash.

1-6 Liquidités en devises

La définition des liquidités en devises par le FMI est plus large que celle des réserves internationales.

Premièrement, les liquidités en devises comprennent, outre les avoirs de réserves à la disposition des autorités monétaires, les avoirs en devises de l'administration centrale. Ces deux éléments composent les ressources officielles immédiatement mobilisables pour répondre à la demande de devises. La demande de devises, quant à elle, comprend à la fois, la demande effective (prévue) et la demande potentielle (les prélèvements nets sur les ressources en devises), qui peuvent résulter des engagements à court terme et des opérations hors bilan des autorités monétaires et de l'administration centrale. Le concept de liquidité repose sur le principe que les autorités doivent gérer prudemment leurs engagements comme leurs avoirs, pour s'exposer le moins possible à des chocs extérieurs.

Deuxièmement, alors que les réserves internationales sont exclusivement les créances des autorités monétaires sur les non-résidents, les liquidités en devises recouvrent à la fois les créances en devises des autorités monétaires et de l'administration centrale sur les résidents et les non-résidents, ainsi que leurs engagements envers eux. La définition des liquidités en devises est aussi plus large que celle des réserves internationales nettes. Ces dernières « sont les avoirs de réserves nets des engagements liés aux réserves à une date donnée, alors que les liquidités en devises prennent en compte les prélèvements à effectuer sur les ressources dans les douze mois à venir, par suite des opérations financières des autorités »²⁸.

²⁷ -<http://www.bank-of-algeria.dz/indicateur.htm>, consulté le 10/12/2010 -www.bank-of-algeria.dz/rapport_ba_2009/annexe_rapport_09.pdf, consulté le 10/12/2010

²⁸ S. BOUMENDJEL, Op.Cité, P 348

1-7 Liquidités internationales

En économie internationale, cette expression désigne tous les moyens monétaires qui permettent les règlements des échanges internationaux. Selon Larousse²⁹, les liquidités internationales sont assimilées aux ressources dont disposent les Banques Centrales pour régler les déficits de la Balance des Paiements. Elles se subdivisent en deux catégories :

1-7-1 Les réserves possédées : Qui comprennent les avoirs en devises (réserves en devises), les droits de tirage ordinaires sur le FMI, les droits de tirage spéciaux (DTS) et l'Or que le FMI comptabilise désormais en poids, étant donné que les modes d'évaluation varient d'un pays à l'autre³⁰.

1-7-2 Les possibilités d'emprunt : Qui recouvrent les tranches de crédit du FMI, accordées sous certaines conditions et d'autres facilités, telles que, par exemple, les accords de « swap » (crédits réciproques entre deux Banques Centrales qui, au terme de l'échéance, procèdent à l'échange inverse)³¹. La notion de réserves possédées s'est trouvée affaiblie du fait de l'énorme réserve de crédits que constitue le marché des Eurodevises auquel les Banques Centrales ont pu faire appel.

Au 31 mars 2007, les liquidités internationales mesurées par le FMI, s'élevaient à (en milliards de DTS, où un DTS = 1,5102 Dollars à cette date) 3 921 milliards de DTS³²

2 La liquidité Bancaire

Au sens économique du terme, un bien est dit liquide s'il peut être, à tout moment, transformé en monnaie sans perte de valeur, c'est-à-dire, s'il peut être négocié dans un délai très bref.

Il importe de noter que la liquidité bancaire correspond bien à cette définition, mais elle sera bien définie et déterminée dans les points suivants :

2-1 Définition

« La liquidité d'une banque recouvre les disponibilités de la banque en monnaie centrale, soient : le montant de son compte-courant créditeur à la Banque Centrale, les billets en caisse, ainsi que le montant de ses comptes-courants créditeurs dans d'autres banques et aux comptes courants Postaux (CCP) dont elle peut toujours exiger la contrepartie en monnaie centrale.

La liquidité bancaire comprend tous ces éléments moins les comptes-courants bancaires, qui s'annulent pour l'ensemble agrégé des banques»³³.

²⁹ Grand Dictionnaire Encyclopédique Larousse (GDEL), 1984.

³⁰ S. BOUMENDJEL Op. Cite

³¹ S. BOUMENDJEL Op ; Cite

³² FMI, statistiques financières internationales, juin 2007, p 27 à 38 présentées par Michel Lelart, « système monétaire international » 7ème édition, septembre 2007, p 7

³³ BEZIADE M., La monnaie, 2ème édition, Masson.1986, p.55

FERRANDIER.R et KOEN.V14 distinguent la liquidité bancaire immédiate et la liquidité bancaire potentielle. Pour ces auteurs, les comptes-courants créditeurs des banques de second rang auprès de la Banque Centrale, constituent la liquidité bancaire immédiate et la liquidité bancaire potentielle correspond à l'ensemble des actifs mobilisables auprès de l'Institut d'Emission³⁴.

La liquidité bancaire immédiate représente donc le poste intitulé « Réserves » qui se trouvent au passif du bilan de la Banque Centrale. L'autre poste du passif de la Banque Centrale recense les billets mis en circulation par celle-ci. Ces deux types de monnaie émise par cette dernière forment la base monétaire (monnaie centrale) qui est représentée par l'agrégat *M0*. Le tableau qui suit est un compte qui schématise le bilan d'une Banque Centrale et le passif de ce bilan représente la base monétaire³⁵.

Tableau N° 03 : Le bilan simplifié de la banque centrale

BANQUE CENTRALE	
Actif	Passif
Titres d'Etat	Billets en circulation Réserves des banques (monnaie centrale)

Source : Frederic Mishkin, monnaie, banque et marchés financiers

Ainsi l'explique M.Béziade, cité par Poulon³⁶, la liquidité bancaire est d'abord la somme des liquidités des banques. Comme elle est la liquidité de l'ensemble consolidé des banques, la liquidité bancaire apparaît comme la somme des encaisses des banques. Elle correspond aux « comptes-créditeurs d'agents financiers » du passif du bilan de la Banque Centrale ; il s'agit en grande partie des réserves obligatoires des banques.

Les créances nettes sur l'étranger sont obtenues après soustraction aux avoirs bruts de change des comptes créditeurs extérieurs et de la réserve de réévaluation des avoirs publics en or. De même les créances nettes de la Banque Centrale sur le Trésor Public sont calculées par différence entre les créances sur le Trésor Public à l'Actif du bilan et le compte courant du Trésor au passif.

Parmi les facteurs de la liquidité bancaire, les mouvements de billets, d'or ou de devises, de créances ou dettes du Trésor, sont considérés comme « facteurs autonomes » parce que échappant en grande partie au contrôle de la Banque Centrale³⁷.

³⁴ FERRANDIER R et KOEN V, Marché de capitaux et techniques financières, édition Economica, 1997, p 97

³⁵ Frederic Mishkin, monnaie, banque et marchés financiers, 7ème édition, Pearson Education, 2004, P 450

³⁶ POULON Frédéric, de l'université de Bordeaux : économie générale, édition Dunod, 1982- Nouveau tirage 1984

³⁷ S. BOUMENDJEL, Op. Cite, P 347

Alors, on pose :

- **LB**= Liquidité bancaire
 - **FA**= Facteurs autonomes
 - **CE**= Concours à l'économie
- Donc on aura : **LB = FA + CE**

Enfin, la liquidité d'une banque est caractérisée par sa capacité à faire face aux demandes de liquidités de ses clients. En effet, ces derniers peuvent avoir un besoin de mobiliser leurs actifs, plus ou moins liquides, présents dans les livres de la banque, et cette dernière doit pouvoir y faire face.

De ce fait, la banque doit s'assurer qu'elle dispose de suffisamment de liquidités (suffisamment de monnaie centrale pour pouvoir régler les autres banques, rembourser les emprunts et aussi acheter les billets que lui demanderaient ses clients). La liquidité d'une banque est fondée sur le délai d'échéance des éléments d'actifs de son bilan. Celui-ci est constitué selon le degré de liquidité des éléments.

2-2 Présentation du bilan bancaire

La lecture du bilan va nous permettre d'apprécier la liquidité d'une banque. Le degré de cette dernière est indiqué par l'échéance des éléments d'actifs. Ceci permet à la banque de faire face à ses engagements à court terme et d'honorer les retraits ou encore de satisfaire des légitimes demandes de crédits. En général, elle doit assurer la concordance des termes de ses emplois et ressources (Actif et Passif).

Le bilan d'une banque est différent de celui d'une entreprise et ce, dans de multiples et différents points qui apparaissent dans la structure de chacun des bilans.

Tableau N° 04: Bilan d'une entreprise

Bilan d'entreprise	
ACTIF	PASSIF
Immobilisations incorporelles	Capitaux propres
Immobilisations corporelles	Résultat
Immobilisations financières	Provisions pour risques et charges
Stocks	Dettes à moyen et long terme
Créances d'exploitation	Dettes d'exploitation
Disponibilités	Dettes financières

Source : Gladys HANNA-YOUNES : « Evaluation stratégique et notation des banques », Thèse de Doctorat en Sciences de Gestion, Université Panthéon-ASSAS, Paris 2, 2002, p. 24.

Tableau N°05 : Compte de Résultats d'une entreprise

Compte de Résultats	
CHARGES	PRODUITS
Achats	Ventes
Variations des stocks	
Frais généraux	Autres revenus
Charges de personnel	Prestations
Pertes de change	Profits de change
Impôts et taxes	Produits sur cession d'immobilisations
Amortissements	Reprises sur amortissement
Provisions	Provisions devenues disponibles
Intérêts et charges assimilées	Intérêts et produits assimilés
Charges hors exploitation	Produits hors exploitation
Total des charges	Total des produits
Profit de l'exercice	Perte de l'exercice

Source : Gladys HANNA-YOUNES : « Evaluation stratégique et notation des banques », Thèse de Doctorat en Sciences de Gestion, Université Panthéon-ASSAS, Paris 2, 2002, p. 24.

Tableau N° 06 : Bilan d'une banque

BILAN DE BANQUE					
ACTIF	N	N-1	PASSIF	N	N-1
1. Caisse, Banques Centrales, comptes courants postaux 2. Effets publics et valeurs assimilées 3. Créances sur les établissements de crédit : - A vue - A terme 4. Créances sur la clientèle : - Créances commerciales - Autres encours à la clientèle - Comptes ordinaires débiteurs 5. Affacturage 6. Obligations et autres titres à revenu fixe 7. Actions et autres titres à revenu Variable			1. Banques Centrales, comptes courants postaux 2. Dettes envers les établissements de Crédits 3. Comptes créditeurs clientèle, comptes d'épargne à régime spécial, autres dettes : - A vue - A terme 4. Dettes représentées par un titre : bons de caisse, titres du marché interbancaire et TCN, emprunts obligataires, autres dettes représentées par un titre 5. Autres passifs 6. Comptes de régularisation 7. Provisions pour risques et charges		

8. Promotions immobilières 9. Participations et activité de portefeuille 10. Parts dans les entreprises liées 11. Crédit-bail et location avec option d'achat 12. Location simple 13. Immobilisations incorporelles 14. Immobilisations corporelles 15. Capital souscrit non versé 16. Actions propres 17. Autres actifs 18. Comptes de régularisation Total de l'actif			8. Provisions réglementées 9. Subventions d'investissement 10. Dépôts de garantie à caractère mutuel 11. Fonds pour risques bancaires Généraux 12. Dettes subordonnées 13. Capital souscrit 14. Primes d'émission 15. Réserves 16. Ecart de réévaluation 17. Report à nouveau (+/-) 18. Résultat de l'exercice (+/-) Total du passif		
--	--	--	---	--	--

Source : Pierre-Charles Pupion : « Economie et gestion bancaire », Ed DUNOD, Paris 1999, p 48

L'actif et du passif sont rangés approximativement par ordre croissant d'échéance et l'ordre des comptes est inverse à celui de la comptabilité générale des entreprises industrielles et commerciales. Le bilan bancaire commence donc par les actifs les plus liquides et les passifs les plus exigibles. Il se termine par les actifs immobilisés et les fonds propres. Cette approche spécifiquement financière permet d'apprécier le risque de transformation et de mesurer la capacité de l'établissement à faire face à ses engagements (risque de liquidité).

Le bilan des banques algériennes comporte 15 postes à l'actif et 20 postes au passif selon l'instruction N°03-11 du 20 septembre 2011 portant états comptables périodiques des banques et établissements financiers, présenté d'une façon bien détaillée dans l'ANNEXE N°1.

2-2-1 Commentaires sur les postes d'actif bancaire

L'actif est classé par ordre de liquidité décroissante, allant de l'immédiatement disponible (plus liquide), par rapport aux éléments qui se situent en haut du bilan (éléments de caisse groupés dans le poste 1), aux immobilisations et actifs peu liquides.

L'actif bancaire comprend cinq (05) classes organisées selon le plan comptable et qui sont :

A. Classe 1 : Opérations interbancaires et assimilées

Cette classe est représentée par les postes 1,2 et 3 de l'actif du bilan, qui reprennent les soldes débiteurs des comptes d'opération de trésorerie retraçant les relations de l'établissement de crédit avec les Banques Centrales et les établissements de crédit.

- **Poste 1** : « Caisse, Banques Centrales, CCP », il concerne les comptes les plus liquides, il comprend :

- La caisse est composée des valeurs disponibles en argent liquide, qui sont considérées comme moyens de paiement purs qui comportent des monnaies physiquement détenues par la banque, nationale et étrangère, des chèques de voyage, la monnaie électronique achetée par la banque de rechargement ;
 - Les avoirs auprès de la Banque Centrale, de l'Institut d'Emission et de l'office des chèques postaux du ou des pays où se trouve implanté l'établissement, pouvant être retirés à tout moment ou pour lesquels une durée ou un préavis de 24 heures ou d'un jour ouvrable est nécessaire ; les autres créances sur ces institutions sont inscrites au poste 3 de l'actif.
- **Poste 2 :** « *Effets publics et valeurs assimilées* ». Ce poste comprend les bons du trésor et autres titres de créances sur des organismes publics émis à l'échelle nationale, ainsi que les instruments de même nature émis à l'étranger, dès lors qu'ils sont éligibles aux interventions de la Banque Centrale du ou des pays où se trouve implanté l'établissement. Les autres titres émis par des organismes publics figurent dans le poste 5 de l'actif.
- **Poste 3 :** « *Créances sur les établissements de crédit à vue et à terme* », il est constitué de l'ensemble des créances détenues sur des établissements de crédit (hors titres) y compris celles détenues dans le cadre d'une prise en pension.

Les banques, pour satisfaire la demande de liquidité de leur clientèle, gèrent rigoureusement et quotidiennement leurs ressources disponibles, elles vérifient qu'elles possèdent suffisamment d'encaisses en monnaie centrale, de billets, d'avoirs à la Banque Centrale, de comptes créditeurs dans les autres établissements de crédit et de réserves obligatoires.

Tous les jours, les banques calculent leur situation de trésorerie et cherchent à l'équilibrer, c'est ce qu'on appelle la « gestion de trésorerie ». Si cette situation est excédentaire (ou déficitaire), la banque prête (ou emprunte) sur le marché interbancaire aux conditions les plus rémunératrices (les meilleures conditions). Il s'ensuit l'apparition d'une créance (ou d'une dette) figurant à l'actif (ou au passif).

Si le solde est débiteur, le déficit doit être comblé par l'emprunt d'argent sur le marché interbancaire aux meilleures conditions. L'explication de la procédure se trouve dans la section 3.

B. Classe 2 : Opérations avec la clientèle

Cette classe comprend les postes 4 et 5, qui reprennent les soldes des comptes de classe 2 et correspondent aux crédits octroyés à la clientèle.

- **Poste 4 :** « *Créances sur la clientèle* », ce poste comprend l'ensemble des créances détenues sur les agents économiques non financiers (autres que des établissements de crédit) tels que les particuliers, les entreprises, les administrations privées, etc., à l'exception de celles matérialisées par un titres.
- **Poste 5 :** « *Affacturation* », il ne sert que pour les établissements appelés « Factor » dont l'activité principale est l'achat ferme de créances détenues par les entreprises sur leurs clients et ils se chargent de suivre les débiteurs jusqu'au remboursement de la dette. Pour les banques à activités diversifiées, les opérations d'affacturation sont enregistrées avec les créances commerciales (poste 4).

C. Classe 3 : Opérations sur titres et opérations diverses

Ces opérations sont représentées par les postes 6, 7, 16, 17 et 18.

- **Poste 6 :** « *Obligations et autres titres de revenu fixe* », ce poste regroupe les titres de créances (obligations) et autres titres à revenu fixe.
- **Poste 7 :** « *Actions et autres titres à revenu variable* », recouvre l'ensemble des actions, des autres titres à revenu variable dont la détention correspond à des emplois à court ou moyen terme. Ces opérations représentent le portefeuille titres des banques. Elles indiquent leur activité de marché.
- **Poste 16 :** « *Actions propres* » ; ce poste recouvre les achats par la société de ses propres actions, afin soit de les attribuer à ses salariés, soit de régulariser le cours de la bourse ou de réduire son capital.
- **Poste 17 :** « *Autres actifs* » ; il comprend les versements effectués lors de l'achat d'une option
- **Poste 18 :** « *Compte de régularisation* » ; comprend notamment les charge qui, comptabilisées pendant l'exercice, concernent un exercice ultérieur et certaines charges qui, affectant plusieurs exercices, peuvent être réparties sur plusieurs exercices. Il comprend également la contrepartie des produits, qui constatés au compte de résultat, sont relatifs à des opérations de hors-bilan (sur devises, sur titres et sur instruments financiers à terme) et les pertes potentielles sur contrats de couverture d'instruments financiers à terme non encore dénoués.

D. Classe 4 : Valeurs immobilisées

Cette classe est représentée par les postes 8 à 14 qui sont des emplois stables.

- **Poste 8 :** « *Promotion immobilière* » ; il présente les terrains et les immeubles liés à l'activité de promotion immobilière. Ce poste apparaît seulement pour les sociétés de crédit immobilier.

- **Poste 9** : « *Participations et activités de portefeuille* » ; regroupe les titres à revenu variable détenus soit par la volonté de créer des liens durables avec la société émettrice (et il s'agit alors de titres de participation), soit par le désir d'en tirer un rendement sur le long terme (il s'agit dans ce cas de titres immobilisés de l'activité de portefeuille).
- **Poste 10** : « *Parts dans les entreprises liées* » regroupe les parts sociales des entreprises sur lesquelles l'établissement exerce un contrôle exclusif.

Les postes 9 et 10 ne constituent pas des opérations sur titres, car il s'agit des titres acquis afin d'exercer une influence effective sur une autre entreprise. Elles sont appelées immobilisations financières.

- **Poste 11** : « *Crédit-bail et location avec option d'achat* » ; ce poste regroupe les opérations de location des biens immobiliers et mobiliers assortis d'une option d'achat. On trouve aussi les biens immobiliers en cours de construction et les biens immobiliers et mobiliers temporairement non loués³⁸.
- **Poste 12** : « *Location simple* » ; il inclut les biens immobiliers et mobiliers acquis en vue de location sans option d'achat.

Les postes 11, 12 et 8 sont des immobilisations dont la détention est liée à l'exploitation des banques et qui apparaissent seulement pour les sociétés de crédit immobilier.

- **Poste 13** : « *Les immobilisations incorporelles* » ; ce poste comprend notamment les frais d'établissement et les frais de recherche et de développement, ainsi que le fonds commercial, à l'exception des éléments inscrits aux postes 11 et 12 de l'actif, pour les établissements exerçant une activité de crédit-bail ou de location simple à titre principal ou de manière significative.
- **Poste 14** : « *Les immobilisations corporelles* » ; dans ce poste, on trouve les terrains, les constructions, les installations techniques, les matériels et outillages, à l'exception des éléments inscrits dans le poste 11 et 12 de l'actif, pour les établissements exerçant une activité de crédit-bail ou de location simple à titres. Ce sont les avoirs les moins liquides d'une banque. Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan, à leur coût d'acquisition ou, dans le cas où elles auraient fait l'objet d'une réévaluation, à la rubrique *Réserves et réévaluation*.

³⁸ Paul DEMEY, Antoine FRACHOT, Gaël RIBOULET, « Introduction à la Gestion Actif-Passif Bancaire, Ed ECONOMICA, Paris 2003, p 39

E. Classe 5 : Provisions, fonds propres et assimilés

A l'actif, ces opérations sont représentées par le *poste 15 « Capital souscrit non versé »* ; représente les apports que les associés doivent effectuer sans délai, en d'autre terme, il s'agit des sommes qui ont été collectées pour renforcer le capital, mais qui ne sont pas encore versées.

2-2-2 Commentaires sur les postes du passif bancaire

Le passif du bilan bancaire nous permet de connaître l'origine des ressources de la banque.

Rappelons que les différents postes sont classés approximativement par ordre d'exigibilité décroissante avec pour derniers postes les dettes subordonnées et les capitaux propres.

A. Classe 1 : Opérations interbancaires et assimilées

Cette classe enregistre les dettes sollicitées auprès de la Banque Centrale, CCP et les établissements de crédit. Ce sont les mêmes opérations présentées dans la classe 1 de l'actif, si elles aboutissent à un excédent, elles seront enregistrées comme créances dans l'actif dans le poste 1,2 ou 3, sinon si c'est un déficit, elles seront comptabilisées dans le passif comme des dettes, soit dans le poste 1 ou 2.

- **Poste 1 :** « *Banques Centrales, Comptes Courants Postaux (CCP)* », il comprend les dettes à l'égard de ces organismes qui sont exigibles dans un délai inférieur à 24 heures ou à un jour ouvrable³⁹.
- **Poste 2 :** « *Dettes envers les établissements de crédit* », ce poste regroupe l'ensemble des dettes à l'égard des établissements de crédit (y compris les mises en pension), à l'exception des emprunts subordonnés (pouvant être assimilés dans certains cas à des fonds propres) et des dettes sous formes de titres (poste 4 ou 12 du passif).

B. Classe 2 : Opérations avec la clientèle

Cette classe correspond aux dépôts de la clientèle et elle est présentée par le poste 3

- **Poste 3 :** « *Comptes créditeurs de la clientèle* », il est constitué des fonds collectés sous forme de comptes d'épargne à régime spécial et de comptes de dépôts (dépôts à vue, à terme et d'épargne). Ce sont des dettes vis-à-vis des agents économiques autres que les établissements de crédit qui ne sont pas matérialisées par un titre.

C. Classe 3 : Opérations sur titres et opérations diverses

³⁹ Eric LAMARQUE, « Gestion bancaire », Ed e-Node & Pearson Éducation France, 2003, p 49.

On trouve dans cette classe des ressources collectées sous formes de titres de créances, elle est composée des postes 4 et 5.

- **Poste 4 :** « *Dettes représentées par un titre* », ce poste comprend des dettes représentées par des titres cessibles émis par l'établissement national ou étranger, à l'exception des titres subordonnés qui sont inscrits dans le poste 12 du passif. Figure notamment à ce poste les bons de caisse, les titres du marché interbancaire et les titres de créances négociables émis dans le pays de résidence, les titres de même nature émis à l'étranger, les obligations et autres titres à revenu fixe.
- **Poste 5 :** « *Autres passifs* » ce poste comprend notamment les primes d'option vendues.

D. Classe 4 : Valeurs immobilisées

Dans le passif bancaire aucune opération n'est enregistrée dans cette classe.

E. Classe 5 : Provisions et fonds propres assimilés

Cette classe est représentée par les postes, allant de 6 à 18.

- **Poste 6 :** « *Compte de régularisation* » ; ce poste recouvre notamment la contrepartie des pertes constatées au compte de résultat relatives à des opérations de hors-bilan (notamment sur titres) et à des engagements sur devises et instruments financiers à terme, les gains potentiels sur contrats de couverture d'instruments financiers à terme non encore dénoués, les produits à répartir et les produits à constater d'avance.
- **Poste 7 :** « *Provisions pour risques et charges* » ; recouvre les provisions destinées à couvrir les risques et les charges (non directement liés à des opérations bancaires au sens strict) que des événements survenus ou en cours rendent probables et notamment les provisions pour risque pays.
- **Poste 8 :** « *Provisions réglementées* » ; comprend les provisions qui ont été dotées en application des dispositions législatives ou réglementaires et notamment fiscales (par exemple, la provision pour crédits à moyen et long terme).
- **Poste 9 :** « *Subventions d'investissement* » ; concerne la partie des subventions qui n'ont pas encore été inscrites au compte de résultat.

Les postes 10 à 18 correspondent à des ressources propres externes (part sociale, primes d'émission....) et internes (part du bénéfice non distribuée) qui serviront à couvrir les éventuelles pertes des exercices futurs et font partie des fonds propres de l'établissement.

- **Poste 10 :** « *Dépôts de garantie à caractère mutuel* » ; recouvre les fonds de garantie dans le caractère mutuel résulte de conventions expresses et qui sont remboursables sous certaines conditions aux clients qui les ont constitués.

- **Poste 11** : « *Fonds pour risques bancaires généraux* » ; comprend les fonds constitués en vertu des règlements de chaque pays pour des risques bancaires non spécifiques.
- **Poste 12** : « *Dettes subordonnées* » ; ce poste comprend les fonds provenant de l'émission de titres ou d'emprunts subordonnés, à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation ni possible, qu'après désintéressement des autres créanciers.
- **Poste 13** : « *Capital souscrit* » ; est constitué de la valeur nominale des actions, des parts sociales et des autres titres composant le capital social.
- **Poste 14** : « *Prime d'émission* » ; recouvre les primes liées au capital souscrit et notamment les primes d'apport.
- **Poste 15** : « *Réserves* », rassemble les différentes réserves qui ont été constituées par prélèvement sur les bénéfices des exercices précédents.
- **Poste 16** : « *Ecart de réévaluation* » ; ce poste comprend les écarts constatés lors de la réévaluation d'éléments du bilan
- **Poste 17** : « *Report à nouveau* » ; ce poste exprime le montant cumulé de la fraction des résultats des exercices précédents, dont l'affectation a été renvoyée par décision des actionnaires. Il comprend également l'impact des changements de méthode sauf si, en raison de l'application de règles fiscales, l'entreprise a été amenée à comptabiliser l'impact de ce changement dans le compte de résultat.
- **Poste 18** : « *Résultat de l'exercice* » ce poste enregistre le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Après avoir exposé d'une manière synthétique et explicative les différents postes du bilan d'une banque, nous allons, à présent, essayer de présenter le hors-bilan et de commenter les différents comptes qui le constituent.

2-2-2. Structure du hors-bilan

Alors que le bilan représente la situation patrimoniale de l'entreprise, c'est-à-dire les actifs dont elle dispose et les passifs auxquels elle doit faire face, les engagements hors bilan concernent des droits et obligations, qui s'ils se réalisent, sont susceptibles de modifier la consistance de cette situation patrimoniale.

Tableau N° 07 : Le hors-bilan

HORS-BILAN	N	N - 1
<p>1) Engagements donnés <i>Engagements de financement</i> 1. Engagements en faveur d'établissements de crédit 2. Engagements en faveur de la clientèle <i>Engagements de garantie</i> 3. Engagements d'ordre d'établissements de crédit 4. Engagements d'ordre de la clientèle <i>Engagements sur titres</i> 5. Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise 6. Autres engagements donnés</p> <p>2) Engagements reçus <i>Engagements de financement</i> 7. Engagements reçus d'établissements de crédit <i>Engagements de garantie</i> 8. Engagements reçus d'établissements de crédit <i>Engagements sur titres</i> 9. Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise 10. Autres engagements reçus</p>		

Source : Pierre-Charles Pupion : « Economie et gestion bancaire », Ed DUNOD, Paris 1999, p 49

2-2-2-1. Commentaires sur les postes du hors-bilan

Le hors-bilan est un document qu'on trouve que chez les établissements de crédit, il est spécifique aux banques, et les différentes opérations enregistrées ne donnent pas lieu à un transfert immédiat de liquidités. Il est constitué d'engagements donnés et reçus de la banque.

A. Engagements donnés

Les engagements donnés englobent ceux de financement, de garantie et sur titres :

Engagements de financement : il comporte les postes 1 et 2 du hors bilan qui sont :

- **Poste 1** : « *Engagements en faveur d'établissements de crédit* » ; ils comprennent notamment les accords de refinancement, les acceptations à payer ou les engagements de payer, les confirmations d'ouvertures de crédits documentaires et les autres engagements donnés à des établissements de crédit.
- **Poste 2** : « *Engagements en faveur de la clientèle* » ; comprennent notamment les ouvertures de crédits confirmés, les lignes de substitution des billets de trésorerie, les engagements sur facilités d'émission de titres et les autres engagements en faveur d'agents économiques autres que des établissements de crédit.

Engagements de garantie : représentés par les postes 3 et 4 :

- **Poste 3 :** « *Engagements d'ordre d'établissement de crédit* », ils recouvrent notamment les cautions, avals et autres garanties d'ordre d'établissements de crédit.
- **Poste 4 :** « *Engagements d'ordre de la clientèle* », comprennent notamment les cautions, avals et autres garanties d'ordre d'agents économiques autres que des établissements de crédit.

Engagements sur titres :

- **Poste 5 :** « *Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise* », correspondant au prix convenu pour le rachat ou la reprise (en cas d'exercice de cette faculté), hors intérêt ou indemnité, lorsqu'a été réalisé un achat de titres assorti d'une faculté de rachat ou de reprise.
- **Poste 6 :** « *Autres engagements donnés* », notamment les titres à livrer par l'établissement.

B. Engagements reçus

Dans les engagements reçus on trouve :

Engagements de financement : représentés par le poste 7.

- **Poste 7 :** « *Engagements reçus d'établissements de crédit* », ce poste recense notamment les accords de refinancement et les engagements divers reçus d'établissements de crédit.

Engagements de garantie : il comporte le poste 8 dans l'appellation est identique avec le poste 7

- **Poste 8 :** « *Engagements reçus d'établissements de crédit* », il recense notamment les cautions, avals et autres garanties reçus d'établissements de crédit.

Engagements sur titres : il comprend les postes 9 et 10 :

- **Poste 9 :** « *Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise* », », correspondant au prix convenu pour le rachat ou la reprise (en cas d'exercice de cette faculté), hors intérêt ou indemnité, lorsqu'a été réalisé une vente de titres assorti d'une faculté de rachat ou de reprise.
- **Poste 10 :** « *Autres engagements reçus* », notamment les titres à recevoir par l'établissement.

2-2-3. Les actifs liquides d'une banque

Après avoir vu les différents composants du bilan bancaire, nous nous intéressons dans notre analyse aux actifs les plus liquides, c'est-à-dire ceux dont la possibilité de transformation en monnaie est plus facile. Ces actifs liquides se présentent comme suit, selon un degré de liquidité décroissant :

2-2-3-1. Les actifs liquides propres à la banque

Dans cette catégorie d'actifs on y trouve :

- Caisse, Institut d'Emission, Trésor Public, CCP (poste 1 dans l'actif bancaire) ;
- Bons du Trésor et valeurs assimilées (poste 2 dans l'actif bancaire) ;
- Titre de placement immédiat : Contrairement aux titres de participation, il s'agit d'un terme utilisé pour désigner les valeurs mobilières détenues par une entreprise (banque) dans le seul but de réaliser un profit à plus ou moins long terme. Ils n'ont pas d'intérêt stratégique pour l'entreprise et ont vocation à court ou moyen terme à être vendus²¹.

Ces titres peuvent ainsi être classés dans les disponibilités et valeurs mobilières de placements lors de retraitements financiers.

2-2-3-2. Les actifs liquides provenant des opérations avec la clientèle

Dans cette catégorie on y trouve :

Crédits mobilisables distribués : Un crédit mobilisable est un refinancement bancaire accordé par un établissement de crédit ou par la Banque Centrale, au profit d'un autre organisme financier.

Valeurs mobilisables reçues en pension à terme ou achetées fermes : Comme son nom l'indique, elles comportent les créances commerciales et crédits mobilisables, bons du Trésor et valeurs assimilées....etc.

Chèque à recouvrer et effet à l'encaissement reçu de la clientèle : Il s'agit de la liquidité que la banque va en avoir après le recouvrement d'un chèque ou dans le cas d'un encaissement d'un effet reçu de la clientèle.

Les actifs liquides provenant d'opérations avec d'autres établissements de crédit : Ces actifs naissent des relations et des opérations que la banque effectue avec d'autres banques (opérations interbancaires), organismes et établissements financiers qui sont les suivants :

- Comptes à vue des établissements de crédits ;
- Comptes et prêts à terme à trois mois et plus d'échéance ;
- Valeurs reçues en pensions au jour le jour ;
- Valeurs non mobilisables reçues en pension à terme, achetées fermes à trois mois ou plus d'échéance.

2-3. Présentation du compte de résultat d'une banque

Les éléments inscrits au passif et à l'actif engendrent directement des flux de charges et de produits (intérêts versés et perçus...). Les autres flux de produits correspondent essentiellement à des commissions qui rémunèrent les prestations de services offerts par les banques, tandis que les autres flux de charges concernent essentiellement les frais généraux.

La structure du compte de résultat est présentée dans le tableau N°7 (page suivante) 22 : 21
<http://www.edubourse.com/lexique/titre-de-placement.php> consulté le 13/12/2010 22 Le
tableau de compte de résultats des banques algériennes est présenté en détail dans l'ANNEXE
N°3.

Tableau n° 08 : Compte de résultat d'une banque

Charges			Produits		
Charges d'exploitation bancaire	N	N-1	Produits d'exploitation bancaire	N	N-1
<p>1. Intérêts et charges assimilées : - sur opérations avec les établissements de crédit - sur opérations avec la clientèle - sur obligations et autres titres à revenu fixe - Autres intérêts et charges assimilées <i>Ce poste rassemble le montant des intérêts versés par l'établissement de crédit aux apporteurs de ressources.</i></p> <p>2. Charges sur opérations de crédit-bail et de location avec option d'achat <i>Il s'agit des dotations aux amortissements et moins value de cession sur immobilisation faisant l'objet du contrat de crédit-bail.</i></p> <p>3. Charges sur opérations de location simple <i>Ce poste comprend les dotations aux amortissements d'immobilisations acquises en vue de location.</i></p> <p>4. Charges de commissions et de titres <i>Il s'agit de versements qui correspondent à la rémunération de services reçus de tiers et ne sont pas assimilables à un taux d'intérêts versé.</i></p> <p>5. Perte sur opérations financières : Solde en perte des opérations : - sur titres de transaction - sur titres de placement - de change - sur instruments financiers</p>			<p>1. Intérêts et produits assimilés : -sur opérations avec les établissements de crédit - sur les opérations avec la clientèle - sur obligations et titres à revenu fixe - Autres intérêts et produits assimilés</p> <p>2. Produits sur opérations de crédit-bail et de location avec option d'achat <i>Il s'agit des loyers perçus et plus-values de cession relatives aux immobilisations données en crédit-bail.</i></p> <p>3. Produits sur opérations de location simple <i>Ce poste comprend les loyers perçus sur les immobilisations acquises en vue de location.</i></p> <p>4. Revenus des titres à revenu variable <i>Ce poste regroupe les dividendes et autres revenus provenant de l'ensemble des titres à revenu variable enregistrés dans les postes 7, 9 ou 10 de l'actif.</i></p> <p>5. Commissions <i>Il s'agit de commissions qui correspondent à la rémunération des services fournis à des tiers, exception faite de celle enregistrées dans le poste 1.</i></p> <p>6. Gains sur opérations financières Solde en bénéfice des opérations : - sur titres de transaction - sur titres de placement - de change - sur instruments financiers.</p>		
Autres charges ordinaires			Autres produits ordinaires		
<p>6. Charges générales d'exploitation : - Frais de personnel - Autres frais administratifs</p>			<p>7. Solde en bénéfice des corrections de valeur sur créances et du hors-bilan.</p>		

7. Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisation incorporelles et corporelles. 8. Autres charges d'exploitation : - Bancaire - Non bancaire 9. Solde en perte de correction de valeur sur créances et du hors-bilan 10. Solde en perte de correction de valeur sur immobilisations financières 11. Excédent des dotations sur les reprises des fonds pour risques bancaires généraux			8. Solde en bénéfice des corrections de valeur sur immobilisations financières 9. Excédents des reprises sur les dotations des fonds pour risques bancaires généraux 10. Autres produits d'exploitation : - Autres produits d'exploitation bancaire dont sur opération de promotion immobilière. - Autres produits d'exploitation non bancaire dont reprise sur provisions réglementées 11. Résultat ordinaire avant impôts		
Charge exceptionnelles			Produit exceptionnels		
Impôts sur les bénéfices			Résultat exceptionnel avant impôt		
Bénéfice de l'exercice			Perte de l'exercice		

L'analyse du bilan de la banque nous a permis d'avoir une idée bien précise sur la liquidité bancaire, et faire ressortir les facteurs essentiels qui la déterminent. Mais cette liquidité est confrontée à des éléments qui découlent de l'activité générale de la banque et qui ont un impact direct ou indirect sur son existence, ce qui fera objet de la section suivante.

Section 2 : Sources et fonctions de liquidité bancaires

Avant de parler des différentes sources de liquidité, il convient d'abord d'exposer les différentes catégories de ressources bancaires, pour passer ensuite aux motifs qui poussent les banques à développer ces ressources.

1 Les ressources bancaires

En terme simple, la liquidité d'une banque est l'aptitude de celle-ci à trouver les fonds nécessaires au financement de ses engagements et à la réalisation de ses objectifs, soit en prévoyant des ressources futures, en achetant des titres à long terme, soit en empruntant des fonds auprès d'autres institutions financières, ou autres sources autres que ses ressources propres.

1-1 Les ressources propres ou fonds propres

« Les ressources propres sont celles que les propriétaires de la banque réunissent au moment de sa création et augmentent pendant son existence »⁴⁰.

⁴⁰ B. AMMOUR, Pratique des techniques bancaires, édition DAHLAB, p 39

Selon B. Majnoni d'Intignono⁴¹ de l'Université de Paris XII, les banques doivent disposer de « fonds stables », ces fonds sont constitués par le capital social, les réserves et les obligations émises.

Les ressources propres se présentent comme le gage des créanciers et la mesure de son indépendance et sa crédibilité vis-à-vis des tiers.

1-2 Les ressources clientèles

Ce sont des ressources qui proviennent de la clientèle des banques, Selon B. AMMOUR⁴², ces ressources sont constituées principalement par les dépôts, les bons de caisse et les comptes d'épargne.

1-2-1 Les dépôts

Il s'agit de liquidités confiées à une banque par une personne physique ou morale. La banque peut les utiliser dans ses activités (emplois), mais qui doit aussi les tenir à la disposition du déposant, soit à tout moment ou bien à une échéance donnée. De ce fait, deux types de dépôt peuvent être effectués auprès des banques, les dépôts à vue et les dépôts à terme.

- **Les dépôts à vue :** dont le retrait ne nécessite pas un préavis, ils peuvent être retirés à tout moment sur une simple demande du déposant. En Algérie, ses dépôts ne sont pas rémunérés par les banques, ce qui lui représente une ressource gratuite, mais en contrepartie, certains propriétaires de ces dépôts présentent des charges de gestion non négligeables, lorsque, par exemple, leurs comptes sont très mouvementés par des chèques ou des virements. Ces coûts générés par ce genre de client peuvent être considérés comme étant compensés par la gratuité et la non rémunération de ce type de dépôt.
- **Les dépôts à terme :** Qui ne peuvent faire l'objet d'un retrait qu'à terme fixe où les fonds sont bloqués pendant une certaine période et permettent une rémunération en fonction de la durée de placement. Un retrait anticipé reste néanmoins possible, tout en entraînant la perte de certains avantages liés à ce type de dépôt, en particulier une réduction des taux d'intérêt.

1-2-2 Les bons de caisse

Les banques émettent couramment, afin de se procurer des ressources de trésorerie, des titres de créance à échéance fixe, dénommés bons de caisse, qui sont négociables et portent intérêts. Ces intérêts versés au souscripteur du bon est d'autant plus élevés que l'échéance est

⁴¹ B. Majnoni d'Intignono professeur de l'université de Paris XII, Annales corrigées de macro-économie, 1992/1993.

⁴² B. AMMOUR, Pratique des techniques bancaires, édition DAHLAB, p 40

plus lointaine. Les taux d'intérêt et la durée, qui peut aller de six (06) mois à cinq (05) ans, sont fixés par la loi. Les bons de caisse sont escomptables et la souscription de ces bons est plus souvent proposée par les banquiers à leur clientèle, mais ils peuvent aussi être mis en adjudication. On distingue généralement deux catégories de bons de caisse : les bons de caisse nominatifs et les bons de caisse anonymes⁴³.

- **Les bons de caisse nominatifs** : Dans cette catégorie de bon, le nom du souscripteur est porté sur le titre de créance, ce qui fait l'identification de ce dernier.
- **Les bons de caisse anonymes** : En ce qui concerne ces titres, seule la banque connaît le souscripteur, son nom n'est pas porté sur le bon.

1-2-3 Les comptes d'épargne

Ce sont des comptes alimentés par des dépôts de personnes physiques et qui ne font pas l'objet de délivrance de carnets de chèques. Les comptes d'épargne se caractérisent par l'existence d'un livret analogue à celui délivré par les Caisses d'Epargne avec une réglementation spéciale qui les rendent plus attractifs et qui procurent aux banques des ressources importantes.

Selon Dominique Plihon⁴⁴, les comptes d'épargne contractuelle (plans d'épargne logement, plans d'épargne populaire ou PEP) reçoivent également une épargne de plus longue durée et, comme les comptes à terme, permettent des retraits avant terme.

1-3 Les concours de refinancement

Pour reconstituer leurs liquidités, les banques disposent de deux possibilités essentielles qui leur permettent de renouveler leur ligne de crédit et accorder de nouveaux, soit par le biais du réescompte des effets dont elles sont porteuses auprès de la Banque Centrale, soit par le recours au marché monétaire.

1-3-1 Le recours au réescompte auprès de la Banque Centrale

Les banques détiennent, en portefeuille, plusieurs catégories d'effets (effets commerciaux, effets financiers, effets publics) dont certains sont éligibles à la mobilisation. Le réescompte est une technique de refinancement bancaire qui consiste dans l'achat de ces effets par la Banque Centrale après avoir été escomptés par la banque. Cette dernière recourt à cette technique dans le cas du besoin de trésorerie pour pouvoir reconstituer leurs liquidités.

Il arrive, assez souvent, qu'en matière de réescompte, la Banque Centrale exige aux banques antérieurement à la mobilisation l'obtention d'un accord préalable au réescompte, et

⁴³ B. AMMOUR, Pratique des techniques bancaires, édition DAHLAB, p 41.

⁴⁴ Dominique Plihon, la monnaie et ses mécanismes, édition La Découverte, Paris 2008, p 31

assez souvent s'en charge de fixer un « plafond de réescompte », qui constitue une contrainte pour la reconstitution de la liquidité bancaire.

1-3-2 Le recours au marché monétaire

Le terme marché monétaire à deux acceptations⁴⁵ :

- **Au sens strict** : c'est le marché de la monnaie centrale. C'est l'une des modalités de refinancement des banques de second rang. La Banque Centrale peut intervenir sur le marché interbancaire afin d'agir sur le coût du refinancement et dans le cas où le circuit bancaire est insuffisamment alimenté, c'est-à-dire dans le cas où le marché monétaire est en banque. On dit qu'un marché monétaire est **hors banque** dans le cas de non intervention de la Banque Centrale, « les prêts entre banques permettent de résoudre les problèmes de liquidité sans l'intervention de l'Institut d'Emission »⁴⁶. Le marché monétaire est **en banque**, cela signifie qu'il est globalement déficitaire, ce qui exige l'intervention de la Banque Centrale pour pouvoir résoudre le problème du manque de liquidité entre les banques.
- **Au sens large** : il peut être défini comme le marché des capitaux à court et à moyen terme. En d'autres termes, le marché monétaire est ainsi « le marché sur lequel les agents économiques, et essentiellement les banques, négocient entre eux, sur des échéances plus au moins longues, leurs besoins et excédents de capitaux, les excédents des uns satisfaisant les besoins des autres, avec des taux différents en fonction des risques et des durées. Ce marché comprend *le marché interbancaire*, qui est réservé aux établissements de crédit, où peuvent se compenser les excédents de trésorerie, et *le marché des titres de créances négociables (TCN)*, qui est ouvert à tous les agents économiques »⁴⁷. Le marché monétaire permet la reconstitution de la liquidité des banques. Il a pour mission essentielle, d'assurer quotidiennement la liquidité du système bancaire. En Algérie, sont autorisés à intervenir sur ce marché les banques commerciales et les établissements financiers non bancaires qui ne peuvent intervenir qu'en position prêteuse contrairement aux établissements de crédit qui interviennent dans les deux côtés. Les intermédiaires sur le marché monétaire sont mis en liaison grâce à un intermédiaire appelé « courtier de banque »⁴⁸ qui se charge d'enregistrer les demandes

⁴⁵ 47 A. BEITONE, C. DOLLO, J-P. GUIDONI, A. LEGARDEZ « dictionnaire des sciences économiques », édition ARMAND COLIN, Paris 1991, P 205

⁴⁶ AMMOUR Benhalima, « Monnaie et régulation monétaire » édition DAHLAB, 1997, p52

⁴⁷ GEORGES PAUGET, JEAN-PAUL BETBEZE, « les 100 mots de la banque », bibliographie thématique « QUE SAIS-JE », 1ère édition, 2007, p 85

⁴⁸ B. AMMOUR, Pratique des techniques bancaires, édition DAHLAB, p 45

et les offres de capitaux et qui joue un rôle prépondérant dans la formation des taux, Il perçoit, en contrepartie de son intermédiation, une commission. En Algérie le rôle du courtier est exercé par la Banque Centrale qui détermine le taux et qui intervient en fonction des objectifs de la politique monétaire.

2 Les sources de liquidité

Outre les différentes ressources de la banque, citées auparavant, qui reflètent la situation du passif de son bilan, les établissements de crédits peuvent aussi prendre en compte des autres sources, notamment celles qui résultent des crédits déjà accordés par le biais des remboursements. Nous allons nous intéresser, en premier lieu, aux sources dites prévisionnelles qui sont à l'origine de placements à échéances. En deuxième lieu, nous aborderons les sources dites immédiates, qui peuvent résulter d'une cession de titres ou d'usage sur les lignes de crédits.

2-1 Les sources prévisionnelles

Les sources dites prévisionnelles se résument aux crédits octroyés auparavant par les banques et qui arrivent à échéance. On distingue deux sources prévisionnelles : les actifs quasi-échus et les actifs à court terme

2-1-1 Les actifs quasi-échus

Ce sont des éléments d'actifs qui arrivent à échéance. Selon la taille de la banque ces actifs sont:

- Le principal de certains prêts arrivant à échéance et non renouvelable ;
- Une partie du principal qui est régulièrement remboursée ;
- Les titres et instruments du marché monétaire, tels que les bons du Trésor, les certificats de dépôts, les prêts d'excédent de réserves dont les échéances sont arrivées à terme.

Pour une petite banque, la seule source de liquidité est constituée des excédents de réserve qu'elle vend ou prête à d'autres banques. Ceci lui permet de constituer des moyens de détention ou de préservation de liquidité, par contre la source, pour une grande banque découle de son aptitude à emprunter (le passif de son bilan).

2-1-2 Les actifs à court terme

Ils constituent une seconde source de liquidité pour la banque. On peut faire ressortir à partir de l'analyse de ses actifs, les titres à long terme qui arrivent à échéance et qui sont considérés comme les titres à court terme. Ces actifs restent, en grande partie, des instruments du marché monétaire, qui sont d'une grande importance surtout en phase de stabilité de taux d'intérêt où les ventes de titres se font avec gains. Mais ils peuvent constituer un danger pour

la banque en engendrant des pertes en période d'instabilité des taux. Actuellement, les banques jouent un rôle très important sur le marché financier avec l'achat et la vente des valeurs mobilières, par « l'intermédiation de marché ». Ces titres représentent des postes importants dans l'actif du bilan de la banque et drainent des liquidités énormes à l'échéance.

Donc, les liquidités provenant des ventes d'actifs sont en fonction de trois paramètres :

- Le volume des actifs détenus ;
- La flexibilité des taux d'intérêt et le rendement ;
- L'aptitude à absorber les pertes probables (gestion de risque).

2-2 Les sources immédiates ou quasi-immédiates

Ce sont les sources qu'une banque peut avoir à tout moment mais en fonction de sa taille. La banque peut avoir recours à emprunter ou à ouvrir des lignes de crédit auprès de l'Institut d'Emission ou d'autres banques. Donc les sources dites immédiates sont :

2-2-1 L'aptitude à emprunter

Selon sa taille, l'aptitude de la banque à emprunter est en fonction de sa solvabilité, sa qualité et sa réputation d'une manière générale. Il se trouve alors que les investisseurs qui prêtent de grands montants se montrent très exigeants sur la sélection de leurs partenaires, ce qui fait que les banques sont sensibles à leur réputation et leur aptitude à respecter leurs engagements.

La solvabilité de la banque est appréciée en tenant compte des éléments suivants :

- Niveau et consistance des revenus payés aux employés ;
- Qualité des actifs ;
- Taux des pertes dans les prêts ;
- Qualité des gestionnaires ;
- Importance et niveau du capital.

Ainsi une banque qui parvient à réunir ces critères, peut avoir un accès facile au marché monétaire, gagner la confiance de ses créanciers, augmenter ses fonds de sorte à garantir sa rentabilité et saisir les opportunités du marché.

2-2-2. Ouverture de ligne de crédits auprès de la Banque Centrale et d'autres banques

La banque sollicite des lignes de crédit auprès d'autres banques appelées crédits de soutien (cette pratique est utilisée par les banques qui opèrent dans une devise étrangère par crainte d'avoir des problèmes de liquidité). Aussi la banque peut solliciter l'Institut d'Emission

comme prêteur en dernier ressort. Cette dernière devra apprécier le risque systémique⁴⁹, s'il est jugé limité, la Banque Centrale laissera la faillite s'opérer⁵⁰, de ce fait, elle examinera comment se fera la reprise ou la liquidation de la banque en difficulté. Si elle juge, au contraire, que le risque systémique est élevé, la Banque Centrale va devenir « banque des banques » et renflouer la banque, c'est-à-dire, faire la trésorerie, assurer la liquidité de la banque, donc, assurer sa capacité à faire face aux retraits (au moins partiels) de dépôts par des clients inquiets.

Elle est alors prêteur en dernier ressort de la banque en crise puisque le marché ne la finance plus depuis longtemps (il juge le risque trop élevé), ni les autres banques (qui attendent plutôt la chute), ni même les spéculateurs (pour qui le taux d'intérêts des dépôts est devenu trop faible, même s'il est alors très élevé!).

Un tel cas de renflouement se produit quand la banque en crise est jugée trop grosse pour faire défaut (*too big to fail*). Cette banque sous perfusion devra trouver assez vite un repreneur, ou bien elle sera « vendue par appartement », ce qui fait que cette situation est porteuse de beaucoup de désagrément en défaveur de la banque.

3 Les fonctions de la liquidité

Par définition, la liquidité bancaire est le fait d'avoir de l'argent au moment du besoin, ou encore l'aptitude à trouver des fonds nécessaires au financement de ses engagements à un prix raisonnable et à n'importe quel moment. En d'autres termes, la liquidité remplit à travers l'activité bancaire un certain nombre de fonctions présentées ci-après :

3-1 Fonctions engagement

Dans le but de rentabiliser ses fonds, la banque conclut des engagements avec sa clientèle et ses créanciers qu'elle doit honorer à leur échéance. Elle doit faire face aux retraits de fonds des déposants, rembourser ses emprunts et satisfaire les demandes de crédits de sa clientèle, et cela grâce à sa solvabilité qui est une fonction de sa position liquide qu'elle essaye de rendre flexible. Ces engagements consistent à :

3-1-1 Sécuriser les créanciers

Au début de son activité, toute banque dispose d'un certain capital qu'elle essaye de rentabiliser, donc d'augmenter au maximum. Pour ce faire, elle collecte des ressources sous forme de dépôts ou d'emprunts qu'elle prête ensuite, moyennant un taux d'intérêt supérieur au taux qu'elle sert à ses créanciers qui ont horreur du risque, et cela quelque soit la nature ; des

⁴⁹ Le risque systémique est issu d'une discordance entre le comportement des intervenants au sein des différents sous-systèmes du système financier et les mécanismes de régulation qui provoquent un déséquilibre économique général et de grande ampleur.

⁵⁰ Selon GEORGES PAUGET, JEAN-PAUL BETBEZE,

petits épargnants, de grandes entreprises ou des institutions financières. L'aptitude de la banque à rembourser ses créanciers à échéance, fait motiver ces derniers et les incite à déposer davantage leurs fonds. Une fois la certitude d'être remboursés est ressentie, ils s'accordent le temps de comparer les avantages des taux d'intérêts offerts par les différentes institutions.

La liquidité a pour fonction essentielle de donner des assurances de solvabilité (de Remboursement) aux créanciers et d'honorer les engagements de la banque quant aux demandes de retraits à vue ou à échéance.

Une banque qui a des problèmes de liquidité, et qui ne parvient pas à les régler, cela peut engendrer sa mauvaise réputation et perdre la confiance de sa clientèle. Le problème peut devenir majeur et ne peut être soluble qu'après restructuration totale du bilan de la banque.

3-1-2 Rembourser les emprunts

Si la première fonction de la liquidité est de donner aux créanciers des assurances que la banque est en mesure de payer ses dettes, la seconde fonction est de rassurer la banque elle-même sur son aptitude à rembourser ses dettes au fur et à mesure qu'elles arrivent à terme sans être obligée de les renouveler. Supposant qu'une banque prévoit le financement de ses actifs par des passifs à échéances égales. Théoriquement les fonds nécessaires au remboursement de ses emprunts vont parvenir des actifs qui arrivent à échéance, puisque les actifs sont financés par des passifs à échéances égales. Par contre, si une banque finance ses actifs par des passifs à échéance plus courte, elle sera confrontée à de sérieux problèmes de liquidité.

Exemple : une banque couvrant le financement de ses actifs à échéance de six (06) mois par des passifs à la même échéance n'aura pas de problèmes de liquidité puisque les fonds nécessaires au remboursement des emprunts proviendront des actifs arrivant à échéance. Par contre financer un actif à échéance de douze (12) mois par des certificats de dépôts de six (06) mois peut engendrer des problèmes de liquidité.

3-1-3 Garantir les lignes de crédit

Deux sortes de ligne de crédit peuvent être accordées par la banque à sa clientèle. La première dite ligne de crédit ferme, assortie d'un engagement (écrit) de la banque à prêter en contrepartie d'une commission que le client s'engage à payer et qui peut faire ensuite usage de sa ligne de crédit à n'importe quel moment.

La deuxième sorte n'est assortie d'aucun engagement légal de prêter ; dite ligne de crédit non ferme. En fait, avec ou sans engagement ferme et légal de prêter, la banque considère toutes les lignes de crédits comme étant des engagements fermes. Un refus de prêter à un client auquel elle a ouvert une ligne de crédit risque de lui faire perdre celui-ci et sa réputation. Pour parer à ce type d'éventualité, la banque a tendance à mettre en place des politiques de fidélisation de

sa clientèle en considérant toutes les lignes de crédits comme étant des engagements fermes de prêter, sauf dans certains cas douteux. Pour cela, elle doit être en mesure de satisfaire ses clients si jamais ils font usage de leurs lignes de crédit. La banque ne pourra honorer ses engagements que si elle détient une certaine liquidité obtenue auprès des marchés dont l'accès dépend de sa réputation.

3-2 Fonctions prévision

La capacité de la banque à prévoir les situations de retraits massifs des dépôts ou de fortes demandes de crédits des clients, lui permet d'y faire face et de préparer les fonds nécessaires pour satisfaire sa clientèle.

La fonction prévision joue un rôle prépondérant dans la gestion de la liquidité et met la banque à l'écart du danger ou du risque pouvant la conduire à vendre ses actifs ou à subir le paiement des taux d'intérêt élevés, ou encore à recourir à la Banque Centrale. Nous savons, pour cela, que la liquidité a pour fonctions essentielles :

3-2-1 Eviter les ventes forcées d'actifs

Pour mieux comprendre ce point, il convient d'imaginer le cas d'une banque devenant illiquide pour un quelconque motif et qui n'est pas en mesure de renouveler ses emprunts qui arrivent à échéance. Ceci entraîne une vente forcée de ses actifs. Cette situation est caractérisée par une pratique de taux d'intérêt élevés et la vente des titres de la banque se fait à un prix bas générant ainsi des pertes tellement élevées qu'elles peuvent porter atteinte à l'intégrité de son capital. Le même résultat s'obtient quand la banque procède à la vente des prêts. Donc, il appartient à la banque de prévoir ses besoins en terme de fonds nécessaires au recouvrement de ses engagements afin d'éviter la vente forcée de ses actifs.

3-2-2. Prévenir le paiement d'intérêts élevés

Si les marchés de fonds aperçoivent une banque qui a des problèmes de liquidité, ils haussent les taux d'intérêt sur les emprunts sachant que cette banque est dans l'obligation de recourir à leurs services pour se procurer des liquidités lui permettant de faire face aux exigences de sa clientèle (retraits à vue ou à terme). Pour se prémunir contre une variation défavorable du taux d'intérêt, la banque se protège en achetant des fonds à long terme (une liquidité future). Mais il est préférable à la banque de détenir des liquidités suffisantes pour ne pas subir le paiement de taux d'intérêt élevés.

3-2-2. Eviter le recours à la Banque Centrale.

Le recours à la Banque Centrale est lié à deux motifs :

- Le cas où le taux d'escompte appliqué par l'Institut d'Emission est inférieur à celui appliqué par le marché monétaire, ceci motive les banques de second rang à avoir une attitude spéculative en prêtant à un taux élevé que celui de l'escompte ;
- Le cas où la banque ordinaire est dans une situation d'illiquidité, elle peut recourir à la Banque Centrale qui l'obligera à vendre ses titres à des prix de liquidation et l'incitera à une restructuration de son bilan.

Il est à en déduire que la liquidité bancaire est la disponibilité des fonds au moment du besoin, et cela pour faire face au recouvrement des engagements de la banque, à savoir son aptitude à rembourser des emprunts qui lui ont été éventuellement octroyés ou à répondre favorablement aux demandes de crédits ou de retraits de dépôts de sa clientèle. Il s'avère donc, que la liquidité permet à la banque d'assurer sa solvabilité et d'écarter tout risque d'illiquidité pouvant la mettre dans une situation d'impasse.

Section 3 : Le risque de liquidité bancaire

Dans ses activités, la banque est confrontée à des choix et à des prises de décisions, relevant des opérations qu'elle effectue quotidiennement. Donc une surestimation, ou alors une sous-estimation des fluctuations en terme de capitaux peut la mettre dans une situation d'insuffisance ou de manque à gagner. C'est-à-dire, lorsqu'elle fait des prévisions, soient inférieures ou supérieures de son besoin de liquidités, ce qui nous permet d'associer au risque de liquidités la définition qui le considère comme : « Le risque, pour une banque, de ne pas pouvoir faire face, à un instant donné, à ses engagements ou de ne pas pouvoir financer le développement de son activité »⁵¹. On parle en effet d'un risque inhérent à l'activité traditionnelle d'intermédiation, puisque le terme des emplois est toujours plus long que celui des ressources, surtout lorsqu'il s'agit de dépôts de la clientèle, car la banque se trouve incapable de faire face à des retraits de fonds massifs et imprévus.

Le risque de liquidité est donc issu du rôle de transformation d'une banque dont le terme des emplois est généralement supérieur à celui des ressources. La transformation étant inhérente à l'activité bancaire, il s'agit d'évaluer, en cas de décalage important entre entrées et sorties de fonds, en combien de temps et à quel prix la banque pourra respecter ses engagements et éviter le manque de liquidité, équivalent à la cessation de paiement.

⁵¹ DEMY. P, FARCHOT. A, RIBOULET .G, « Introduction à le Gestion Actif-Passif Bancaire », ed ECONOMICA, 2003, P 09

1 Définition

On peut définir le risque de liquidité sous la forme d'un état d'illiquidité extrême pouvant conduire à la faillite d'un établissement bancaire. Des pertes importantes pouvant être à l'origine de cette situation, il peut s'en suivre des retraits massifs de fonds ou la fermeture de lignes de crédits d'autres banques, ce qui peut provoquer la crise de liquidité. Il y a dans ce cas une crise de confiance du marché à l'égard de l'établissement concerné.

La troisième acception du risque de liquidité pour une banque est relative à sa capacité de lever des ressources sur le marché à un coût normal pour couvrir ses besoins. Cette capacité dépend essentiellement de la situation de liquidité du marché et de celle de l'établissement de crédit lui-même. Il y a ici crise de confiance des prêteurs à l'égard de l'établissement considéré.

2 Mesures du risque de liquidité

Afin de cerner le risque de liquidité, il existe plusieurs méthodes pour le mesurer. En effet, cette mesure reste la fonction principale de la gestion de la liquidité bancaire, car sa mesure relève d'une grande importance, quant aux estimations plus au moins justes des fonds nécessaires au financement et au recouvrement des engagements de la banque vis-à-vis de ses créanciers. C'est-à-dire que la banque s'efforce dans la gestion de sa liquidité, et cela en prévoyant, au plus au moins juste, les fluctuations permanentes et aléatoires de ses capitaux.

Elle mesure les degrés de sa liquidité sur trois axes principaux que nous représenterons ci-dessous :

2-1 La liquidité journalière

Pour mieux comprendre ce point, il est favorable de le soutenir avec un exemple, qui va illustrer le besoin des banques.

Nous supposons donc, qu'une banque est en situation d'illiquidité, et que la structure de son bilan se compose d'un actif à six (06) mois et d'un passif d'un (01) mois. Alors le fonctionnement de la banque dépendra de la stabilité du marché. Cependant, elle peut rencontrer des problèmes accrus, quand les taux d'intérêts sur les prêts, tendent à la baisse et les demandes de retraits s'accumulent.

Dans ce cas, la banque aura besoin de la liquidité, qu'elle ne pourra satisfaire qu'en s'adressant au marché monétaire, qui peut se présenter à deux niveaux :

- **Un marché peu liquide :** La banque doit s'enrichir pour pouvoir satisfaire son besoin en liquidité ;
- **Un marché fort liquide :** Donc, une offre importante de capitaux, ce qui permet à la banque d'acquiescer aisément des liquidités, sauf dans le cas où la solvabilité de cette banque est douteuse, c'est-à-dire son inaptitude à rembourser ses emprunts.

Au résultat donc, la banque peut recourir au marché monétaire, mais si le besoin de liquidité exprimé est insatisfait, il lui reste, soit la liquidation de ses actifs à des prix défavorables, emprunter à long terme auprès du marché financier, ou recourir à la Banque Centrale.

De ce qui précède, il apparaît clair que pour financer ses actifs, la banque ne doit pas se contenter des fonds à court terme, au contraire, elle doit effectuer des placements à long terme, tels les dépôts à terme, afin de garantir sa solvabilité.

2-2 Le surplus de base

Le surplus de base d'une banque peut être défini par l'actif liquide, qui comporte tous les actifs dont la cession et la diminution ne touchent pas au volume de la clientèle, ou encore n'engendrent pas des pertes en capital, telles que les encaisses, duquel on déduit le passif journalier, qui comprend des fonds acquis à très court terme, tel que l'emprunt à 24 heures.

Ce surplus de base peut être positif ou négatif. Lorsqu'il est positif, c'est-à-dire que l'actif liquide est supérieur au passif journalier, alors on parle de surplus de liquidité. Mais à l'inverse, c'est-à-dire négatif, il représente le financement d'une partie d'actifs à long terme par des passifs journaliers.

Il est convenable donc que le surplus de base doit être positif, pour permettre à la banque de constituer des réserves de liquidité, qui lui serviront à opérer journallement.

2-3 Le profil d'échéance et la méthode des impasses

Pour apprécier la position de l'établissement de crédit face au risque d'illiquidité, la banque doit établir le profil des soldes de trésorerie futurs (déterminer les éventuelles excédents ou déficits) sur l'ensemble des échéances.

Pour cela, et selon P.C.Pupion⁵², il faut reclasser les actifs et les passifs selon la catégorie d'échéance résiduelle auxquels ils appartiennent (la semaine suivante, dans deux semaines...) puis calculer, pour chaque classe, la différence entre actif et passif, appelé « passif net ». Une banque dispose d'un excédent de liquidité sur une classe d'échéance si son passif net est négatif, dans le cas contraire elle a un besoin de liquidité.

En effet, ce critère consiste à un tableau qui classe les actifs et passifs selon les durées restantes à courir et qui présente plusieurs caractéristiques par les échéances rapprochées. De telle façon à faire apparaître l'ampleur d'inadéquation de termes d'éléments du passif finançant ceux de l'actif.

⁵² Pierre-Charles Pupion : « Economie et gestion bancaire », Ed DUNOD, Paris 1999, p 78

Les actifs et passifs sont évalués avec la plus grande exactitude possible. Même les engagements hors bilan sont considérablement développés dans les banques avec des filets de sécurité.

Les actifs et passifs à échéance juridique diffèrent de leurs échéances pratiques, certains crédits ainsi découverts ont une échéance à court terme, mais ils sont régulièrement renouvelés.

A partir de ce profil d'échéance, qui est un tableau qui classe les actifs et passifs selon leur durée restante à courir, des méthodes sont tirées, se proposent et se complètent à la fois dans l'analyse et la position liquide de la banque. On distingue ainsi :

- La méthode des impasses successives ;
- La méthode des impasses cumulées ;
- La méthode des nombres.

2-3-1 La méthode des impasses successives

Les impasses successives consistent à calculer, pour chaque classe, une différence qui est un indicateur. Ce calcul met en évidence les discordances d'échéances ainsi que les sorties de fonds maximum auxquelles la banque aura à faire face, et cela en calculant des différences entre les éléments d'actif et passif à des échéances compatibles. Comme nous le montre le tableau suivant :

Tableau N° 09 La méthode des impasses successives

PERIODES (D)	Passifs	Actifs	Impasses
1 Semaine	4 800	4 200	600
8 jours ≤ D < 1 mois	6 400	5 000	1 400
1 mois ≤ D < 3 mois	8 600	5 400	3 200
3 mois ≤ D < 6 mois	5 800	4 200	1 600
6 mois ≤ D < 1 an	2 000	2 400	-400
1 an ≤ D < 2 ans	1 000	3 400	-2 400
2 ans ≤ D < 5 ans	1 400	2 900	-1 500
Plus de 5 ans	1 500	4 000	-2 500
Total	31 500	31 500	-

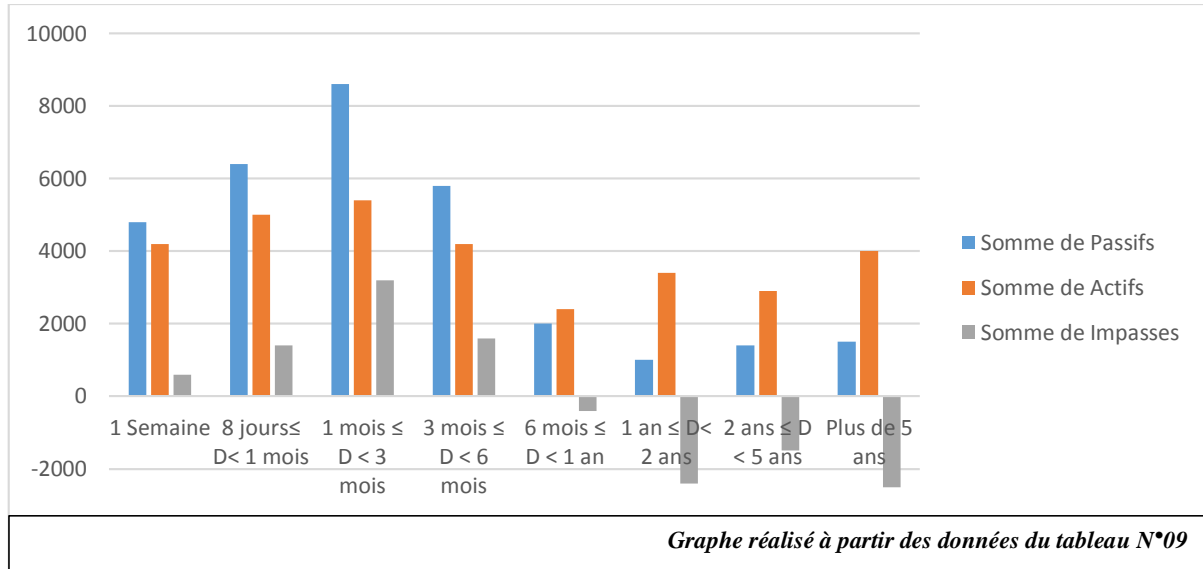
Source : DE COUSSERGUES.S, « GESTION DE LA BANQUE du diagnostic à la stratégie »⁵³

⁵³ DE COUSSERGUES.S. Op.cité, P 186

Comme l'illustre le tableau N°09, le calcul de chaque impasse permet de mettre en relief les différences d'échéances, ainsi que les sorties de fonds maximales, auxquelles la banque doit faire face, période par période.

On peut illustrer les données de ce tableau par le graphe suivant :

Graphe N° 01 : Le calcul d'impasses successives



Ainsi, on se référant à cet exemple, la banque doit trouver des ressources supplémentaires, pour un montant de 600, sur une période inférieure ou égale à une semaine, afin de couvrir l'impasse et pour que la banque reste liquide, et la banque se trouve dans des besoins de liquidités variables avec un maximum d'impasse entre les périodes d'un mois jusqu'à trois mois qui va atteindre 3200 et à partir de là, l'impasse commence à diminuer pour qu'il devient négatif, et ce à partir du sixième mois où la banque commence à réaliser des surplus de liquidité.

Cette impasse de liquidité engendre un coût qui peut être évalué au taux du marché interbancaire pour les échéances de 7 à 180 jours.

2-3-2 La méthode des impasses cumulées

Cette méthode consiste à cumuler le profil d'échéances (qui est une estimation d'éléments d'actifs et passifs arrivant à échéance) par classes et calculer ensuite les actifs et passifs cumulés par échéance, et les impasses cumulées.

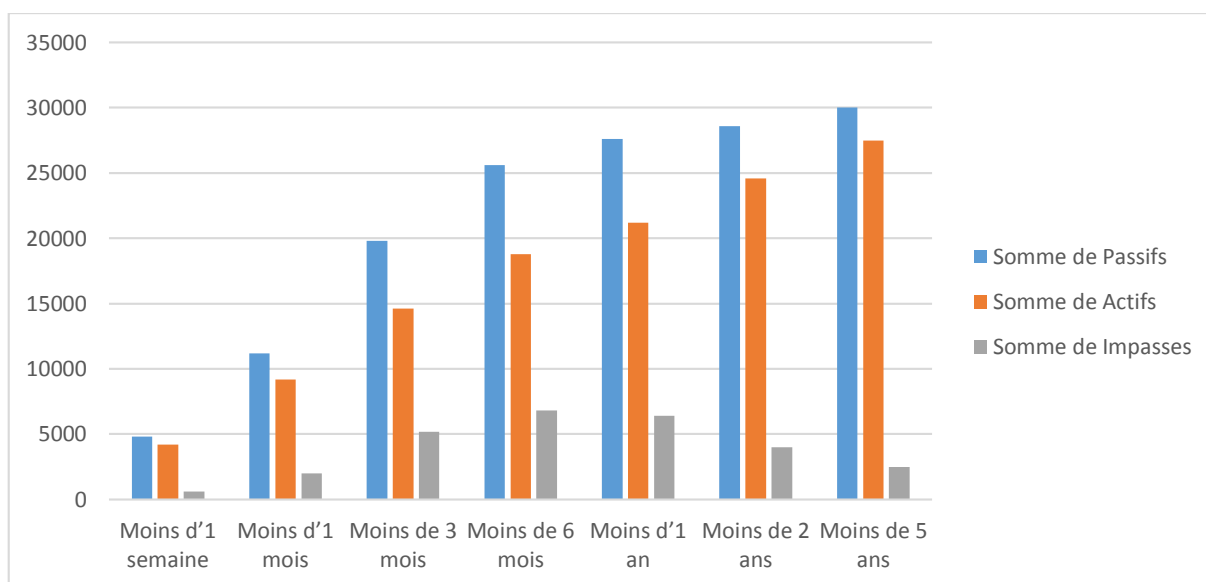
Nous reprenons l'exemple précédent, mais cette fois-ci, en cumulant les actifs et passifs, puis les impasses résultantes de la différence entre les éléments de ces derniers, comme l'illustre bien le tableau suivant :

Tableau N° 10 : Méthode des impasses cumulées

PERIODES (D)	Passifs	Actifs	Impasses
Moins d'1 semaine	4 800	4 200	600
Moins d'1 mois	11 200	9 200	2 000
Moins de 3 mois	19 800	14 600	5 200
Moins de 6 mois	25 600	18 800	6 800
Moins d'1 an	27 600	21 200	6 400
Moins de 2 ans	28 600	24 600	4 000
Moins de 5 ans	30 000	27 500	2 500

Source : DE COUSSERGUES.S, « GESTION DE LA BANQUE du diagnostic à la stratégie »

Graphe N° 02 : Le calcul d'impasses cumulées



Graphe réalisé à partir des données du tableau N°10

A travers la lecture de ce graphe, nous relevons les points suivants :

- La colonne des passifs nets, désigne les sorties cumulatives maximales des fonds sur les différentes périodes ;
- Le montant maximum des impasses cumulées s'élève à 6800, et ce besoin de financement se manifestera à moins de 6 mois. A partir de cette période, le montant des

besoins va diminuer, car les actifs quasi-échus sont supérieurs aux passifs arrivant à terme.

- Les sorties cumulatives ou impasses, correspondent au besoin d'emprunt nouveau pour la banque.

Selon P.C.Pupion³⁴, les besoins d'emprunt pour une période couvrant plusieurs classes d'échéance sont égales à la valeur maximale du montant cumulé des passifs nets (impasses cumulées). Ainsi, dans notre exemple, le besoin d'emprunt nouveau pour la banque est égal à son passif net cumulatif maximal, soient 6800.

2-3-4 La méthode des nombres

On peut, enfin, utiliser la méthode des nombres qui consiste à pondérer les actifs et passifs par la durée moyenne de chaque classe, puis à calculer un indice de liquidité (**R**) qui est égal : 35

Cette méthode est représentée dans le tableau suivant :

Tableau N° 11 : La méthode des nombres

PERIODES (D)	Passifs	Actifs	Pondération (en durée annuelle)	Passifs Pondérés	Actifs Pondérés
1 semaine	4 800	4 200	0,01	48	42
8 jours ≤ D < 1 mois	6 400	5 000	0,05	320	250
1 mois ≤ D < 3 mois	8 600	5 400	0,16	1 376	864
3 mois ≤ D < 6 mois	5 800	4 200	0,37	2 146	1 554
6 mois ≤ D < 1 ans	2 000	2 400	0,75	1 500	1 800
1 an ≤ D < 2 ans	1 000	3 400	1,50	1 500	5 100
2 ans ≤ D < 5 ans	1 400	5 400	3,50	4 900	18 900
Plus de 5 ans	1 500	4 000	7,5(*)	11 250	30 000
Total	31 500	34 000		23 040	58 510

Source : DE COUSSERGUES.S, Op.cité, p 186

Nous pouvons interpréter l'indice de liquidité comme suit :

- Si le ratio est supérieur ou égal à 1, la banque a un avantage de ressources que d'emplois pondérés. C'est-à-dire que la banque emprunte plus long qu'elle ne prête.
- Plus le ratio tend vers 0, la banque transforme des ressources à court terme, c'est-à-dire que la banque transforme des passifs courts en actifs longs, ce qui la met en situation de déséquilibre.

- Il est utile de calculer régulièrement l'indice de liquidité, pour sa meilleure concordance des éléments d'actifs et passifs.

Dans cet exemple, en appliquant la formule précédente, l'indice de liquidité R sera égal:

$$\mathbf{R = 23040/58510 = 0,39}$$

Ce ratio qui est faible signifie, comme signalé précédemment, que la banque transforme ses passifs courts en actifs à long terme.

Dans le cadre de la mesure de la liquidité, d'autres ratios peuvent être approchés, leurs objectifs demeurent de mettre en lumière les risques ou les sources potentielles de liquidité situées dans des postes particuliers du bilan ou d'opérations particulières en dehors du bilan.

En résumé, la mesure de la liquidité reste une tâche très complexe. Aussi les techniques dont on fait usage, peuvent constituer une aide ou un repère, mais on ne doit pas pour autant ignorer leurs limites.

2-4 Les problèmes spécifiques de détermination des impasses en liquidité

La projection des impasses en liquidité se heurte à des difficultés à cause des lignes sans échéances du bilan, les montants existants sont connus avec exactitude, mais pas nécessairement les échéances. Certes, ces dernières peuvent être connues pour certains postes du bilan mais, pour d'autres, elles sont incertaines.

Dans de tels cas, la banque est obligée de faire des conventions, ou de poser des hypothèses ou de baser le choix des échéances sur des analyses complémentaires (de type statistique). Il s'agit notamment des postes suivants :

2-4-1 Les dépôts à vue (ou DAV)

Les dépôts à vue n'ont pas d'échéance par définition : Leur montant peut varier dans les deux sens et sans délai. Statistiquement, néanmoins, une fraction importante des encours de DAV est stable.

Il y a diverses solutions envisageables pour traiter les DAV dans les profits d'impasse.

La plus simple, mais la moins convaincante réside à les réunir tous dans un « panier » à une échéance conventionnelle, arbitraire, lointaine. Cela revient à les exclure des profils d'impasses. Ce qui n'est pas souhaitable. La deuxième solution consiste à analyser statistiquement ses encours en faisant distinction entre les dépôts stables (sur une période) qui seront assimilés à des ressources d'échéances lointaines et d'autres qui sont plus volatiles, qui sont considérés comme des dettes à court terme.

2-4-2 Les engagements de hors-bilan

Les engagements donnés sous formes de lignes confirmées sont contractuels, mais les tirages s'effectuent sur l'initiative du débiteur.

La date et les montants des tirages étant incertains, les flux de liquidité le sont également.

Dans certains cas, des statistiques permettent de projeter les utilisations des lignes du hors-bilan. Pour les crédits de trésorerie ou pour les encours de cartes de crédit, les engagements sont suffisamment nombreux pour que les statistiques d'utilisation soient significatives. Sans cela, des projections ou des hypothèses de tirages sont nécessaires.

Effectuées par produits, par clients et par zone géographique, elles peuvent donner des indications moyennes.

2-4-3 Les encours à échéances incertaines

Même les encours dont l'échéance est contractuelle, pour des crédits amortis progressivement ou in fine, ont une échéance incertaine à cause des remboursements anticipés. Pour positionner les flux de liquidité, l'échéance théorique ne convient pas, et des analyses complémentaires sont requises pour estimer leurs échéances effectives.

Pour cela, il existe une méthode simple de prévision des taux de remboursements anticipés, qui consiste à l'utilisation d'un taux constant de remboursement anticipé en pourcentage de l'encours non amorti, ou d'un profit simple d'évolution dans le temps de ce taux.⁵⁴

2-4-4 Les fonds propres

Les fonds propres posent un autre type de problème, leur montant est connu mais leur échéance théorique est indéterminée, ou « infinie ». Ils sont assujettis à la contrainte réglementaire, ce qui crée des besoins de capitaux supplémentaires si le bilan est en croissance.

Si l'actif pondéré croît, il est nécessaire de faire varier les fonds propres pour répondre aux besoins de capitaux générés par les contraintes réglementaires.

2-4-5 Les flux d'intérêts

Les intérêts posent un vrai problème dans le calcul des montants et de positionnement dans le temps des flux de liquidité correspondant. L'équilibre du bilan suppose que les flux d'intérêts et les résultats mis en réserve soient anticipés.

Diverses autres lignes du bilan posent problème : Les immobilisations, les créances douteuses ...etc. La liste ci-dessus est limitée aux cas courants les plus souvent mentionnés.

⁵⁴ Joël BESSIS Op. Cité, p106

3 La gestion du risque de liquidité

Après l'étude des impasses en liquidité, on s'arrête sur le point que le risque d'illiquidité renvoie à le concilier avec la maximisation de la marge d'intérêts, en tenant compte que les actifs liquides ont une rémunération faible ou nulle s'ils s'agissent d'actifs monétaires. La gestion de risque de liquidité dépend essentiellement de sa mesure, citée précédemment, qui se présente comme une précaution avant que le risque se manifeste. Dans ce cas, deux aspects s'imposent : la liquidité stockée et la liquidité empruntée.

3-1 La liquidité stockée

Cela signifie une cession d'actifs pour obtenir des liquidités, décisions qui concernent l'actif du bilan. Le portefeuille titres de la banque constitue la première source de liquidité stockée, et plus précisément les titres de transaction qui peuvent être cédés rapidement et sans encourir trop de moins-values, la titrisation d'actifs à plus long terme non cotée sur le marché, outre le transfert du risque de contrepartie, permet non seulement de constituer des liquidités à la banque mais aussi de modifier les impasses de liquidité sur les maturités éloignées.

3-2 La liquidité empruntée

La banque peut aussi emprunter de la liquidité soit auprès de la Banque Centrale, soit sur le marché interbancaire. Ces deux types de liquidités sont combinés, toutefois elles peuvent être influencées par de nombreux facteurs en tenant compte du choix du décideur.

Au final, le trésorier calcule une impasse en liquidité par différence des actifs et passifs futurs, telle qu'on peut projeter aujourd'hui, au besoin et dans la mesure du possible, il intègre des éléments sur la production nouvelle future.

Au total, il en déduit les actions à entreprendre que sa banque et lui-même devront engager pour équilibrer le bilan aux dates futures et pour respecter les contraintes réglementaires en termes de ratio de liquidité.

De façon générale, la gestion du risque de liquidité consiste à emprunter des ressources supplémentaires qui permettront d'honorer les échéances: Elle repose donc sur la facilité d'accès d'une banque aux différents marchés de capitaux qui dépend elle-même d'éléments comme la notoriété, la taille, la rentabilité, la qualité de l'actionnariat, éléments dont les apporteurs de capitaux tiennent le plus grand compte. Mais la banque emprunteuse peut être amenée à emprunter à des taux élevés (en cas d'une crise sur le marché des changes, par exemple) et supporter une marge d'intérêts négative.

Ainsi, en fonction de sa facilité d'accès aux marchés et des coûts qui en découlent, une banque accepte une transformation plus ou moins élevée. Elle fixe en conséquence des plafonds

à différentes classes du profil d'échéances, afin de maintenir le risque de liquidité dans les limites souhaitables.

3-3 L'adossement

L'adossement est un concept de base en matière de gestion du risque de liquidité et même de taux. Il est réalisé lorsque les profits d'amortissement des emplois et des ressources sont similaires et lorsque les taux de références sont les mêmes.

En pratique, on dissocie l'adossement en liquidité qui réplique le profil d'amortissement à l'actif et au passif, de l'adossement en taux qui consiste à choisir le même taux de référence, fixe ou variable, des deux côtés. L'avantage de cette séparation est double :

- En liquidité, aucun écart ne peut apparaître au fur et à mesure de l'amortissement des emplois et des ressources adossés ;
- Si les taux sont de même nature, la marge de l'opération est également bloquée car le client paie exactement le coût du refinancement augmenté de la marge en pourcentage.

Pour réaliser un adossement global en liquidité, il suffit d'annuler les impasses en stocks à toutes les dates.

Mais, l'adossement en liquidité ne suffit pas à annuler les positions de taux. En effet, il suffit que les masses des actifs et des passifs à taux variables sur une période donnée ne soient pas identiques pour que la marge d'intérêt soit sensible à toute variation des taux. Si par ailleurs, la nature des taux est la même, la marge est alors fixée.

En absence d'adossement en liquidité, les refinancements des déficits futurs, ou les réinvestissements des excédents, se feront à un taux incertain aujourd'hui. Tout décalage prévisionnel en liquidité engendre un risque de taux. C'est pourquoi, les seules raisons de financer les productions nouvelles à l'avance sont des impasses en liquidités futures trop importantes ou une anticipation de hausse des taux.

Un déficit futur signifie que la totalité des emplois excédentaires existants n'est pas financée par des ressources existantes. Le coût des refinancements supplémentaires futurs est inconnu tant qu'ils ne sont pas contractés alors que celui des emplois l'est déjà. Avec des emplois existants à taux fixes sur l'horizon considéré, la marge est exposée défavorablement à toute hausse de ce coût de financement futur. A contrario, le taux client des productions nouvelles futures est aujourd'hui inconnu, alors que le coût des passifs est déjà fixé. C'est pourquoi, les impasses en liquidité et en taux sont gérées conjointement.

3-4 Consolidation du bilan

On parle de bilan consolidé « lorsqu'on a une adéquation "relativement bonne" entre les échéanciers des emplois et ceux des ressources »³⁷. En absence d'adossement, l'ampleur des décalages caractérise le degré de consolidation du bilan.

- On parlera ainsi de bilan globalement "sur-consolidé" lorsque les actifs existants s'amortissent plus vite que les ressources existantes. L'excédent de ressources dégagé avec l'écoulement du temps est disponible pour le financement d'opérations nouvelles, l'objectif étant ensuite de trouver un emploi pour cet excédent de ressources.

Concernant la position de taux, si les ressources ont été obtenues à taux fixes, le bilan se trouve exposé favorablement à une hausse des taux. Les taux clients demandés pour les emplois nouveaux seront plus élevés alors que le coût des ressources en place est déjà fixé.

- On parlera en revanche de bilan globalement "sous-consolidé" lorsque les actifs existants s'amortissent moins vite que les ressources existantes. Il est alors nécessaire de trouver des financements supplémentaires pour combler l'écart avec les actifs en place. Dans ce cas, le bilan est exposé défavorablement à une hausse des taux car les financements futurs requis seront plus coûteux alors que le rendement des actifs est déjà fixé (on se place bien évidemment dans l'hypothèse d'emplois à taux fixes).

Section 1: La surliquidité bancaire

Les banques ont souvent des besoins de liquidité. La nécessité d'éviter le risque d'illiquidité, ses conséquences et la panique engendrée, permettent donc de comprendre pourquoi une banque doit détenir un stock de liquidités. Cet argument devient cependant caduc, dès lors que la banque détient des surliquidités qu'elle peut placer selon différentes formules.

1 Définition et rôle des réserves excédentaires

En premier lieu, nous allons définir d'une manière simple la surliquidité bancaire en se basant sur l'interprétation donnée dans le cas du besoin de liquidité et analyser le rôle des réserves excédentaires disponibles.

1-1 Définition de la surliquidité bancaire

La surliquidité bancaire survient lorsque la somme du compte courant et des réserves libres des institutions de crédit auprès de la Banque Centrale excède de manière persistante le niveau des réserves obligatoires. C'est lorsque la banque détient des liquidités au-delà de ce qui est convenable pour faire face au risque de liquidité. En d'autres termes, la surliquidité bancaire surgit lorsqu'on trouve au niveau de la banque des liquidités oisives en abondance largement supérieures à ce qui peut être considéré comme optimal au regard des ratios prudentiels qui leur sont imposés. Ces ratios sont en effet définis en référence au degré de transformation de la liquidité compatible avec la stabilité financière et la structure financière optimale⁵⁵.

1-2 Rôle des réserves excédentaires disponibles

Dans cette section 1 de ce troisième chapitre nous allons voir comment une banque (**A**) gère les sorties des dépôts qui se produisent lorsque les déposants retirent de l'argent (comme chèque ou épargne) ou tirent des chèques déposés sur des comptes détenus dans d'autres banques, et cela dans le cas d'insuffisance de réserves excédentaires. Dans l'exemple qui suit, nous supposons que la banque (**A**) dispose d'importantes réserves excédentaires et que tous les dépôts requièrent la même proportion de 10% de réserves obligatoires. Comme l'exemple étudié dans la section 1, on suppose que le bilan initial de la banque (**A**) soit ainsi :

⁵⁵Revue africaine de l'Intégration, Vol. 3. No. 2, Octobre 2009, p 45-46

Tableau N° 12 : Le rôle des réserves (en millions d'euros)

Actif		Passif	
Réserves	20	Dépôts	100
Prêts	80	Fonds propres	10
Titres	10		

Source : Frederic MESHKIN, *Monnaies, banque et marchés financiers*⁵⁶

Les réserves obligatoires de la banque sont de 10% de 100 millions, soient 10 millions d'euros. Puisque la banque (A) détient 20 millions en réserve, elle possède un excès de réserve de 10 millions. Si un mouvement de retrait des dépôts de 10 millions d'euro survient, le bilan de la banque devient :

Tableau N° 13 : Le rôle des réserves (en millions d'euros)

Actif		Passif	
Réserves	10	Dépôts	90
Prêts	80	Fonds propres	10
Titres	10		

Source : Frederic MESHKIN, *Monnaies, banque et marchés financiers*⁵⁷

On remarque que la banque (A) perd 10 millions de dépôts et 10 millions de réserves. Cependant, puisque ses réserves obligatoires sont maintenant de 10% de seulement 90 millions (09 millions), ses réserves excèdent encore le montant requis de 01 million. (Réserves 10 millions - 10% des dépôts = 1 millions).

Si la banque possède d'importantes réserves excédentaires, une sortie de dépôts ne nécessite pas de changement d'autres postes du bilan, ainsi la banque se retrouve dans le cas d'excédent de liquidités qu'elle doit gérer de la sorte à les fructifier et ne pas les garder chez elle sans bénéfice.

2 Les principaux facteurs de la surliquidité bancaire

La surliquidité bancaire surgie lorsque la somme du compte courant et des réserves libres de sbanques auprès de l'Institut d'Emission sont supérieurs d'une manière excessive du niveau des réserves obligatoires. La question qu'on peut soulever concerne les origines de cet excès, qui se diffère d'un pays à un autre et d'une banque à une autre. Nous allons essayer de présenter d'une manière générale les causes principales qui peuvent engendrer une surliquidité bancaire :

⁵⁶ Frederic MISHKIN, Op. cité, p309.

⁵⁷ Frederic MISHKIN, Op. cité, p309.

2-1 Facteurs réglementaires et externes

Nous avons analysé l'impact des réglementations sur la liquidité bancaire en général. Les éléments suivants vont nous montrer comment ils contribuent à l'apparition des excédents de liquidités.

2-1-1 La politique monétaire

La politique monétaire se définit comme l'ensemble des instruments dont disposent les pouvoirs publics pour régler la création monétaire et l'usage de la monnaie par les agents économiques en fonction de l'intérêt général, lui-même représenté par les objectifs de la politique économique d'ensemble. Ainsi, la politique monétaire a pour objectif à court terme, l'équilibre macroéconomique, notamment, la croissance économique, la stabilité des prix, le plein emploi et l'équilibre de la balance des paiements. Pour atteindre cet objectif, les autorités monétaires tentent de contrôler les évolutions de la masse monétaire, du crédit et des taux d'intérêt, qui sont des objectifs intermédiaires. Ces différents instruments peuvent être comme des facteurs directs ou indirects de l'apparition d'une surliquidité bancaire, on peut citer comme exemple les 4 grands instruments.

2-1-1-1 Politique de taux d'escompte :

La Banque Centrale diminue le taux de réescompte lorsqu'elle veut inciter les banques à accorder plus de crédits, dans le but de relancer l'investissement et, entre autre, l'emploi. Inversement, l'Institut d'Emission augmente son taux lorsqu'il cherche à restreindre l'activité de distribution de crédits dans le but de réduire la masse monétaire en circulation. Dans le deuxième cas (augmentation des taux de réescompte), la réduction de nombre de crédits accordés va influencer la liquidité bancaire en réduisant les flux sortant à cause de la pénalisation des demandeurs de crédits par un taux d'escompte proportionnel à celui du réescompte, ce qui peut créer une surliquidité au niveau de la banque due au non mobilisation des ressources en terme d'accords de crédits. Mais, cet instrument est indirect, car il n'est efficace que si les banques recourent à la Banque Centrale, et si les demandeurs de crédits n'acceptent pas un relèvement de taux d'intérêt débiteur, ce qui peut provoquer une surliquidité bancaire.

2-1-1-2 Politique d'open market (marché ouvert)

Il s'agit de l'intervention de la Banque Centrale sur le marché monétaire. Elle se porte acheteuse ou vendeuse ferme de titres privés ou publics. Lorsque la Banque Centrale vend des titres, la conséquence est une diminution de la liquidités sur le marché monétaire ; par contre, dans le cas d'achat, cette dernière va augmenter sur ce marché, c'est-à-dire une augmentation de l'offre de liquidité qui peut engendrer un excès de liquidité bancaire.

2-1-1-3 Le système des réserves obligatoires

La Banque Centrale oblige les banques à déposer chez elle, dans un compte non rémunéré, un pourcentage de leurs dépôts collectés auprès de leurs clients ; ce pourcentage est déterminé par un taux appelé « le taux des réserves obligatoires » qui consiste à stériliser une partie des dépôts de la banque. Dans le cas de la baisse de ce taux, le montant des dépôts au niveau de la banque va être important, ce qui va se traduire par une augmentation de la liquidité bancaire. La baisse des taux des réserves obligatoires peut se présenter comme une cause directe de la surliquidité des banques.

2-1-1-4 Politique d'encadrement de crédit

Cette technique consiste à contrôler et limiter réglementairement le montant des crédits accordés par les banques. Il s'agit, à travers la fixation d'un taux de croissance de la masse monétaire souhaitée, de limiter le montant des crédits alloués à l'économie. Ce plafonnement du montant du crédit va engendrer, d'une manière directe, un excès de liquidité bancaire dû au non mobilisation de ses ressources. Aujourd'hui, cette technique est abandonnée en France et dans d'autres pays de l'Union Européenne. La politique d'encadrement de crédit est très rigide, c'est pour cette raison que les autorités monétaires mettent généralement en place une politique sélective de crédit, qui vise à orienter des crédits vers des secteurs d'activités que l'Etat souhaiterait voir se développer de façon prioritaire. Cette sélectivité peut aussi engendrer une surliquidité bancaire dans le cas où, dans le secteur bonifié⁴², la demande du crédit n'est pas importante, ce qui entraîne une baisse du nombre de crédits accordés.

2-1-2 Le ratio de solvabilité

Afin de se prémunir du risque d'insolvabilité, les banques sont assujetties à respecter un ratio de solvabilité dicté par le comité de Bale, qui les oblige à couvrir une partie de leurs engagements par leurs fonds propres. Ce ratio doit être égal ou supérieur à huit pour cent (8%). Cette réglementation pénalise certaines banques qui ne disposent pas de fonds propres importants, malgré un niveau élevé des ressources (dépôts), ce qui va réduire leurs engagements et engendrer une surliquidité bancaire.

2-1-3 Augmentation des salaires

Une augmentation des salaires non suivie d'une diminution du pouvoir d'achat, rend l'épargne importante selon la fonction du consommateur rationnel :

$$Y = C + S \quad (Y = \text{revenu}, C = \text{consommation et } S = \text{épargne}) \Rightarrow Y \uparrow = C + S \uparrow$$

L'épargne non thésaurisée et orientée vers un circuit de financement indirect (particulièrement les banques) fera objet d'une augmentation du niveau des dépôts au niveau

des banques, qui pourra se traduire par une surliquidité. Donc, cette surliquidité peut surgir dans le cas où l'augmentation des salaires ne sera pas suivie :

- D'une diminution du pouvoir d'achat, sinon la part de l'épargne sera absorbée par la consommation ($Y \uparrow = C \uparrow + S \downarrow$) ;
- D'une thésaurisation qui rend l'épargne stérile et non orientée vers le circuit bancaire ;
- D'une orientation vers le circuit informel qui privera les banques des dépôts et qui va amplifier la culture du cash ;
- D'une orientation vers le circuit direct (la Bourse) qui se présente comme un concurrent crucial des banques dans la récolte de l'épargne.

2-1-4 Autres facteurs externes

Plusieurs facteurs externes à la banque peuvent être avancés pour expliquer les causes de la surliquidité :

- Des conjonctures socio-économiques nationales ou internationales, favorables à l'augmentation des ressources des banques. (Exemple, la flambée des prix du pétrole qui va faire augmenter le niveau de la liquidité de la banque où la compagnie pétrolière est domiciliée) ;
- La faiblesse de la demande de crédit auprès des ménages en général et des grands investisseurs en particulier pour des raisons spécifiques non propres à la banque ;
- Augmentation des Investissements Directs Etrangers (IDE) et privatisations des entreprises publiques qui vont engendrer une entrée importante des devises
- Une croissance économique due à l'importance des capacités d'autofinancement des entreprises placées dans des banques, qui vont contribuer à l'apparition de la surliquidité ;
- L'inefficience du marché financier ou son inexistence oblige les banques à se retrouver en face d'une seule alternative qui leur permet de dégager leur surplus de liquidité, qui est le marché monétaire. Dans le cas où toutes les banques sont en surliquidité, aucune ne va se retrouver en position du demandeur, ce qui va rendre l'offre très excédentaire et garder une situation hors banque du marché monétaire.

2-2 Facteurs internes à la banque

Les facteurs cités auparavant, sont des éléments qui ne relèvent pas des décisions et des comportements de la banque, cette dernière va se retrouver en surliquidité causée par de facteurs exogènes. Mais en plus de ces différents éléments extérieurs, la banque peut aussi avoir une situation d'excès de liquidité due à sa propre gestion.

2-2-1 Le rationnement du crédit

Comme nous l'avons déjà cité dans ce présent chapitre (section 1), le rationnement du crédit consiste à refuser d'accorder des prêts, dans le but d'éviter les risques causés par l'antisélection. Dans ce cas, les banques vont provoquer une surliquidité par leur propre mode de gestion des ressources. Ce rationnement va provoquer la baisse des flux sortants et leur condensation dans le passif du bilan, ce qui entraîne une appréciation du ratio de liquidité de la banque.

2-2-2 Un risque élevé

Le risque élevé que représentent les prêts pour les banques, en raison des difficultés juridiques que soulève le recouvrement effectif des créances en cas de défaut, se présente comme un facteur important qui pousse les banques à revoir leurs politiques d'accords de crédit à la baisse, ce qui va, automatiquement, créer une surliquidité bancaire.

2-2-3 Manque de concurrence

Le manque de concurrence interbancaire, en particulier au niveau régional, peut être comme un facteur important de la détermination de la surliquidité bancaire. La concurrence pousse les banques à réaliser plus de profits, et cela ne peut se réaliser dans le cas de la non mobilisation de leurs ressources, mais quand cette compétition de recherche de profits perd place, les banques se contentent d'un niveau stable de rentabilité qui va donner naissance à un excès de liquidités.

2-2-4 L'augmentation des taux créditeurs

Les banques dégagent un profit des intérêts qu'elles perçoivent sur les titres qu'elles détiennent et sur les prêts qu'elles accordent qui doivent être supérieurs aux intérêts versés sur leurs dettes (dépôts) et leurs autres dépenses. La différence entre les intérêts perçus et les intérêts payés forme la marge d'intérêts. Une hausse des taux créditeurs va inciter les ménages et les entreprises à déposer leurs avoirs auprès de la banque, ce qui va apprécier le nombre des dépôts, mais une politique d'augmentation des taux créditeurs va obliger la banque à revoir à la hausse les taux débiteurs dans l'objectif de réaliser une marge d'intérêts positive. Dans ce cas, le coût du crédit revient cher et la demande va se détériorer et les flux entrants vont être plus élevés que les flux sortants.

Dans le cas du non recours au marché financier dû à son inefficience ou à une mauvaise gestion au niveau de la banque, cette dernière va se retrouver face à une surliquidité engendrée par sa propre politique, qui a fait croître ses ressources sans contrepartie pour les emplois.

2-2-5 Inefficiences du système bancaire

L'inefficience du système bancaire se présente comme le facteur fondamental causant des surliquidités, qui résume les différents autres facteurs bancaires cités auparavant. Ces éléments peuvent freiner la transmission de fonds des banques très liquides aux banques dans lesquelles la demande de crédit est relativement forte. Une mauvaise gestion interne des liquidités bancaires engendre d'une manière systématique une surliquidité bancaire dans le cas de la non mobilisation rationnelle des ressources.

3 Conséquences d'une surliquidité bancaire

Malgré certains avantages procurés par un excès de liquidité au niveau de la banque, notamment dans le cadre de la couverture du risque de liquidité, la surliquidité engendre des conséquences néfastes sur le plan bancaire et économique.

3-1 Sur le plan bancaire

Au niveau de la banque, on peut citer comme conséquences essentielles :

3-1-1 Coûts des ressources non mobilisées

Juridiquement, la banque est définie comme « un établissement qui reçoit du public des dépôts de fonds qu'elle réemploie pour son propre compte en opérations de crédits »⁵⁸.

Les fonds reçus représentent des ressources essentielles pour la banque qui ne sont pas toutes gratuites, notamment les dépôts à terme qui constituent l'instrument le plus classique pour collecter l'épargne liquide et qui donne à la banque une marge de manœuvre grâce à leurs échéances déterminées. La banque sert des intérêts créditeurs aux déposants en contrepartie du blocage, pour une durée bien déterminée, de leurs encaisses inactives. Dans le cas de surliquidité, la banque se trouve confrontée aux coûts élevés des ressources, qui n'ont pas fait objet d'emplois rentables pour la banque et qui peuvent engendrer une marge d'intérêts négative.

3-1-3 Diminution des parts de marché

La réticence en matière d'octroi de crédits, qui se présente comme un facteur fondamental de la surliquidité, engendre une perte d'un segment de client non satisfait par les refus d'accords de crédits par la banque. Cette dernière va constater la diminution de ses parts de marché produite par la mauvaise gestion de sa liquidité.

3-1-3 Baisse de la rentabilité

Une marge d'intérêt négative suivie d'une part de marché faible affecte, d'une manière systématique, la rentabilité bancaire.

⁵⁸Selon l'article 114 de la loi N°90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit.

Comme le montre le schéma précédent (schéma N° 15), les charges au niveau de la banque seront élevées, dues à cette surliquidité non fructifiée qui engendre des flux d'intérêts sortants importants par rapport aux intérêts reçus, qui sont des produits indispensables de la banque (Charges > produits).

3-2 Sur le plan économique

L'impact de la surliquidité bancaire est plus important dans une économie d'endettement, où l'essentiel des financements transite par le canal bancaire et ayant comme caractéristique principale la prédominance de la finance indirecte. Dans une économie de marché financier, l'effet de la surliquidité est moins grave dû au faible rôle des intermédiaires financiers, notamment les banques, dans le financement de l'économie. Parmi les effets principaux de la surliquidité sur l'économie, on peut citer :

3-2-1 Baisse des investissements

Dans une économie d'endettement, la banque joue un rôle majeur dans le financement de l'économie, le crédit constitue une source privilégiée de fonds pour les entreprises. Une surliquidité bancaire reflète une baisse des emplois des banques qui se traduit par un faible accord de crédits qui prive les entreprises des fonds nécessaires pour leurs activités d'exploitations et d'investissements.

3-2-2 Le Chômage

La dépendance des entreprises des banques, comme seule source de financement, engendre une baisse de l'investissement provoquée par l'insatisfaction des demandes des entreprises en matière de crédits. Cette situation mène à une offre faible d'emploi et même à des licenciements par les entreprises de leurs employés qui se termine par une augmentation du niveau de chômage.

3-2-3 L'ampleur de l'informel

Pour pouvoir trouver des fonds nécessaires et satisfaire leurs demandes de financement, les entreprises recourent à l'informel comme seule alternative après la réticence bancaire et l'inefficience ou l'inexistence du marché financier. Cette solution a des effets négatifs sur l'économie de la nation, on cite notamment :

3-2-3-1 La baisse des recettes de l'Etat

« Parmi les conséquences de l'économie informelle, le fait de priver les pouvoirs publics de revenus importants »⁵⁹.

⁵⁹ BAKANDEJA wa MPUNGU, L'informel et le droit économique : les incidences des pratiques commerciales sur le fonctionnement de l'économie. Voir *Journées des droits de l'homme sur : « La déclaration universelle des droits de l'homme et la construction de l'Etat de droit »*, UNIKIN, 19-20 février 2002, p.2.

En effet, il est évident que l'informel donne lieu à l'évasion fiscale généralisée, le mépris des lois. Ceci sape la légitimité de l'Etat et la morale politique et contribue à la baisse de l'efficacité de l'action administrative. Lorsque dans un pays, le secteur formel est moins développé que le secteur informel, cela dénote la faillite de l'Etat, du moins son incapacité à assurer la promotion des activités économiques et, donc, le développement du pays.

3-2-3-2 Autres conséquences économiques

L'informel conduit, entre autre, au développement du marché de change non officiel avec son corollaire le non rapatriement des devises provenant des activités d'exploitation frauduleuse, la thésaurisation, la non-maitrise des stocks de production qui conduit à la fixation des prix fantaisistes. Tout ceux-ci, contribuent au dérèglement des fondations de l'économie nationale. Dans le schéma qui suit, nous allons essayer de résumer d'une manière synthétique l'impact de la surliquidité sur le plan économique et bancaire.

4 Gestion de la surliquidité bancaire

Afin d'éviter les conséquences citées auparavant provoquées par un excès de liquidité auprès des banques, ces dernières sont obligées de gérer leur surliquidité d'une manière rationnelle et efficace, et ce, en effectuant des placements monétaires ou financiers, tout en se basant sur les différents critères de choix d'un placement.

4-1 Critères à prendre en compte dans le choix d'un placement

Comme l'artisan qui, avant d'extraire un instrument de sa boîte à outils, fera l'analyse du type de travail à entreprendre, un banquier, avant de choisir un mode de placement dans l'impressionnante panoplie qu'il a à sa disposition, devra définir précisément ses contraintes en terme de montant de trésorerie disponible, de durée de placement, de liquidité de celui-ci, de niveau de risque de signature accepté, d'anticipation d'évolution des taux et enfin de fiscalité.

4-1-1 Le montant du placement

Certaines formes de placement ne sont accessibles qu'à partir d'un certain niveau de trésorerie, la limite étant soit réglementaire (titres de créances négociables limités à un certain montant qui est, par exemple, de 150 000 euros en France pour les bons du Trésor négociables⁴⁵), soit une contrainte de marché (mandats de gestion dont le montant minimum varie en fonction des établissements).

4-1-2 La durée du placement

Ce critère limite également le choix du produit de placement, même si c'est dans une moindre mesure que le précédent, et surtout il limite la possibilité offerte au banquier de profiter de ses anticipations des niveaux de taux.

4-1-3 La liquidité du placement

Le degré de précision accordé aux prévisions de trésorerie et l'existence d'un excédent permanent, permettent de doser le niveau de liquidités exigé des instruments de placement.

L'investissement en Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) monétaire est évidemment plus liquide qu'un investissement obligataire ou qu'un billet de trésorerie sur une signature de « second choix ».

4-1-4 Le niveau de risque

Le niveau de risque que le banquier, en accord avec sa Direction Générale, est prêt à assumer, est un élément capital de la sélection des placements. Le choix d'un placement dépend essentiellement du degré de risque qu'il procure, qui est en liaison directe avec son rendement.

Le choix opéré en termes de risque est une décision vitale de la part du banquier qui ne doit pas négliger la nécessité de l'analyse financière. Le développement de la notation (rating en anglais) devrait faciliter cette analyse.

4-1-5 Les anticipations d'évolution des taux d'intérêt

Elles déterminent la rentabilité, le choix entre instruments à taux variable et instruments à taux fixe, ainsi que la durée de ceux-ci. Ce choix constitue la première approche et de loin la plus simple et la plus courante de la gestion du risque de taux.

4-1-6 La fiscalité d'un placement

Les Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de capitalisation étaient les seuls produits permettant à une entreprise de chercher une plus-value à long terme. En France, les plus-values ne sont imposables qu'au-delà du seuil annuel de cession de 20 000 euros. Si ce seuil est franchi, l'impôt est de 27% et ce pour les personnes physiques. Pour les entreprises, les plus-values sont imposables dans les conditions du droit commun⁶⁰.

Dès lors que l'examen de ces questions est achevé et les décisions de gestion prises, le choix dans la collection d'outils s'éclaircit. C'est un point de passage obligé, qui permet de limiter la décision aux seuls placements intéressants pour la banque et de réduire les risques d'erreurs.

Ceci fait, une dernière option reste à prendre entre une gestion directe de ses excédents et la délégation de gestion. En gestion directe, le banquier va utiliser lui-même les instruments du marché monétaire ou éventuellement du marché obligataire. En gestion déléguée, il va, soit

⁶⁰ Luc Bernet-Rollande, Principes de techniques bancaires, 25e Ed DUNOD, Paris 2008, p 399.

utiliser les instruments de gestion collective, c'est-à-dire, les OPCVM ou les fonds communs de créances.

4-2 Gestion directe ou gestion déléguée

Pour gérer une surliquidité, le banquier recourt soit à une gestion directe généralement sur le marché monétaire, soit à une gestion déléguée sur le marché financier.

4-2-1 Gestion directe des excédents

Une gestion directe se traduit par une politique d'augmentation de la quantité de crédits accordés et le placement des excès sur le marché monétaire, qui va permettre à la banque de mieux maîtriser les risques pris (signature, taux, liquidité), d'adapter ses placements à ses besoins propres et d'économiser des frais de gestion. Comme nous l'avons déjà vu au chapitre 1 (section 2), le marché monétaire permet la reconstitution de la trésorerie des banques. Dans le cas d'une surliquidité, la banque peut recourir au marché interbancaire et/ou l'un des compartiments du marché monétaire pour placer ses excédents.

4-2-1-1. La baisse des taux d'intérêts

Tout en respectant le ratio de liquidité, les banques sur liquides peuvent mobiliser leurs ressources excessives en octroyant davantage de crédits par une baisse des taux débiteurs tout en gardant une marge d'intérêt positive et en facilitant l'accès à cette source bancaire de financement.

La baisse des taux d'intérêt reçus va diminuer la marge d'intérêt mais pas la rentabilité, puisqu'elle sera compensée par l'ampleur des ressources et la forte demande de crédit par les entreprises et les ménages entraînée par son faible coût (**Ressources excessives=>Emplois importants=>Rentabilité importante**). En cas de choix de cette mesure, ces banques sont assujetties au respect des ratios prudentiels pour éviter les conséquences des différents risques.

Cette politique peut être néfaste pour l'économie, puisque l'accord excessif de crédits conduit à une pression inflationniste, qui obligera les autorités monétaires à réagir à l'aide des différentes politiques, qui peuvent être de véritables obstacles à cette solution.

4-2-1-2. Placement sur le marché interbancaire

En dehors du besoin de liquidité, la banque a aussi la possibilité de recourir au marché interbancaire en cas d'excédent, pour pouvoir accorder des prêts aux établissements de crédits sous-liquides et qui cherchent à reconstituer leur trésorerie.

Les créances détenues vont être inscrites dans le poste 3 de l'actif bancaire, intitulé créances sur les établissements de crédit (chapitre 1, tableau N°5). Ces créances vont procurer à la banque une rentabilité déterminée par le taux du marché monétaire qui peut être administré,

c'est-à-dire, fixé d'une manière discrétionnaire par la Banque Centrale, ou libre, soumis et régi par la loi de l'offre et de la demande de liquidité.

Les établissements de crédits disposent d'un compte inscrit au passif du bilan de l'Institut d'Emission qui permet d'effectuer les règlements, entre eux, en monnaie Banque Centrale.

4-2-1-3 Placement sur le marché des titres de créances négociables

Le marché des titres de créances négociables est le compartiment du marché monétaire où sont émis des titres au gré de l'émetteur négociable sur un marché réglementé, qui représente pour chacun un droit de créance pour une durée bien déterminée.

En Algérie, le marché des titres de créances négociables, appelé aussi marché des valeurs du Trésor, est créé en 1995 et il est réservé exclusivement au Trésor Public. Ce marché comporte deux compartiments : un marché primaire réservé à l'émission des titres et un marché secondaire destiné à la transformation des titres en liquidités.

En France, le marché est ouvert à tous les agents financiers ou non, résidents ou non, il est composé de quatre compartiments qui sont :

- Le marché des bons du Trésor négociables ;
- Le marché des certificats de dépôt ;
- Le marché des billets de trésorerie ;
- Le marché des bons à moyen terme négociables.

4-2-2 Gestion déléguée des excédents

La gestion déléguée va s'effectuer sur le marché financier ou de change. Son principal avantage est de profiter de l'effet de masse. L'importance des capitaux gérés permet à la fois de profiter d'opportunités plus nombreuses, d'accéder à certains marchés et de réaliser des arbitrages fréquents.

Elle permet de bénéficier d'une gestion professionnelle assurée par des opérateurs présents en permanence sur les marchés. Enfin, le recours aux OPCVM permet la division des risques et une meilleure liquidité.

4-2-2-1. Les parts émises par les Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM)

Selon Luc Bernet-Rollande, les OPCVM regroupent deux grandes catégories, les sociétés d'Investissement à Capital Variable (SICAV) et les Fonds Communs de Placements (FCP)⁶¹.

⁶¹ Luc Bernet-Rollande, Op, cité, p 400

Une SICAV est une société fonctionnant comme une société anonyme, qui a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières. Ceci implique l'existence d'un conseil d'administration et la tenue d'assemblées générales. Les actions de la SICAV sont émises et rachetées en permanence, ce qui fait varier son capital.

Le FCP se distingue de la SICAV par son statut juridique. Un FCP est une copropriété de valeurs mobilières qui émet des parts. Il n'a pas de personnalité morale. Chaque porteur de parts dispose d'un droit de copropriété sur les actifs du fonds, droit proportionnel au nombre de parts possédées.

Selon l'Autorité des Marchés Financiers française, on distingue les six (06) familles d'OPCVM générales suivantes :

- Les OPCVM monétaires ;
- Les OPCVM obligataires ;
- Les OPCVM actions ;
- Les OPCVM à fonds alternatifs ;
- Les OPCVM de fonds à formule ;
- Les OPCVM diversifiés.

Cette classification est établie sur la base de la nature des fonds gérés. Par exemple, un OPCVM actions est un fonds composé d'au moins 60% d'actions.

Grâce à ces organismes, la banque surliquide peut placer ses excédents et faire des prises de participation sur le marché financier, puisqu'elle aura à sa disposition une vaste palette d'obligation, à taux fixes, à taux variables, indexées, convertibles en actions, à bons de souscriptions d'actions, à bons de souscription d'obligations...etc.

4-2-2-3. Placement sur le marché de change

Le marché des changes (Foreign Exchange ou FOREX en anglo-américain) est le marché sur lequel s'échangent les devises les unes contre les autres. C'est le plus important marché financier du monde avec des volumes d'échanges quotidiens qui dépassent 1 500 milliards de dollars.

Sur le marché de change, les banques peuvent intervenir par le biais des cambistes et des courtiers (triders).

4-3. Intervention de la Banque Centrale

Dans l'objectif d'éviter les conséquences néfastes de la surliquidité sur l'économie en général et sur les banques en particulier, la Banque Centrale peut, à travers ses différentes politiques, jouer un rôle déterminant dans la gestion des excédents de liquidité bancaire.

Précédemment, nous avons vu que les politiques monétaires peuvent figurer parmi les causes de la surliquidité bancaire, de ce fait, nous pouvons directement constater que faire le contraire des politiques citées auparavant peut bien remédier au problème de la surliquidité, c'est-à-dire :

- Diminuer le taux de réescompte pour inciter les banques à accorder plus de crédits (politique de taux d'escompte) ;
- Intervenir sur le marché monétaire en position vendeuse de titres (politique d'open market) ;
- Augmenter le taux des réserves obligatoires ;
- Eviter ou abandonner le plafonnement des crédits alloués à l'économie.

Avec de telles politiques, une éventuelle inflation peut surgir, de ce fait, la Banque Centrale doit veiller à maintenir la stabilité monétaire et réaliser un équilibre macro-économique.

Pour réguler la liquidité bancaire, la Banque Centrale dispose aussi d'une autre politique indirecte, qui est la reprise de liquidités sur le marché monétaire.

La reprise de liquidités en blanc (Collection of fixed-term deposits) est un instrument de politique monétaire que la Banque Centrale peut utiliser en réglage fin pour retirer des liquidités du marché en offrant une rémunération sur des dépôts à terme fixe, que les contreparties effectuent auprès de l'Institut d'Emission.

La gestion de l'actif et passif, à travers les méthodes et approches précédemment citées, demeure essentiellement l'une des activités principales de la banque. Il en résulte que cette gestion permet à la banque de définir les paramètres consistant à mener une démarche préventive, quant à l'application de ces méthodes et approches, ou encore à la mesure et à l'évaluation de ses besoins en liquidité.

Ainsi une bonne maîtrise, des outils de mesure et de gestion de la liquidité bancaire, mène effectivement à une bonne adéquation entre les postes du bilan, et la réduction des écarts entre actifs et passifs, ce qui permet à la banque d'estimer sa liquidité et d'éviter le risque d'illiquidité, et ainsi désigner les décisions à entreprendre entre titrisation et vente d'actifs lors d'un besoin en liquidité, ou bien effectuer des placements sur le marché monétaire et/ou financier lors d'un surplus.

La surliquidité bancaire résulte d'une détention importante des liquidités au-delà de ce qui est convenable pour faire face au risque de liquidité. Cette situation peut être engendrée par

des facteurs internes à la banque, qui concernent sa politique de gestion du bilan, ou des facteurs externes, notamment ceux liés à la réglementation et d'autres facteurs économiques.

Cet excès de liquidité engendre des mauvaises conséquences, tant sur le plan économique que bancaire, qui oblige les banques à faire le choix entre une gestion directe ou déléguée de ses ressources importantes par des placements monétaires ou financiers.

La Banque Centrale peut intervenir par le biais des politiques monétaires, notamment la reprise de liquidité, pour permettre aux banques de mobiliser leurs ressources excédentaires.

Section 2 : La surliquidité des banques en Algérie

Afin de déterminer la situation des banques en Algérie en matière de surliquidité on doit analyser l'évolution des ressources et des emplois de ces dernières et déterminer ensuite l'état de la liquidité.

1 La structure des ressources

Afin de comprendre le phénomène de la surliquidité et de le déterminer, nous procédons dans un premier temps à étudier l'évolution des ressources des banques durant la période 2004-2014, pour les banques privées.

L'activité collecte des ressources des banques a connu un développement appréciable dès 2004.

Les données ci-après relatives aux banques retracent cette évolution :

Tableau N°14 : Les ressources des banques privées (Mds de DA)

Année	Dépôts à vue	Dépôts à terme	Total
2000	29.3	45.9	75.1
2001	55.8	83	138.7
2002	94	172.2	266.3
2003	70.8	67.2	138
2004	108	67.9	175.9
2005	116.1	81.9	198
2006	152.9	96	248.9
2007	191.1	89.5	280.6
2008	241.8	120.7	362.5
2009	261	149.9	410.9
2010	301.2	190.8	492
2011	313.2	203.6	516.8
2012	328.7	217.8	546.5
2013	595,3	311,3	906,6
2014	722,7	290,1	1012.7

Source : réalisé à partir des rapports de la banque d'Algérie⁶²

Ce tableau montre que les ressources des banques privées sont en augmentation dès 2002. Après une chute de celles-ci en 2003 du à la faillite des banques KHALIFA BANK et la banque commerciale et industrielle Algérienne, qui ont engendré une spirale de manque de confiance vis-à-vis des banques privées, A partir de 2004, les banques privées regagnent la confiance de leurs clients, en enregistrant une évolution positive du niveau de leurs ressources.

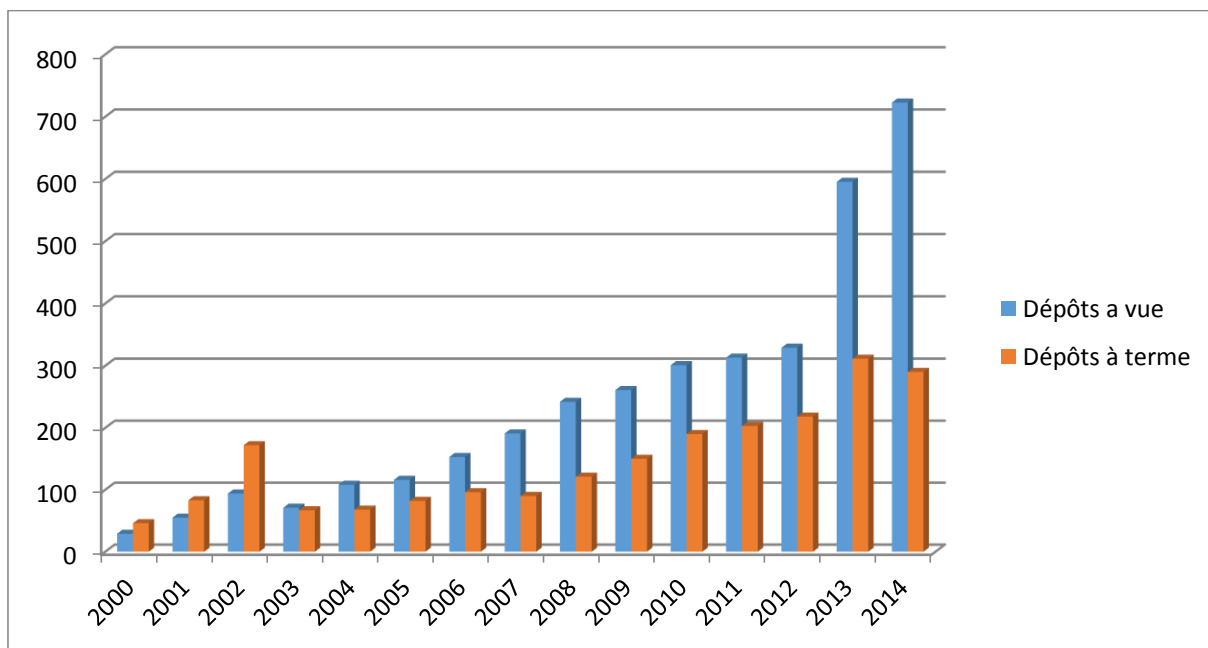
⁶² www.bank-of-algeria.dz consulté le mois de septembre 15

Ces ressources ont atteint 1012,8 MDS de DA en 2014, la part des dépôts à terme collectés par les banques baisse au profit des dépôts à vue. En effet les banques privées enregistrent une baisse de leurs dépôts à terme en 2014 (-6,8 % contre une hausse de 11,2 % en 2013 et 19,0 % en 2012). Quant aux dépôts à vue, les banques privées ont enregistré un accroissement plus important en 2014 (21,4 %) qu'en 2013 (11,7 %).

Le total des ressources collectées en dépôts à vue et à terme passe de 49,8 % en 2012 à 51,1% en 2013 pour ensuite reculer à 47,9 % à fin 2014 , D'après le rapport de l'activité de la banque d'Algérie pour l'année 2006, 53% de ces ressources provient des entreprises privées et ménages et le taux de croissance des dépôts collectés par les banques privées est de 25,7%.

Le tableau montre que la part des dépôts à vue est largement supérieure à celle des dépôts à termes, comme l'illustre bien le graphique N° 03

Graphe N°03 : Les ressources des banques privées (Mds de DA)



Le tableau suivant représente l'évolution des ressources des banques publiques au cours de la période de 2004-2014

Tableau N°15 : Les ressources des banques publiques (Mds de DA)

Année	Dépôts à vue	Dépôts à terme	Total
2000	438.2	928.5	1366.7
2001	499.2	1152	1651.2
2002	548.1	1313	1861.1
2003	648.8	1556.7	2305.5
2004	1019.9	1509.6	2529.4
2005	1108.3	1654.3	2762.6
2006	1597.5	1670.1	3267.6
2007	2369.7	1671.5	4041.2
2008	2705.1	1870.3	4575.4
2009	2241.9	2079	4320.9
2010	2462.5	2333.5	4796
2011	3182.5	2583.8	5766.3
2012	3059.4	3112	6171.4
2013	2 942,2	3 380,4	6322,6
2014	4 434,8	4 083,7	8518,5

Source : réalisé à partir des rapports de la banque d'Algérie⁶³

La part des dépôts des banques publiques est Largement plus importante que celle des banques privées. Et elles ont gardé un niveau d'évolution non interrompu et volumineux jusqu'à 2008. Cette baisse est due à la crise financière qui a touché le monde de la finance.

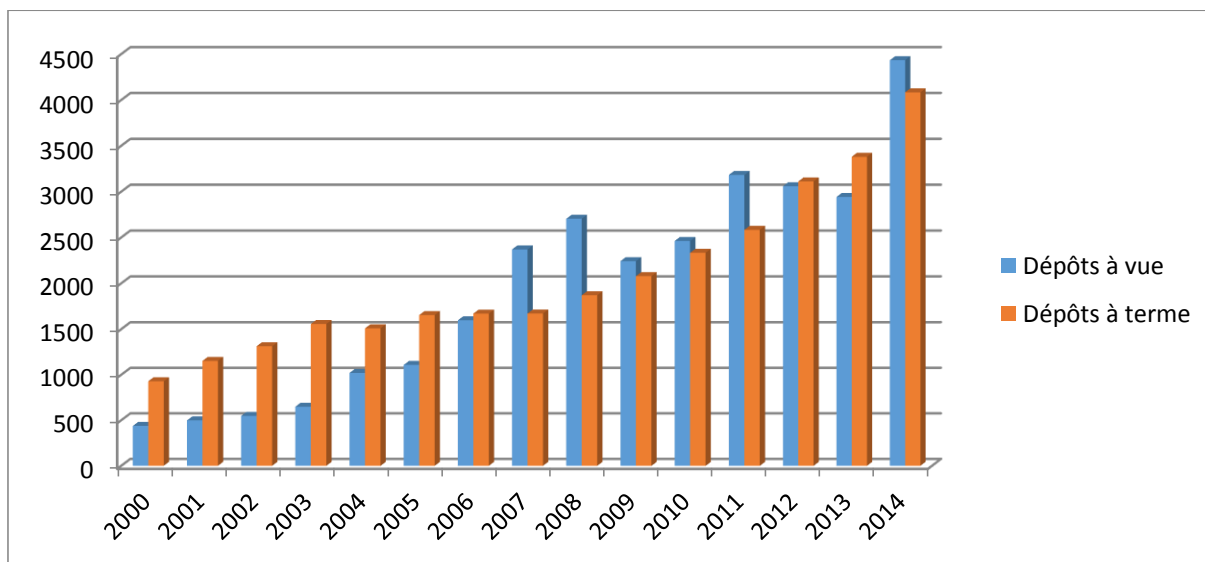
A Partir de 2010 les ressources des banques publiques ont repris leur évolution en hausse, justifié par le niveau des exportations des hydrocarbures.

⁶³ www.bank-of-algeria.dz consulté le mois de septembre 15

les banques publiques ont fait un effort appréciable de collecte de dépôts à vue (26,2 % contre 4,2 % en 2013), L'accroissement des dépôts à terme en 2013 et 2014 est relativement régulier au niveau des banques publiques (12,2 % contre 10,7 % en 2013), après l'accroissement important de 2012 (19,6 %) selon le rapport de 2014 de la banque d'Algérie.

Le graphe suivant illustre les évolutions des ressources des banques publiques citées ci-dessus

Graphe N° 04 : Les ressources des banques publiques (Mds de DA)



Dans le but d'analyser la situation de toutes les ressources au niveau du système bancaire Algérien, nous avons procédé à analyser l'ensemble de ses ressources (banques publiques et banques privées) ce qui est représenté dans le tableau suivant :

Tableau N°16 total des ressources de l'ensemble des banques (Mds de DA)

Année	Total des ressources	Part des banques publiques (%)	Part des banques privées (%)
2000	1441.85	95	5
2001	1789.93	92	8
2002	2127.36	87	13
2003	2443.45	94	6
2004	2705.37	93	7
2005	2960.57	93	7
2006	3516.54	93	7
2007	4321.80	94	6
2008	4937.90	93	7
2009	4737.80	91	9
2010	5288.00	91	9
2011	6283.30	90	10
2012	6717.90	90	10
2013	7229,2	86,6	13,4
2014	6 502,9	87,8	12,2

Source : réalisé à partir des rapports de la banque d'Algérie⁶⁴

A partir de ce tableau nous constatons que plus de 90% des ressources des banques sont détenues par le secteur public et que leur niveau d'évolution est toujours en croissance, ceci s'explique par l'augmentation des recettes pétrolières qui ont augmenté de 20,4% en 2010 avant de rencontrer des baisses entre 2013 et 2014.

⁶⁴ www.bank-of-algeria.dz consulté le mois de septembre 15

2 La structure des emplois :

En se basant sur le rapport de la banque d'Algérie sur les évolutions économiques et monétaires, nous avons construit le tableau ci-après, qui va nous aider à déterminer le degré de distribution des crédits à l'économie et de déterminer la situation des emplois des banques :

Tableau N°17 : La distribution des crédits (Mds de DA)

Année	Crédits au secteur public	Crédits au secteur privé	Total
2000	701.812	291.241	993.053
2001	740.087	337.612	1077.699
2002	715.834	550.208	1266.042
2003	990.494	586.559	1577.053
2004	859.7	674.7	1534.4
2005	882.5	896.4	1778.9
2006	848.4	1055.7	1994.1
2007	989.3	1214.4	2203.7
2008	1202.2	1411.9	2614.1
2009	1485.9	1599.2	3085.1
2010	1461.4	1805.3	3266.7
2011	1741.651	1982.410	3723.060
2012	2048.116	2246.897	4295.013
2013	2 434,3	2 720,2	5 154,5
2014	3 382,9	3 120,0	6 502,9

Source : réalisé à partir des rapports de la banque d'Algérie⁶⁵

⁶⁵ www.bank-of-algeria.dz consulté le mois de septembre 15

Le total des crédits des banques s'établit à 6 502,9 milliards de dinars à fin 2014, correspondant à un accroissement des crédits de 26,2 % contre 20,3 % en 2013 et 16,8 % en 2012 ; les rachats de créances effectués par le Trésor en 2012 y inclus. La croissance des crédits au secteur public a atteint 39,0 % contre 19,3 % en 2013, alors que celle des crédits au secteur privé est de 14,7 % contre 21,2 % en 2013. La part des crédits aux entreprises privées et ménages dans l'encours total des crédits distribués par les banques baisse, et s'établit à 48,0 % contre 52,8 % en 2013.

L'encours des crédits distribués au secteur public représente 52,1 % contre 47,2 % en 2013 du total des crédits à l'économie

En matière d'allocations des ressources par les banques, la distribution des crédits à l'économie est en hausse mais s'est conjugué à une augmentation relative des créances à risques potentiels. L'encours des crédits distribués par les banques, est de 1778 ,9 milliards de dinars à fin 2005 à 1994,1 milliards de dinars à fin 2006 correspondant à une augmentation de 12,1%, et qui a atteint 6 502,9 en 2014 contre 5154,5 en 2013 et 4295,013 MDS en 2012.

les banques publiques assurent la totalité du financement du secteur public, alors que leur part dans le financement du secteur privé demeure importante (75,0 % contre 74,4 % en 2013). Au cours de l'année sous revue, le flux de crédits des banques publiques a bénéficié plus aux entreprises publiques

Il ressort des données ci-dessus que la part des crédits distribués par les banques privées est en léger recul en 2014, après une stabilisation en 2012 et 2013, soit 12,2 % contre 13,5 % en 2013 et 13,3 % en 2012. Les crédits distribués par les banques privées portent sur le financement des entreprises privées, et ménages, secteur dont l'épargne financière est en progression et, pour une grande partie, stable ces dernières années.

Il importe de souligner que, comme pour les années précédentes, l'encours total des dépôts collectés en dinars auprès des secteurs public et privé, les dépôts garantissant les engagements par signature non inclus, reste largement supérieur à l'encours total des crédits distribués à ces deux secteurs, alimentant ainsi l'excès de liquidité largement disséminé dans le secteur bancaire.

3 Analyse des impasses entres ressources et crédits :

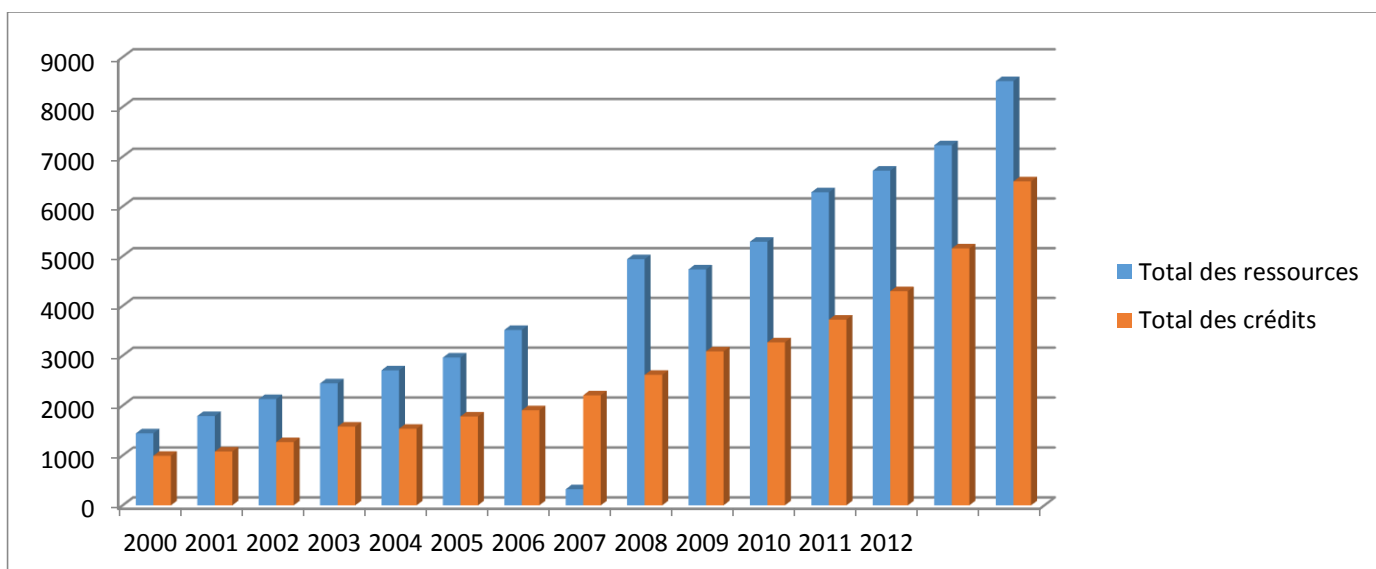
Tableau N°18 : Analyse des impasses entres ressources et crédits :

Année	Total des ressources	Total des crédits	Impasses (ressources – crédits)
2000	1441.9	993.1	448.8
2001	1789.9	1077.7	712.2
2002	2127.4	1266	861.4
2003	2443.4	1577.1	866.3
2004	2705.4	1534.4	1171
2005	2960.6	1778.9	1181.7
2006	3516.5	1904.1	1612.4
2007	321.8	2203.7	2118.1
2008	4937.9	2614.1	2323.8
2009	4731.8	3085.1	1646.7
2010	5288	3266.7	2021.3
2011	6283.3	3723.06	2560.24
2012	6717.9	4295	2432.9
2013	7229,2	5 154,5	2074,7
2014	8518,5	6 502,9	2015,6

Source : réalisé à partir des deux tableaux N° 16 et N° 17

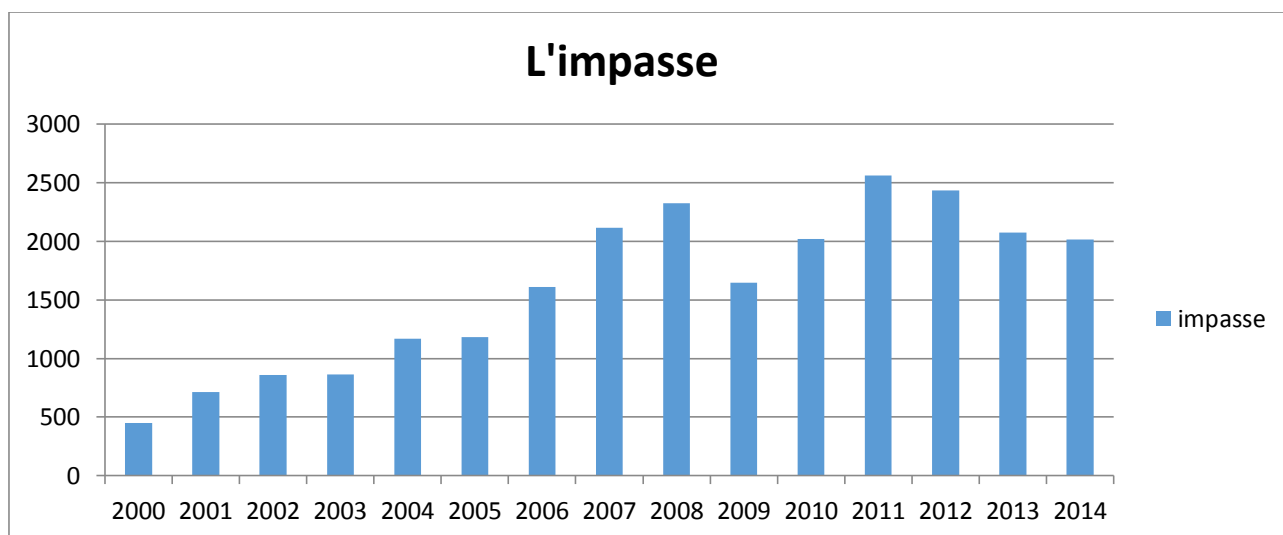
Nous pouvons constater l'écart considérable entre les ressources collectées par les banques et les crédits accordés. Cette situation montre l'existence d'une liquidité bancaire immobilisée et ce depuis 2002 et qui demeure en instance jusqu'à 2014

Graphe N° 05 Evolution du total des ressources et crédits (Mds de DZD)



A travers la lecture de ce graphe nous constatons l'existence d'un écart considérable entre les ressources et les crédits distribués, ce qui confirme l'existence d'un excès de liquidité au niveau des banques Algériennes.

Graphe N° 06 : L'impasse entre ressources et crédits



Source : réalisé par nous même à partir des données du tableau N° 18

On remarque, qu'entre 2008 et 2009, l'impasse s'est réduite d'une valeur de 677,1 milliards de Dinars. Cette baisse n'a pas été engendrée par une augmentation des crédits, mais par une diminution des ressources des banques qui elle-même est provoquée par la chute des prix du baril du pétrole à cause de la crise financière qui a touché le monde de la finance, cette impasse s'est poursuivie par une autre baisse à partir de 2013 compte tenu des baisses au niveau des exportations d'hydrocarbures, pour comprendre la nature structurelle de la surliquidité il faut passer par la situation du marché monétaire .

4 La situation du marché monétaire

Le développement graduel du marché monétaire, au cours des années 1990, période d'ajustement structurel et de réformes financières, a permis l'émergence d'une source additionnelle de liquidité pour les banques. Aussi, corrélativement à l'élargissement du rôle des instruments indirects de la politique monétaire au cours de la seconde moitié des années 1990, la Banque d'Algérie a multiplié ses interventions sur le marché monétaire, sous l'angle de l'offre de liquidité aux banques. En effet, jusqu'au début des années 2000, le refinancement auprès de la Banque d'Algérie est resté la principale source de liquidité pour les banques, et les indices précurseurs de l'excès de liquidité étant apparus dès le second semestre 2001, la situation du marché monétaire est devenue hors banque

Les indices précurseurs de l'excès de liquidité étant apparus dès le second semestre 2001, la situation du marché monétaire est devenue hors banque⁶⁶. A l'instar des sept années qui ont précédées la crise économique mondiale et jusqu'à février 2012, les banques et établissements financiers n'ont pas eus recours au refinancement auprès de la Banque d'Algérie, confirmant le caractère structurel de l'excès de liquidité sur le marché monétaire, le marché monétaire interbancaire affiche un encours global nul, et que toutes les banques sont en surliquidité, ce qui fait apparaître un recours nul au refinancement, même auprès de l'Institut d'Emission. En ce qui concerne la concurrence des banques sur le marché monétaire, notamment avec les compagnies d'assurances qui interviennent qu'en position prêteuse, l'encours détenu par les banques et par les compagnies d'assurances, en fin avril 2012, représente 10,46% pour ces dernières (en bons de Trésor) par rapport à 89,54% pour les banques, ce qui démontre la faible concurrence.

En contexte de persistance de l'excès de liquidité, les avoirs en comptes courants de l'ensemble des banques à la Banque d'Algérie ont atteint 912,28 milliards de dinars à fin décembre 2014 contre 863,09 milliards de dinars à fin décembre 2013, en hausse de 49,19 milliards de dinars pour l'année sous revue. Cependant, la part des réserves libres a diminué de 13,60 %, passant de 78,02 milliards de dinars à fin 2013 à 67,41 milliards de dinars à fin 2014, alors qu'en 2013, elles avaient légèrement augmenté (4,01 %) par rapport à l'année 2012. Face à l'excès structurel de liquidité bancaire, à mesure que la somme des facteurs autonomes de ponction de liquidités est inférieure à celle des facteurs autonomes d'apport de liquidités hors

⁶⁶ Communication du gouverneur de la banque d'Algérie devant l'assemblée populaire, « Evaluations économiques et monétaires en 2010 et éléments de tendance du premier semestre 2011 Nationale Alger, le 16 octobre 2011 ».

effet de valorisation des réserves de change, la Banque d'Algérie a poursuivi en 2014 la mise en œuvre des mesures de politique monétaire visant à atténuer l'effet inflationniste de l'excès de liquidité sur le marché monétaire.

L'année 2014 a, par ailleurs, enregistré une progression de plus de 31,3 % de l'encours des émissions des valeurs d'Etat par voie d'adjudication sur le marché monétaire, alors qu'en 2013, cet encours a enregistré une légère baisse de 1,7 %. Il s'élève, à fin 2014, à 775,11 milliards de dinars contre 590,30 milliards de dinars à fin 2013

Les dépôts en dinars collectés par les banques restent supérieurs au crédit intérieur (crédits à l'économie + créances nettes sur l'Etat) des banques publiques et privées. En effet, à fin 2014, le crédit intérieur des banques représente 86,3 % de leurs dépôts collectés en dinars contre 82,1 % à fin 2013, soit un taux de 87,6 % pour les banques publiques et 76,7 % pour les banques privées. Cela indique que l'excès de liquidité des banques est encore élevé en situation de fonds propres et de provisions constituées appréciables. En conséquence, la capacité de distribution de crédits, aussi bien des banques publiques que des privées, reste appréciable.

Les différents points développés dans cette section nous informent, qu'en Algérie, la surliquidité bancaire est un fait réel et un problème structurel, qui nécessite la détermination de ses origines et ce, pour pouvoir mieux comprendre la situation.

Section 3 : Les facteurs de la surliquidité en Algérie et les mesures prises par les autorités monétaires

Après avoir déterminé l'existence d'une surliquidité bancaire, il est temps de démontrer les causes de cette situation structurelle ainsi que les mesures prises par les autorités monétaires afin de gérer la surliquidité en y mettant un terme ou du moins, en réduisant l'ampleur de cette dernière.

1 Les facteurs de la surliquidité bancaire

1-1 Les facteurs externes à la banque

Pour les banques privées, le facteur externe le plus déterminant dans la surliquidité des banques est la faiblesse de la demande de crédit par les entreprises et les ménages, surtout après la suppression des crédits à la consommation par la loi de finance complémentaire de 2009. On a ainsi que la part des banques privées dans le total des crédits distribués a largement reculé. De plus, le secteur public est entièrement financé par les banques publiques et la domiciliation de toutes les entreprises publiques se fait auprès de ces mêmes banques, c'est le cas notamment de la SONATRACH.

Concernant les banques publiques les facteurs les plus déterminants de la surliquidité ces dernières années sont premièrement, les directives de la banque centrale, notamment la recapitalisation et l'assainissement des banques publiques. En deuxième lieu, on trouve l'augmentation du niveau des ressources pétrolières. Enfin, comme pour les banques privées, l'inefficience du marché financier joue également un rôle déterminant en raison de la non familiarisation des banques avec les pratiques boursières.

1-1-1 L'assainissement de la dette publique :

L'assainissement est le rachat par le trésor public, des créances douteuses sur les entreprises publiques et privées. Le trésor rachète les créances des banques en contractant des dettes auprès d'elles, ces dettes sont remboursées sur une longue période. Le trésor public a effectué plusieurs opérations d'assainissement du portefeuille des banques publiques en prenant en charge les dettes du secteur public. Il a opéré un assainissement de type administratif, en procédant à la répartition d'une enveloppe entre les entreprises et en visant un double objectif :

- Veiller au respect des équilibres macro-financiers ;
- Rétablir la solvabilité et la liquidité des banques.

A la faveur du développement des ressources d'exportations, un réajustement intervient dans la conduite des finances publiques, mettant fin à un processus d'endettement du trésor public à l'égard des banques.

1-1-2 la recapitalisation du système bancaire :

La recapitalisation consiste à injecter des fonds dans le but d'augmenter le niveau du capital social. En Algérie, le conseil de la monnaie et du crédit (CMC), Orange dépendent de la banque d'Algérie, a décidé d'augmenter le montant du capital minimum requis pour les banques et des établissements et des établissements financiers selon le règlement n° 08-04 de décembre 2008. Le capital minimum des banques et des succursales de banques est passé de 2,5 milliards de dinars à 10 milliards de dinars, tandis que le capital minimum des établissements financiers et des succursales est porté de 500millions à 3,5 milliards de dinars.

Selon le CMC, cette augmentation du capital minimum des banques et des établissements financiers visait à renforcer davantage leur solidité financière, ainsi que la stabilité du système bancaire en Algérie, et contribuer également à la protection des déposants. Mais cette opération de recapitalisation a fait augmenter a fait augmenter le niveau de la liquidité bancaire, ce qui fait sa contribution à la persistance de la situation de surliquidité. Ainsi, en injectant des fonds dans les banques publiques, sous forme d'espèce

et en rachetant les créances détenues sur le secteur public, la liquidité a beaucoup augmenté depuis 2002, et la situation patrimoniale des banques s'est rétablie.

Ces opérations d'assainissement du portefeuille des banques publiques, ainsi que les différentes opérations de recapitalisation, ont permis aux banques publiques de satisfaire partiellement les exigences fixées par la réglementation bancaire en matière d'agrément et de respect des règles prudentielles de gestion applicables aux banques et aux établissements financiers.

1-1-3 La monétisation des avoirs extérieurs

En plus de la recapitalisation et des opérations d'assainissement, un autre facteur de l'excès structurel de liquidité est la monétisation des avoirs extérieurs. Depuis fin 2005, les avoirs extérieurs détenus par la banque d'Algérie, qui sont la créance sur les pays émetteurs des devises, constituent la garantie des signes monétaires (en DA) dans l'économie nationale. La contrepartie des réserves de change monétisées se trouve dans l'économie nationale au niveau :

- Des dépôts de l'entreprise nationale des hydrocarbures (SONATRACH) auprès de sa banque (contrepartie de cessions des recettes d'exportation d'hydrocarbures non utilisées)
- Des dépôts de l'Etat dans ses comptes tenus sur les livres de la Banque d'Algérie (part de la fiscalité pétrolière non dépensée) ;
- Des dépôts des autres agents économiques non financiers auprès des banques.

La masse monétaire M2 est constituée de l'ensemble des moyens de paiement détenus par les agents non financiers (Entreprises des hydrocarbures et reste de l'économie nationale) sous forme d'encaisses fiduciaires, de dépôts à vue et de quasi monnaie. En Algérie, c'est l'agrégat de référence en matière de politique monétaire, Par ailleurs, mis à part les facteurs externes à la banque, les banques algériennes sont aussi responsables de cette surliquidité.

2 les facteurs internes à la banque :

Au niveau des banques privées, les ratios prudentiels trop restrictifs, comme le ratio de liquidité calculé sur la base des ressources stables et des prêts ont exercé un effet amplificateur calculé sur la liquidité bancaire. Ces ressources stables sont calculées quant à elles sur la base de la pondération des ressources des grandes entreprises (35%), des ressources des particuliers (80%) et des ressources des petites et moyennes entreprises (50%).

Le facteur du risque élevé encouru par les crédits accordés, l'augmentation des dépôts, et enfin celui de certaines banques qui présentent un manque d'effectif au niveau de l'étude des

dossiers de demandes de crédits, ce facteur contribue également à la génération et à l'accentuation de la surliquidité bancaire.

En ce qui concerne les banques publiques, le facteur de risque élevé est très important dans la détermination de la surliquidité des banques publiques. En raison de la situation économique instable du pays et des ressources non diversifiées de ces banques, elles sont amenées à prendre des précautions démesurées conjuguées à une méfiance grandissante vis-à-vis de la mobilisation de leur ressources malgré l'existence d'un excédent de liquidité, il y a aussi un facteur déterminant la surliquidité c'est l'augmentation des dépôts auprès de ces banques, en raison du revenu croissant des recettes pétrolières.

Les crédits aux entreprises privées progressent de 19,50 % par rapport à leur niveau de fin mars 2013, les crédits aux ménages ont eux aussi progressé de 4%. La dynamique des crédits à moyen et long termes aux entreprises privées, qui s'explique par la progression de leur accès aux crédits bancaires, traduit l'effet de l'amélioration de la structure et des conditions de financement (rallongement de la maturité et diminution du coût). Les mesures de facilitation prises début 2013 ont rendu plus effectif le dispositif de soutien de l'Etat dans le cadre du développement de crédits sains aux PME, pour stimuler la croissance économique.

3 Les mesures prises par les autorités pour gérer la surliquidité

Afin de remédier à cette surliquidité bancaire visible sur les bilans des banques depuis 2002, de mieux la gérer et la maîtriser, les établissements de crédits notamment les autorités monétaires ont eu recours à différentes méthodes :

3-1 La gestion de la surliquidité par les banques

La situation hors banque du marché monétaire depuis 2002 ainsi que les demandes quasi nulles des liquidités au niveau de ce marché, n'obligent les banques à recourir aux seuls produits proposés par la Banque d'Algérie, notamment la facilité de dépôt et la reprise de liquidité.

Le marché financier se présente comme une autre alternative à ces banques par la souscription des obligations, mais le manque de produit et du dynamisme de ce marché ne permet pas à ces établissements de crédit de mobiliser la totalité de leurs excès.

3-2 La conduite de la politique monétaire

La politique monétaire dispose d'une large panoplie d'instruments. Certains sont qualifiés de directs, car procédant d'un contrôle administratif direct ; d'autres sont qualifiés d'instruments indirects, car procédant des mécanismes de marché. Le choix entre les instruments directs, notamment l'encadrement du crédit, le contrôle des taux d'intérêt et le contrôle des changes, et les instruments indirects, tels que : le réescompte, les réserves

obligatoires, et l'open market, dépend des caractéristiques de l'économie et plus particulièrement, de la nature du système financier.

Depuis 2002, le système bancaire algérien vit une situation de surliquidité structurelle inédite, et s'est retrouvé hors Banque Centrale (plus de réescompte, plus de pension ou d'adjudication. Seul le marché monétaire interbancaire demeure fonctionnel). L'année 2014 correspond à la treizième année d'excès de liquidité et à la quatrième année de conduite de la politique monétaire avec ciblage d'inflation, qui a enregistré la reprise des tensions inflationnistes de nature endogène, après le choc sur les prix à la consommation du premier trimestre 2012 et qui s'est traduit par un « pic » d'inflation.

Par conséquent, les seuls instruments qui demeurent utilisables, en plus du taux de réescompte en tant que taux directeur, sont les réserves obligatoires et l'open market.

3-2-1 Les réserves obligatoires

L'instrument traditionnel qui reste entre les mains de la Banque d'Algérie est celui des réserves obligatoires. Seulement, l'ordonnance 03-11 a abrogé l'article 93 de la loi 90-10 qui avait institué cet instrument sans l'avoir pris en charge autrement par ailleurs.

Cependant, en raison de sa double importance, en tant que première garantie des déposants et en tant qu'instrument de la politique monétaire pouvant avoir une efficacité redoutable, le CMC s'est retrouvé dans l'obligation de le réintroduire, en obligeant les banques à constituer des réserves. Le taux de la constitution et de la rémunération de ses réserves ont vu des modifications depuis 2003 et ce, selon les objectifs de la politique monétaire déterminés sur la base de toutes les informations nécessaires, notamment celles liées aux liquidités bancaires.

Si dans la loi n° 90-10, le système de réserves obligatoires était détaillé, l'ordonnance n° 03-11 précise dans l'article 62 point (c) que l'instrumentation monétaire est arrêtée par le CMC. C'est dans ce cadre que le Conseil a édicté le règlement n° 04-02 du 4 mars 2004, fixant les conditions de constitution des réserves minimales obligatoires. Ce règlement indique les principes généraux, à savoir, les institutions astreintes à la constitution des réserves obligatoires, le taux maximum et l'assiette de constitution, la période de constitution et la rémunération y afférente, ainsi que la pénalité applicable en cas de non constitution ou Constitution insuffisante des réserves obligatoires réglementaires.

L'instrument réserve obligatoire a constitué un élément actif tout au long de ces dix dernières années, son coefficient a vu des ajustements à la hausse, passant de 6,5% à 8% en janvier 2008 avec une évolution décroissante des taux de rémunération (0,50% en 2010 contre 1,75 en 2003) le taux d'assiette de la réserve obligatoire est passé à 6,25 % fin 2003, à 8 % fin

2008, il a été porté à 9 % fin 2010, à 11% fin 2012 et 12 % fin 2014 et ce en vue de contribuer davantage à la stabilité financière.

L'encours des réserves obligatoires a atteint 1 023,96 milliards de dinars à fin décembre 2014 contre 891,38 milliards de dinars à fin décembre 2013 (754,10 milliards de dinars à fin décembre 2012), contribuant à la résorption de l'excès de liquidité sur le marché monétaire. L'augmentation en 2013 du taux d'assiette de la réserve obligatoire, après son ajustement de deux points de pourcentage en 2012, vise aussi à contribuer à la stabilité financière en 2014, en situation de forte expansion des crédits à l'économie pour la seconde année consécutive.

3-2-2 La reprise de liquidité

Le contexte d'excès de liquidité en 2002 a fait que la politique monétaire s'est exercée surtout au moyen d'un nouvel instrument indirect de politique monétaire, qui est la reprise de liquidité par appel d'offres (instruction n° 02-2002 du 11 avril 2002) et ce, pour rendre plus efficace le contrôle des agrégats monétaires. Bien que cet instrument n'a pas été prévu explicitement par la loi, mais il est évidemment beaucoup plus souple que celui des réserves obligatoires, dans la mesure où il peut être modulé au jour le jour ; de plus, la participation aux opérations de reprise de liquidité n'étant pas obligatoire, ce qui permet à chaque banque de tenir compte de sa propre situation de liquidité.

Durant le deuxième semestre de l'année 2005, la Banque d'Algérie a introduit, en plus de la reprise de liquidité à fréquence hebdomadaire, un nouvel instrument indirect de politique monétaire, qui est la reprise de liquidité à fréquence trimestrielle pour un taux d'intérêt de 1,25%.

L'instrument de reprise de liquidité qui a réussi à éponger une quantité monétaire conséquente depuis le début de son utilisation, demeure l'élément de régulation le plus actif au cours de ces dernières années. La rémunération des reprises de liquidité à 0,75% à sept jours et 1,25% à trois mois, permettrait probablement à la Banque d'Algérie de susciter le placement d'un maximum de ressources oisives à son niveau avec l'objectif d'une meilleure maîtrise de la masse monétaire en circulation.

La Banque d'Algérie est intervenue au moyen de la reprise de liquidité par le biais d'appel d'offre multilatéral. Cette opération a permis aux banques de placer auprès de la Banque d'Algérie un total de dépôts de 450 Mds DA jusqu'au début de l'année 2005. Ainsi ces dépôts dépassent largement les niveaux exigés pour la constitution des réserves obligatoires.

Par ailleurs, cet instrument monétaire semble devenir l'outil favori de la Banque d'Algérie, qui équivaut d'ailleurs à « l'open market » dans d'autres pays dans sa lutte contre les excès de liquidités. Il convient de rappeler que le taux de rémunération des liquidités est passé

de 2,5% en 2007 à 1,25% en 2010 pour les reprises de liquidités à 03 mois, et de 1,75% à 0,75% pour les reprises de liquidités à 07 jours

Normalement, cet instrument, relativement récent, est utilisé en tant qu'instrument de « réglage fin » de la liquidité bancaire. Or, cela fait près de 10 ans que la Banque d'Algérie y recourt de manière systématique et pour des montants considérables atteignant en 30 avril 2012, 1350 Mds DA (80% sont placés à 7 jours et 20 % à 3 mois).

La Banque d'Algérie a introduit dès mi-janvier 2013 un nouvel instrument de politique monétaire, à savoir la reprise de liquidité à six mois à un taux de rémunération de 1,50 %. En plus de l'allongement de la maturité des reprises de liquidité à partir de janvier 2013 pour absorber plus de liquidités stables des banques, le taux de constitution des réserves minimales obligatoires a été relevé en mai 2013 à 12 %, douze mois après son relèvement de deux points de pourcentage (de 9 % à 11 %). Ce renforcement des instruments de politique monétaire vise à consolider l'efficacité de la politique monétaire dans la résorption effective de l'excès de liquidité sur le marché monétaire.

En ligne avec le profil de la liquidité bancaire qui, après une amélioration au premier trimestre 2014, s'est relativement stabilisé au second trimestre 2014, puis a légèrement évolué au troisième trimestre, pour être stable au quatrième trimestre 2014, la facilité permanente de dépôts rémunérés, opération de réglage fin effectuée à l'initiative des banques, est restée un instrument actif de la politique monétaire tout au long de l'année 2014.

Le taux d'intérêt de la facilité de dépôts rémunérés reste le taux plancher (0,30 %) à l'intérieur de la « fourchette » de taux. Le taux d'intérêt des reprises de liquidité à trois mois (1,25 %) et celui des reprises de liquidité à sept jours (0,75 %) n'ont pas connu de modifications en 2014, après l'introduction en 2013 de l'instrument de reprises de liquidité à six mois au taux de 1,50 %. Par ailleurs, les taux d'intérêt formés sur le marché interbancaire où les prêts et emprunts interbancaires, qui ont repris à partir de mai 2013, ont oscillé entre 0,31250 % et 4 % au cours de l'année 2014. Enfin, le taux de rémunération des réserves minimales obligatoires est resté inchangé au cours de l'année sous revue.

3-3 Facilité de dépôts

Afin de bien contrôler le phénomène d'excès de liquidité sur le marché monétaire inhérent, essentiellement, au comportement du facteur autonome "variation positive des avoirs extérieurs nets", la Banque d'Algérie a introduit en juin 2005 la facilité permanente dénommée "facilité de dépôt rémunéré à 24 heures" (instruction n° 04-05 du 14 juin 2005) dont le taux d'intérêt a été fixé à 0,3 %, et qui permet aux banques des placements des montants illimités.

La part relative de l'instrument facilité de dépôts rémunérés dans la résorption de l'excès de liquidité est évaluée à 25,77 % à fin décembre 2014 (28,74 % à fin juin 2014) contre 26,23 % à fin décembre 2013, alors qu'elle avait atteint un haut de 34,17 % à fin mars 2014. En effet, l'excès de liquidité a été résorbé de manière effective par les instruments de reprise de liquidité (1 350 milliards de dinars), en situation de moindre recours des banques à la facilité de dépôts à 24 heures. Le montant absorbé au moyen de cet instrument est de 468,6 milliards de dinars à fin décembre 2014 contre 479,9 milliards de dinars à fin décembre 2013.

Il importe de souligner qu'en 2005, la facilité de dépôt rémunéré a permis à la Banque d'Algérie d'absorber la quasi-totalité des réserves libres des banques. Ainsi, leur encours est tombé à 28 milliards de Dinars à fin décembre 2005 contre 115,8 milliards de Dinars à fin décembre 2004 et 234,5 milliards de Dinars à fin décembre 2003.

L'excès de liquidité s'est traduit par un ralentissement des transactions interbancaires quotidiennes, en outre l'excès d'offre de liquidité sur le marché monétaire s'est traduit par la transformation des ressources des banques en dépôts auprès de la banque d'Algérie.

La cause principale de cette surliquidité bancaire est l'importance des ressources pétrolières qui ont enregistré une croissance continue et ce depuis 2002. Ces recettes ont permis à l'Etat algérien de recourir à l'assainissement et à la recapitalisation des banques ce qui a renfloué leur trésorerie

Des facteurs internes à la banque ont aussi contribué à la persistance de cet excès de liquidité notamment l'application de ratios prudentiels très restrictifs surtout pour les banques privées ainsi que la réticence dans l'octroi des crédits en jugeant l'existence de risques élevées.

Face à la persistance de la situation d'excès d'offre de liquidité sur le marché monétaire, la Banque d'Algérie a intensifié ses interventions sur ce marché en augmentant les montants de reprises de liquidités. La Banque d'Algérie a, dès février 2001, réactivé l'instrument de réserves obligatoires et ce, pour amener les banques à bien gérer leur excès de liquidités, et endiguer l'impact négatif de choc exogène sur la liquidité bancaire, et par la suite l'utilisation active des trois instruments, réserves obligatoires, reprise de liquidité et la facilité de dépôt, a permis à la Banque d'Algérie d'opérer des ponctions additionnelles de liquidités sur le marché monétaire, sans pour autant trouver la solution définitive à ce phénomène qui pèse toujours sur le système bancaire algérien.

Au terme de cette présente étude, nous constatons que la situation économique de l'Algérie a subi un changement en passant d'une économie caractérisée par l'étatisation, la planification centralisée et l'endettement extérieur à une économie s'ouvrant sur le marché.

Selon la distinction introduite par Hicks (1974), le système financier algérien demeure de type économie d'endettement, parce que les entreprises satisfont leur besoin de ressources et d'investissement essentiellement par recours au crédit, de plus que le marché financier algérien n'est pas vraiment opérationnel, et du fait de la prépondérance de la finance indirecte, les banques commerciales doivent avoir un besoin structurel de refinancement auprès de la Banque Centrale. Leur surliquidité et le manque des crédits à l'économie constituent donc un véritable paradoxe, car pour le grand public, si ces dernières collectent des fonds c'est pour les utiliser pour leur propre compte en opérations de crédit. Un tel phénomène paraîtrait moins curieux dans le cadre d'une économie de marchés de capitaux, où les entreprises peuvent diminuer leur demande de crédit en émettant des titres. De ce fait, Le passage d'une économie d'endettement, à une économie de marché, nécessite une réforme globale du schéma de financement de l'économie.

La restructuration du système bancaire et les réformes engagés dans ce sens n'ont pas abouti à confectionner un schéma de financement cohérent de l'économie.

La loi sur la monnaie et le crédit de 1990, est la première loi à s'intéresser à organiser l'intermédiation financière et à développer un marché des capitaux pour réaliser une véritable transition vers l'économie de marché.

Malgré la présence de cette loi, le secteur bancaire public continue de fonctionner suivant la même logique que précédemment et le portefeuille des banques publiques est toujours déstructuré du fait de sa consistance en clientèle douteuse et de la prolifération des créances irrécouvrables.

L'injection massive de la liquidité par le Trésor, par le biais de l'assainissement du portefeuille des banques et de la recapitalisation, a permis aux banques publiques de disposer de ressources conséquentes. Malgré l'importance des ressources disponibles, le système bancaire, et plus particulièrement les banques publiques, n'arrivent pas à assumer un rôle actif dans l'intermédiation financière en raison de la modicité relative des crédits accordés au secteur productif de l'économie.

L'excédent des ressources sur les emplois des banques, appelé encore la «surliquidité» bancaire revêt un caractère quasi structurel et les placements sont opérés sur le compartiment « marché à terme » du marché monétaire, au lieu d'être orientés vers le financement et répondre aux besoins de crédit exprimés par le secteur économique.

Face à cette situation structurelle de surliquidité bancaire, La Banque d'Algérie a intensifié ses interventions sur le marché monétaire par le biais des trois instruments (réserves obligatoires, reprise de liquidité et la facilité de dépôts) qui ont permis d'absorber une partie importante de ces excès sans pour autant trouver la solution définitive à ce phénomène qui pèse toujours sur l'activité des banques

Résumé

La notion de la liquidité a suscité plusieurs réflexions et analyses dans le temps et c'est une notion qui n'a toujours pas perdu sa place dans les sujets abordés actuellement. Pour chaque agent économique, et essentiellement les banques, la liquidité se présente comme un souci fondamental dans la gestion de tous les jours.

Durant de nombreuses années, la liquidité a constitué le critère essentiel d'appréciation de la structure financière d'une banque, dont l'activité se trouvait principalement orienter vers les engagements à court terme.

Cette dernière, comme les différents opérateurs économiques, est confrontée quotidiennement à des opérations exigeant de la monnaie liquide qu'elle doit utiliser pour le règlement de ses transactions.

Elle collecte des ressources, octroie des crédits et assure des opérations de change. Tout en gardant une fluidité permanente, les banques utilisent de façon rationnelle leurs avoirs en liquidités. Dans le besoin comme dans la surliquidité, elles sont censées veiller à la bonne gestion de cette liquidité, dont l'objectif est d'assurer leur pérennité et leur croissance.

Afin de faciliter la réalisation de cet objectif, le ratio de liquidité est directement calculé à partir des situations comptables de la banque

Nous essayerons, dans notre travail, d'expliquer le concept de liquidité et sa gestion, Dans le premier chapitre, nous tenterons de présenter un cadre général sur la banque, en présentant la banque et ses métiers la trésorerie d'une banque et la gestion des différents risques bancaires,

Le deuxième chapitre sera consacré aux différentes méthodes utilisées par les banques pour gérer leur bilan ou leur liquidité, tout en mettant l'accent sur celles utilisées dans le cadre de la surliquidité bancaire

Et enfin le troisième chapitre portera sur les causes de la surliquidité des banques en Algérie et sa méthode de gestion, en démontrant les facteurs de cette surliquidité et les mesures prises par les autorités monétaires pour gérer la surliquidité.

Université Abderrahmane Mira de Bejaia
Faculté des sciences Economique, des sciences de Gestion
et des sciences commerciales

La gestion de la surliquidité des banques en Algérie

Evaluation et Analyse
De 2004 à 2014

Mémoire de fin d'études
Master en Monnaie, Banque et Environnement
International

Présentée Par :
CHABANE Khedoudja

Encadré par :
Rachid Mohammed